



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan national d'actions 2023-2032

En faveur du Rôle des genêts
Crex crex



Rédaction

Tiphanie Hercé – LPO Anjou

Amélie Lecoq – DREAL Pays de la Loire

Et les membres du comité de rédaction :

Soumaya Belghali – CEFE-CNRS, Olivier Patrimonio -MTECT, Benoit Pontgerard – MASA, Nicolas Terrel et Guillaume Blondet - EPTB Saône et Doubs, Marie Racapé - LPO AURA, Marie Deligny - LPO Champagne-Ardenne, Théo Hervé - LPO France, Olivier Riquet - PNR Loire Anjou Touraine, Laurie-May Gonzales - CPIE Meuse.

Thibault Cottineau – Indépendant.

Alexandra Landais - Traduction.

Relecteurs

Jacques Comolet-Tirman (MNHN), Reine Dupas (LPO Anjou), Grégory Anglio (DDT36), Géraud Ranvier (PNR BDS), Catherine de Saint-Rat (LPO Bourgogne Franche-Comté), Marie-Hélène Guislain (CEN Hauts de France), Elodie Rémond (RNN de l'Estuaire de la Seine), Gilles Mourgaud (LPO Anjou), Léa Martinez (CEN Hauts de France), Aurore Perrault (DREAL Nouvelle-Aquitain), Alain Fossé (LPO Anjou), Claire Jehl (Région Grand Est).

Et les membres du comité de pilotage

Citation recommandée

Hercé T. et al, Plan National d'Action en faveur du Rôle des genêts *Crex crex* – 2023-2032.

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (2023). 114 p

Crédit photos :

Louis Marie Préau – Photographe : couverture (photos en haut à gauche et celle de droite), page 7, 8, 27,73 et 75. Jean Luc Ronne : couverture (photo en bas à gauche) page 39. Edouard Beslot-chargée de mission LPO Anjou : page 7, 79. Helge Sørensen – Photographe : page 6,114.

RESUME

Le Rôle des genêts est une espèce protégée et classée « en danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. L'espèce peut même être considérée comme proche de l'extinction sur notre territoire suite au recensement de ces dernières années (moins de 80 mâles chanteurs en 2022 pour l'ensemble du territoire français). Face à ce déclin observé depuis les années 1980, le Rôle des genêts a fait l'objet de deux PNA et deux LIFE mis en œuvre entre 1994 et 2018.

[Une synthèse bibliographique](#), réalisée par la LPO Anjou et le CEFE en 2021 a permis de présenter un état actualisé des connaissances sur le Rôle des genêts et de synthétiser les retours d'expériences des actions de conservation mises en œuvre en Europe. Elle a par ailleurs permis d'identifier des lacunes sur l'écologie de cette espèce.

Ce troisième plan d'actions en faveur du Rôle des genêts, qui sera d'une durée de 10 ans, s'appuie sur cette étude pour définir les axes de travail prioritaires :

- l'amélioration des connaissances par l'acquisition et la valorisation des données dans le but d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des mesures de conservation ;
- la mise en œuvre d'actions de conservation et de restauration ambitieuses dans le but de réduire la mortalité des femelles et de leurs nichées par la préservation qualitative et quantitative des habitats sur le long terme. Cet axe de travail sera notamment mené en collaboration avec les pays étrangers ;
- la diffusion et le partage des connaissances au sein du réseau et auprès des décideurs à l'échelle nationale et européenne, notamment grâce à la structuration et à l'animation de déclinaisons régionales permettant une mise en œuvre des actions du plan au plus près des territoires.

Le rôle étant une espèce dite « parapluie », le plan a vocation à bénéficier à la conservation de l'ensemble des espèces inféodées aux milieux prairiaux et ainsi favoriser la mobilisation des acteurs dans les zones de reconquête (disparition de l'espèce) et/ou de colonisation future (nouveaux territoires).

ABSTRACT

The Corncrake is a protected species and classified as "endangered" in the red list of breeding birds in France. The species can even be considered close to extinction on our territory following the census of recent years (about 70 singing males in 2022 for the whole of French territory). Faced with this decline observed since the 1980s, the Corncrake was the subject of two NAPs and two LIFE programs implemented between 1994 and 2018.

A bibliographic synthesis, carried out by LPO Anjou and CEFE in 2021, presented an updated state of knowledge on the Corncrake and synthesized feedback from conservation actions implemented in Europe. It also made it possible to identify gaps in the ecology of this species.

This third action plan in favour of the Corncrake, which will last 10 years, is based on this study to define the priority areas of work:

- the improvement of knowledge through the acquisition and use of data with the aim of evaluating and improving the effectiveness of conservation measures;
- the implementation of ambitious conservation and restoration actions with the aim of reducing the mortality of females and their broods through the qualitative and quantitative preservation of habitats over the long term. This area of work will be carried out in particular in collaboration with foreign countries;
- the dissemination and sharing of knowledge within the network and with decision-makers at national and European level, in particular through the structuring and coordination of regional versions allowing the implementation of the actions of the plan as close as possible to the territories.

As the corncrake being a so-called "umbrella" species, the plan is intended to benefit the conservation of all species dependent on grassland environments and thus encourage the mobilisation of actors in the areas of recovery (disappearance of the species) and/or future colonisation (new territories).

SOMMAIRE

1	État des connaissances	5
	Description générale de l'espèce	6
	Statut juridique et de protection	8
	Biologie et écologie de l'espèce	9
	Évaluation et évaluation de l'état de la population	22
	Synthèse des menaces pesant sur le rôle	23
2	Acquis des précédents programmes	25
	Recensement des actions déjà menées	26
	Bilan des mesures de protection en faveur du Rôle des genêts	28
	Bilan des actions d'amélioration des connaissances sur le rôle	34
	Récapitulatif des lacunes en termes de connaissance	35
3	Mise en œuvre du PNA	37
	Amélioration des connaissances	39
	ACTION 1 – ACQUERIR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉCOLOGIE DU RALE	39
	ACTION 2 - ACQUERIR ET VALORISER LES DONNEES DE COMPTAGE ET DE SUIVI	43
	Mise en œuvre d'actions de conservation ambitieuses	46
	ACTION 3 - PROTÉGER LES INDIVIDUS ET LES NICHEES	46
	ACTION 4 - PERENNISER ET RECONQUERIR DES SURFACES FAVORABLES EN MAITRISE D'USAGE	51
	ACTION 5 - OPTIMISER LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES	54
	ACTION 6 - DEVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE	57
	Animation du PNA	60
	ACTION 7 – ANIMER LE RESEAU RALE ET LE PNA	60
	ACTION 8 - DEVELOPPER ET ANIMER LES DECLINAISONS REGIONALES	62
	Gouvernance du plan	64
4	Glossaire	71
5	Bibliographie	73
6	Annexes	77

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Différences entre la femelle (à gauche) et le mâle (à droite) de Rôle des genêts (extrait de Schäffer & Koffijberg, 2004).....	6
Figure 2 : Rôle en vol– Mâle en poste de chant	6
Figure 3 : Ponte de rôle - Poussin de rôle.....	7
Figure 4 : Carte de répartition mondiale du rôle des genêts - LPO49.....	9
Figure 5 : Évolution de la répartition du Rôle des genêts en France (1930-2022).....	11
Figure 6 : Évolution du nombre de mâles chanteurs de Rôles des genêts depuis les années 1970 à aujourd’hui en France et frise des contrats agricoles mis en place jusqu’à aujourd’hui (données PNA, 2022)	11
Figure 7 : Cartes de répartition par mailles 20x20 km 1998, 10x10km 2009-2012 et 2022 (source ONCFS et Faune France).....	12
Figure 8 : Trajets de migration connus de rôles, à gauche balises Argos dans l’étude de Peške & Vlček et à droite géolocalisateurs dans l’étude de Green (2013)	18
Figure 9 : Distribution de l’indice d’abondance relative en période de migration pré-nuptiale (à Gauche) et post-nuptiale (à droite) - Dupuy & Sallé 2022	19
Figure 10 : Zones principales connues d’hivernage en Afrique à gauche et voie de migration et zone d’hivernage d’un individu irlandais équipé d’une balise (LIFE Corncrake) à droite	19
Figure 11 : Répartition des effectifs français de mâles chanteurs par département entre 2019 et 2022 (données PNA, 2022)	21
Figure 12 : Illustration de la mesure de protection pour le rôle	48
Figure 13 : Liste des structures référentes pour le rôle des genêts par région	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Statut liste rouge régionale du rôle par région	8
Tableau 2 : Estimation des effectifs par pays de Rôles des genêts en période de reproduction .	10
Tableau 3 : Effectifs des mâles chanteurs par région	13
Tableau 4 : Liste des actions menées et évaluation.....	26
Tableau 5 : Liste des acquisitions gérées favorablement au rôle	28
Tableau 6 : Liste des sites Natura 2000 mentionnant le Rôle des genêts dans leur FSD.....	29
Tableau 7 : Liste des territoires proposant une ou des MAEC favorables au rôle des genêts pour la période 2015-2022.....	31
Tableau 8 : Liste des sites ayant mis en œuvre des mesures d’urgence ou contrats flash et modalités.....	33
Tableau 9 : Axes de travail et fiches actions du PNA en faveur du Rôle des genêts.....	38

1 ÉTAT DES CONNAISSANCES



DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE

Le Râle des genêts fait partie de la famille des Rallidés, au même titre que le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, les Marouettes (genres *Porzana* et *Zapornia*) et la Gallinule poule-d'eau *Gallinula chloropus* notamment. Seules deux espèces font cependant partie du genre *Crex* : le Râle des genêts, distribué de l'Europe occidentale à l'Asie centrale (Sibérie) et le Râle des prés *Crex egregia*, espèce nicheuse en Afrique tropicale. Il présente une coloration générale brun jaunâtre, striée de noir sur le dos, de gris sur les flancs et les côtés du ventre. Le bec rose est assez massif, comprimé latéralement. On observe un sourcil gris-bleu s'élargissant sur les côtés du cou chez le mâle, roussâtre chez la femelle. Le meilleur critère de différenciation sexuelle est la présence chez le mâle d'une coloration gris cendré bleuâtre à la tête qui s'étend sur les joues et la poitrine.



FIGURE 1 : DIFFERENCES ENTRE LA FEMELLE (A GAUCHE) ET LE MALE (A DROITE) DE RALE DES GENETS (EXTRAIT DE SCHÄFFER & KOFFIJBERG, 2004)

Les ailes des Râles des genêts sont assez courtes, aux plumes de couverture d'un roux cannelle uniforme. Les grandes couvertures sont également rousses, parfois barrées de 2 à 4 lignes claires, surtout chez les jeunes. Les côtés, les flancs et les sous-caudales sont fortement barrés de roux. Les pattes sont de couleur gris rosé. Le tarse est bien développé et les doigts sont longs et grêles, munis d'un ongle court et pointu.

Les poussins naissent couverts d'un duvet noir. Les immatures ne se distinguent ensuite pas facilement des adultes. En automne, leur plumage est plus jaunâtre, moins contrasté que celui des adultes. Ils ont l'iris verdâtre, alors qu'il varie du jaune à l'orange vif chez les adultes.



FIGURE 2 : RALE EN VOL - MALE EN POSTE DE CHANT



FIGURE 3 : PONTE DE RALE – POUSSIN DE RALE

Espèce migratrice présente principalement en Europe, elle affectionne les prairies lors de sa reproduction puis migre vers l'Afrique. Elle est peu visible, préférant se déplacer à couvert dans les herbes hautes. En général, l'espèce est contactée grâce à l'écoute de son chant. En effet, le mâle a un chant nuptial caractéristique qui est un cri bi syllabique râpeux puissant, assimilable à « krex krex ».

On ne la retrouve toutefois pas dans n'importe quel type de prairie Sa préférence va aux prairies fraîches à humides où l'herbe est suffisamment haute pour lui fournir une protection contre les prédateurs et une diversité de proies invertébrées. Le râle utilise une variété de milieux comme les jachères, les friches, plus rarement dans les éclaircies forestières (frênaies, coupes rases de peupleraies/jeunes peupleraie), voire les cultures (prairies artificielles, luzerne, colza et céréales). La composition floristique, la densité et la hauteur de la végétation vont déterminer sa présence. On constate une forte attractivité des prairies inondables car elles combinent un couvert et une densité au niveau du sol, suffisants pour permettre un bon déplacement de l'individu. Cependant la hauteur de végétation des prairies inondables n'est pas encore optimale à l'arrivée des adultes. Ces milieux sont ainsi utilisés plus tard en saison. A quelques exceptions près, en Europe de l'Ouest, l'espèce utilise essentiellement des surfaces gérées par l'humain.

Le régime alimentaire du Râle des genêts en période de reproduction est très varié et semble principalement constitué d'insectes (coléoptères avec une grande présence de carabidés et d'orthoptères) et de leurs larves d'araignées, de gastéropodes (escargots et limaces), de vers de terre et potentiellement de végétaux), avec des variations du régime alimentaire selon les régions et les stades de développement (poussins, juvéniles et adultes).

Les analyses génétiques ont révélé que les populations de Râles des genêts présentent une diversité élevée à l'échelle de la population globale. Il en est de même pour celles ayant subi une très forte réduction des effectifs ces dernières années. C'est le cas par exemple de la population de l'ouest de la France qui en 12 ans, malgré une diminution importante du nombre de mâles chanteurs, a vu un maintien important de la diversité génétique. Par ailleurs, trois groupes se distinguent au sein de la population globale, un en Europe de l'Est, un en Écosse et un comprenant la France et l'Italie.

STATUT JURIDIQUE ET DE PROTECTION

Au niveau international, le Râle des genêts est protégé par la Convention de Berne relative à la conservation des habitats naturels en Europe (Annexe 2 : les États s'engagent à prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger les sites où les espèces sont présentes) et à l'Annexe II de la Convention de Bonn. Il ne figure pas dans les annexes de la CITES de la convention de Washington qui régit le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Signée à Washington le 3 mars 1973 et Amendée à Bonn le 22 juin 1979). La population mondiale n'est plus considérée comme menacée selon les critères de la liste rouge de l'UICN suite à la découverte dans les années 1990, d'un noyau de population conséquent de râles en Russie. Elle est depuis, classée dans la catégorie Least Concern, soit préoccupation mineure.

Au niveau européen, le râle fait partie des espèces classées en Annexe 1 de la Directive Oiseaux (79/409 CEE : protection des espèces et mise en place de mesures de conservation de leur habitat pour assurer la survie et la reproduction). Son statut de conservation est considéré comme défavorable, tant en Europe (SPEC I), que dans l'Union Européenne : "depleted, large historical decline" (Diminuée, déclin historique important).

En France, le Râle des genêts est protégé depuis la publication de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1972. Sa protection actuelle est garantie en application des articles L-411.1 et L-411.2 du Code de l'environnement par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Par ailleurs, le râle figure parmi les espèces concernées par l'Arrêté du 9 juillet 1999 (J. O. du 28 août 1999), fixant la liste des vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Toute autorisation de détention, transport, utilisation ou atteinte les concernant demeurera de compétence ministérielle et non préfectorale.

L'espèce, considérée comme « En Danger » à l'échelle nationale, présente différents statuts suivant les régions où elle se maintient. Seule la région « Pays de la Loire » présente pour cette espèce un statut un peu moins défavorable que les autres régions (IUCN-MNHN, 2021) dans lesquelles elle est en danger critique d'extinction.

TABLEAU 1 : STATUT LISTE ROUGE REGIONALE DU RALE PAR REGION

Auvergne-Rhône-Alpes	En danger critique pour l'Auvergne et Espèce disparue pour la partie Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté	En danger critique
Bretagne	Non applicable
Centre-Val de Loire	En danger critique
Corse	Non applicable
Grand Est	En danger critique
Hauts-de-France	En danger critique
Île-de-France	Espèce disparue de la région
Normandie	En danger critique
Nouvelle-Aquitaine	En danger critique
Occitanie	En danger critique
Pays de la Loire	En danger
Provence-Alpes-Côte d'Azur	En danger critique

BIOLOGIE ET ECOLOGIE DE L'ESPECE

Distribution, abondance, tendances

L'aire de distribution du Rôle des genêts en saison de reproduction recouvre une large part de l'Europe et du nord de l'Asie (BirdLife International, 2016 ; Fourcade et al., 2013). Toutefois l'aire de distribution est très fragmentée dans la partie occidentale du continent. Sur la partie orientale, la qualité des informations est beaucoup plus variable (données anciennes, absence de suivis ou de comptages récents...).

La carte ci-dessous présente les deux niveaux d'information : la présence potentielle liée aux habitats possiblement favorables et la présence avérée.

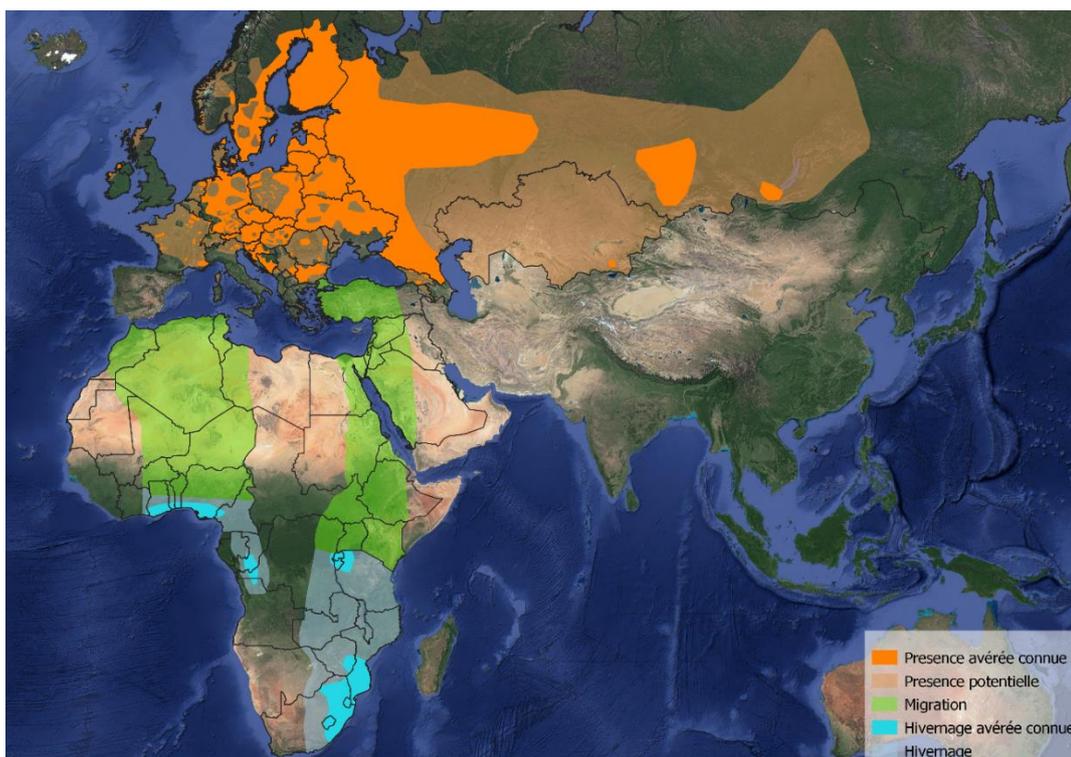


FIGURE 4 : CARTE DE REPARTITION MONDIALE DU RALE DES GENETS - LPO49

Dans les années 1990, la population nicheuse en Europe était estimée à 92 000-233 000 mâles chanteurs. A la suite de comptages effectués en Russie, un nombre conséquent d'individus a été découvert, ce qui nécessite de revoir l'évaluation après ajout de l'effectif russe (hausse de 90 % des effectifs mondiaux suite à l'ajout des effectifs découverts). Dans le même temps, une augmentation importante des populations de rôles à l'est de l'Europe a été constatée suite aux bouleversements politiques et socio-économiques ayant engendré un abandon des cultures et une diminution importante des pratiques liées à une agriculture intensive, comme l'utilisation de pesticides. L'évaluation de la population mondiale a donc été revue à la hausse et passée du statut « quasi menacée » en 2004, à « préoccupation mineure » aujourd'hui.

Cependant, bien que les effectifs se soient montrés très fluctuants, dans de nombreux pays, les tendances se sont aujourd'hui inversées et les populations de Rôles des genêts sont majoritairement en déclin. Le tableau ci-après présente les effectifs de mâles chanteurs par pays. Les informations sont soit issues du rapportage à la Commission européenne dans le cadre du réseau Natura 2000, soit issues de structures travaillant sur l'espèce (articles scientifiques, site internet, bilan techniques...). Les tendances sont pour la majorité données sur du court terme (10 ans) dans le cadre des rapportages ou évaluations liste rouge UICN.

TABEAU 2 : ESTIMATION DES EFFECTIFS PAR PAYS DE RALES DES GENETS EN PERIODE DE REPRODUCTION

Pays	Nombre de mâles chanteurs	Année	Tendance	Période de référence
Allemagne	1 200 - 1 400	μ 2013-2018	↓	2004-2016 – Rapportage européen
Arménie	2 529	2019	↓	- 19% en 17 ans. Birds Links Armenia
Autriche	150 - 400	μ 2013-2018	→	2007-2018 – Rapportage européen
Belgique	1-10	μ 2013-2018	↓	2008-2018 – Rapportage européen
Bosnie-Herzégovine	500 - 800	2012-2013	↓	-
Bulgarie	2 000 - 4 500	μ 2013-2018	↓	2000-2018 – Rapportage européen
Chine	1 500 - 3 000	1998-2000	?	Institut d'écologie et de géographie du Xinjiang
Croatie	500 - 1 100	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
Danemark	81	2013-2018 meilleure année	Variable	2004-2017 – Rapportage européen
Estonie	20 000 - 40 000	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
Finlande	7 000 - 12 000	μ 2013-2018	→	2007-2018 – Rapportage européen
France	64 -77	2022	↓	2005-2017 – Rapportage européen
Géorgie	Inf à 10 000	2021	↓	En déclin avec une menace sur les zones de présence et une forte probabilité de disparition de l'espèce à moyen terme.
Hongrie	525 - 1 532	μ 2013-2018	Variable	2007-2018 – Rapportage européen
Irlande	197	2022	→	2005-2018 – 4 000 mâles dans les années 70 – Stabilisation même si fluctuation depuis les années 90 à environ 150.
Italie	160 - 200	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
Lettonie	30 874 - 111 512	μ 2013-2018	↓	2006-2018 – Rapportage européen
Lituanie	6 500 - 8 000	μ 2013-2018	↓	2013-2018 – Rapportage européen
Luxembourg	0-2	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
Moldavie	250	1998	↓	Diminution de 35 à 40% depuis les années 70
Monténégro	100 - 120	2007	?	-
Norvège	62	2022	Variable	Effectif en baisse en 2022 - 155 en 2020.
Pays-Bas	50 - 60	2020	↓	2006-2017 – Rapportage européen
Pologne	39 000 – 52 000	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
République Tchèque	1 200 - 2 400	μ 2013-2018	?	2007-2018 – Rapportage européen
Roumanie	16 300 – 21 527	μ 2013-2018	Incertain	2008-2018 – Rapportage européen
Royaume-Uni	900	2019	→	480 mâles en 1993 – 1284 mâles en 2014 – Sur une courte période 2014-2019, on est sur un déclin (-30%)
Russie	1 800 000 - 3 400 000	2012	?	-
Serbie	1 240 – 1 870	2012-2013	?	-
Slovaquie	1 500 - 3 000	μ 2013-2018	↓	2007-2018 – Rapportage européen
Slovénie	240 - 350	μ 2013-2018	→	2007-2018 – Rapportage européen
Suède	1 300 - 2 600	μ 2013-2018	Variable	2007-2018 – Rapportage européen
Suisse	15 - 40	2016	↓	BirdLife Switzerland
Ukraine	10 2000	2001	?	Ukrainian Society for the Protection of Birds
Kazakhstan	?		?	-
Kirghizstan	?		?	-
Mongolie	?		?	-
Macédoine du Nord	?		?	-
Tadjikistan	?		?	-
Turquie	?		?	-

En France, l'espèce a vu ses effectifs passer de 2 450 mâles chanteurs maximum en 1982-1984 (première enquête nationale), à 128-150 mâles chanteurs en 2018 et à 205-227 en 2020 pour ensuite redescendre à 64-77 en 2022 (Broyer, 1985 et données PNA, 2020, *figure 2*).

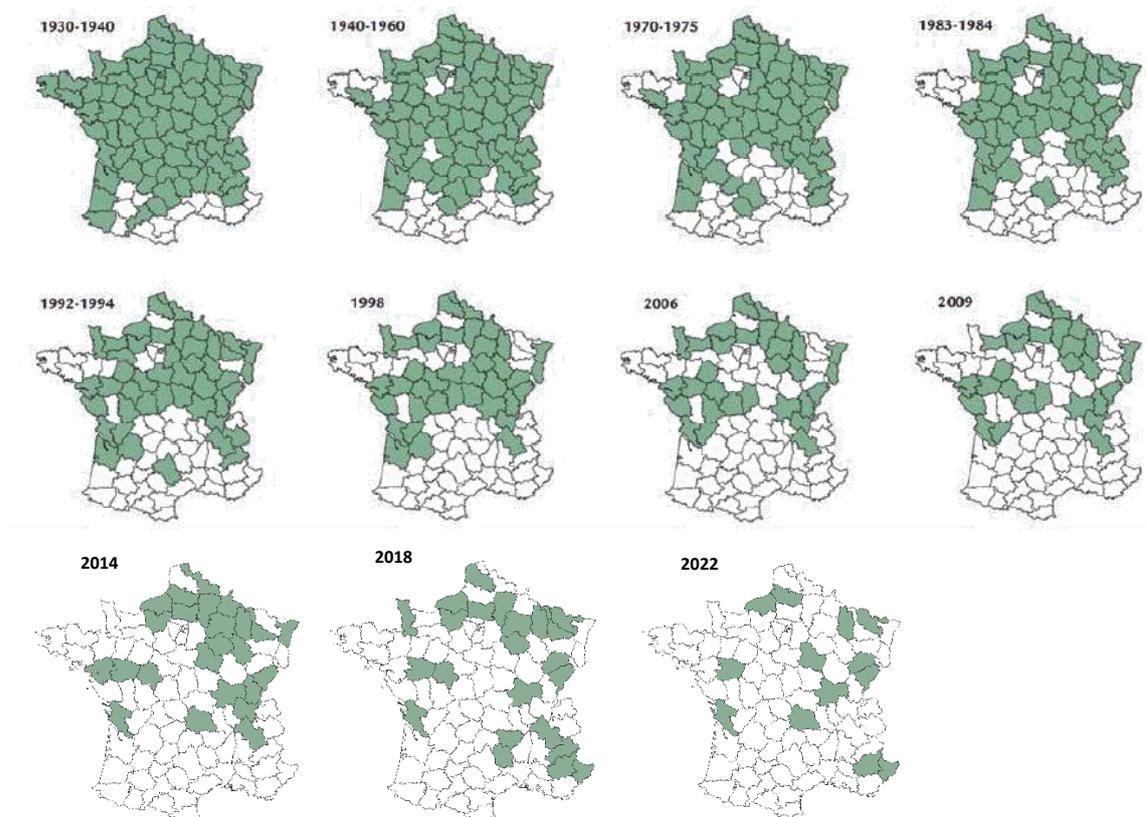


FIGURE 5 : ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DU RALE DES GENETS EN FRANCE (1930-2022)

Depuis la mise en place d'enquêtes nationales dans les années 1980, l'espèce a vu ses effectifs chuter de plus de 97% en près de 40 ans malgré la mise en place de contrats agricoles identifiés comme plutôt favorables au râle.

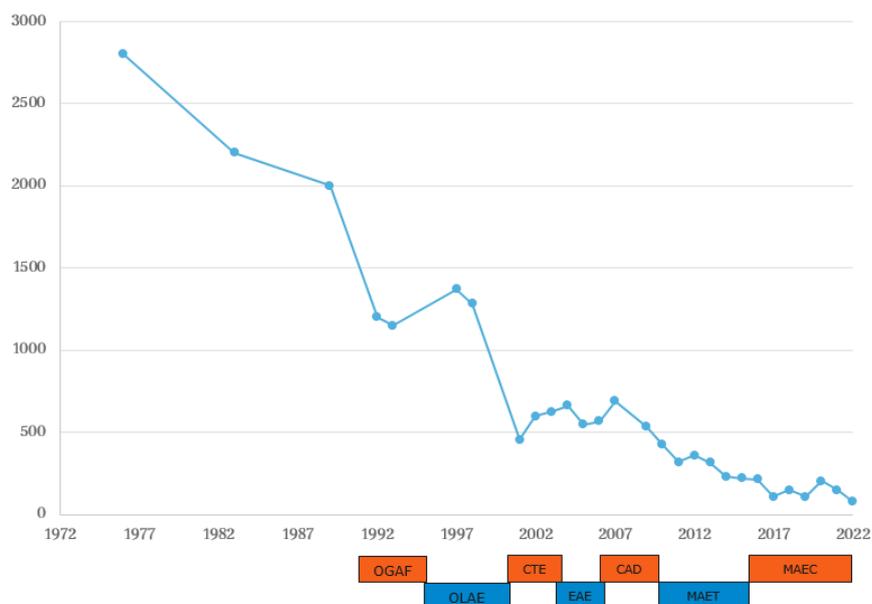


FIGURE 6 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MALES CHANTEURS DE RALES DES GENETS DEPUIS LES ANNEES 1970 A AUJOURD'HUI EN FRANCE ET FRISE DES CONTRATS AGRICOLES MIS EN PLACE JUSQU'A AUJOURD'HUI (DONNEES PNA, 2022)

Corré à la diminution de la population, on constate une rétraction de son aire de répartition avec une estimation à 25 600 km² en 1998 (64 mailles de 20x20km) contre 2 300 km² en 2022 (23 mailles de 10x10km).

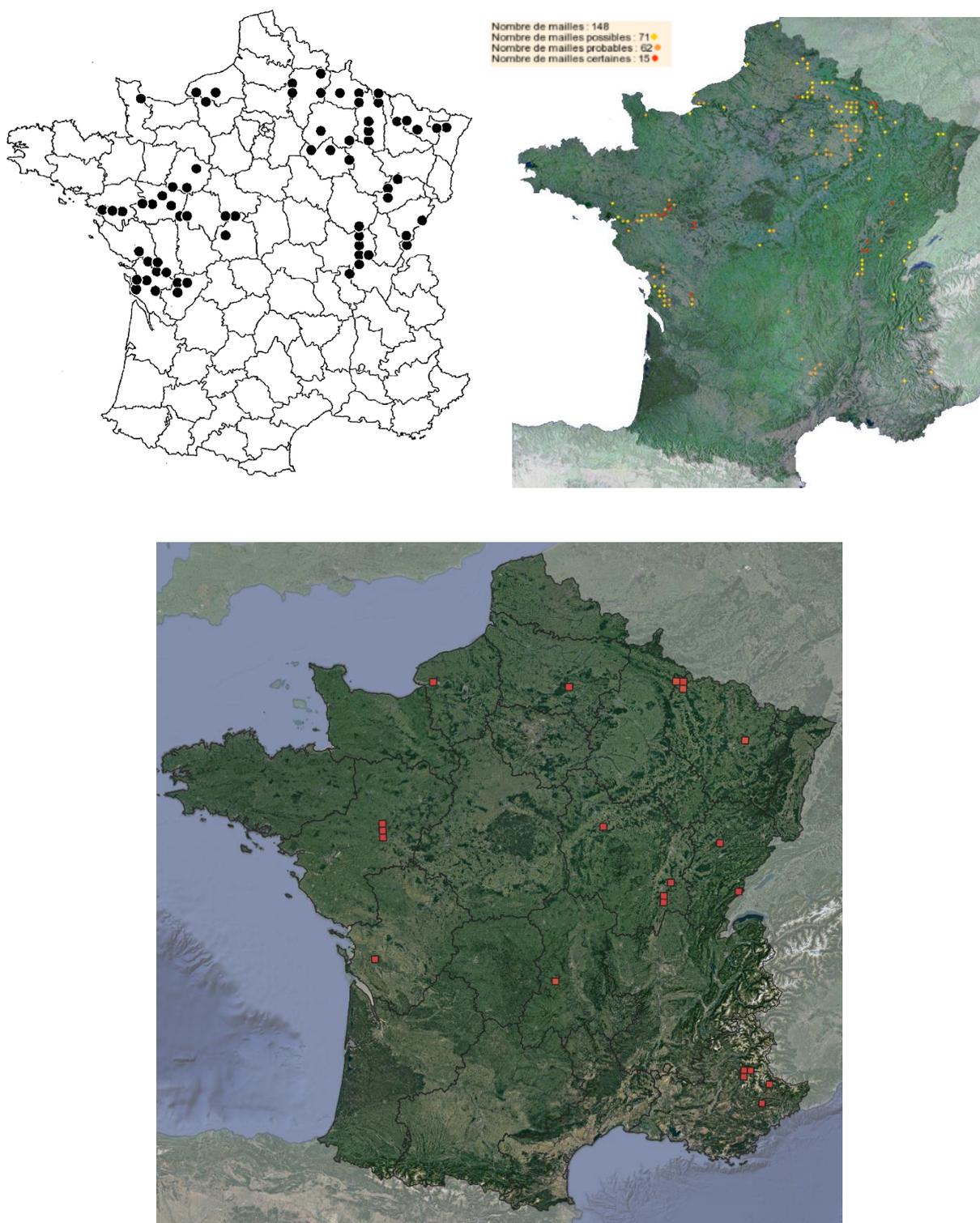


FIGURE 7 : CARTES DE REPARTITION PAR MAILLES 20x20 KM 1998, 10x10KM 2009-2012 ET 2022 (SOURCE ONCFS ET FAUNE FRANCE)

Les effectifs ont décliné dans toutes les régions avec une plus importante chute sur les Pays de la Loire. Alors que la Loire-Atlantique (44) comptait la plus forte concentration de France de râles dans l'estuaire de la Loire dans les années 1990, la population s'est effondrée pour disparaître suite probablement à l'intensification de l'exploitation des prairies.

TABLEAU 3 : EFFECTIFS DES MALES CHANTEURS PAR REGION

	1998	2009	2018	Sites principaux
Auvergne-Rhône-Alpes	124	28-29	2	Val de Saône -
Bourgogne-Franche-Comté	134-166	39-48	16-19	Basse vallée du Doubs – Prairies alluviales de Saône-et-Loire – Vallée de la Saône
Bretagne	-	-	-	-
Centre-Val de Loire	56-68	16-17	4-5	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre
Corse	-	-	-	-
Grand Est	81-96	81-95	38-44	Vallée de la Meuse – Vallée de l'Aube – Bassée auboise
Hauts-de-France	23-26	55-59	7-11	Moyenne vallée de l'Oise
Île-de-France	-	-	-	-
Normandie	28-42	17-21	5	Estuaire de la Seine
Nouvelle-Aquitaine	90-113	24-25	1	Vallée de la Charente
Occitanie	-	-	2	Valat du rey à Allenc
Pays de la Loire	604-647	263-285	42-50	Basses Vallées Angevines
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	7	Seyne et Auzet - Péone

Principaux sites accueillant des râles en France

Val de Saône – Ain (01)

Il s'agit d'un site Natura 2000 d'une superficie de 3 671 ha délimité par la zone inondable qui abrite une faune et une flore diversifiées et caractéristiques des milieux alluviaux à dominance prairiale. De nombreuses espèces d'oiseaux trouvent refuge sur le site comme le Râle des genêts. L'évolution des pratiques agricoles et l'étalement urbain sont des facteurs qui pèsent sur l'avenir des prairies. Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont proposées depuis le début des années 1990 sur ce site. Dans le cadre de la précédente programmation des MAEC, une des mesures portait sur un retard de fauche au 15 juillet dans les secteurs où une population de Râle des genêts est présente (secteurs localisés de Sermoyer, Arbigny, Saint-Bénigne, Pont-de-Vaux et Replonges).

Basse vallée du Doubs – Jura (39)

Localisé dans l'espace de l'inter-digue à l'intérieur duquel le Doubs conserve un régime hydraulique naturel, ce site est désigné au titre de Natura 2000 et se situe au nord de Dole, en limite avec le département de Saône-et-Loire. Le Doubs est un des plus importants cours d'eau du centre est de la France, avec la Saône dont il est l'affluent principal. Ce territoire présente une grande diversité d'habitats avec des forêts riveraines relictuelles, bancs de graviers, de sables et des zones prairiales notamment, abritant un nombre important d'espèces dont le Râle des genêts. Des MAEC retard de fauche et reconversion en prairie sont proposées sur ce site.

Vallée de la Saône – Côte-d'Or (21) & Haute Saône (70)

Connu aussi sous le nom de Val de Saône, le site de près de 18 000 ha constitue une vaste zone humide dont la richesse du patrimoine écologique est reconnue au niveau national et européen. Sa biodiversité est fortement liée aux inondations. Il abrite une mosaïque de milieux naturels à forte valeur patrimoniale comme les prairies humides, les forêts alluviales et les milieux aquatiques (mares,

baissières, bras morts, rus...) et représente une zone de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces ainsi qu'une ressource économique et touristique importante. De nombreuses actions telles que des restaurations de mares et de boisements alluviaux sont réalisées sur ce site qui propose également une MAEC retard de fauche. Le Val de Saône constitue un site de nidification privilégié pour le Rôle des genêts dans la région.

Prairies alluviales et milieux associés du Saône-et-Loire – Saône-et-Loire (71)

La vallée de la Saône constitue une vaste entité humide fréquentée par de nombreuses espèces. D'une surface totale de 8 980 ha, le site « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire », est réparti en 4 unités géographiques :

- en amont de Chalon en rive gauche de la Saône, de Verdun-sur-le Doubs à Bey, zone d'une surface de 1 191 ha
- zone située au sein du périmètre Natura 2000 de la confluence Saône-Grosne, cette seconde entité est localisée entre Chalon et Tournus pour une surface de 6 374 ha
- la troisième concerne le sud de Mâcon, en rive droite de la Saône, de Varennes-les-Mâcon à la Chapelle-de-Guinchay, pour une surface de 370 ha
- la dernière est localisée sur le val de Seille situé en amont de Louhans, de Saint-Usuge à Le Tartre sur une surface de 1 045 ha.

Basses vallées de la Vienne et de l'Indre – Indre-et-Loire (37)

Situé à l'extrémité ouest du département d'Indre-et-Loire, le site s'étend sur 5 671 ha et comprend deux entités disjointes correspondant aux vallées inondables de la Vienne et de l'Indre avant leur confluence avec la Loire. Les Basses vallées sont désignées au titre de Natura 2000 et dominées par des prairies naturelles inondables exploitées par fauche et/ou pâturage dont une partie sont sous contrats MAEC. Ces prairies forment de grands ensembles favorables à des oiseaux rares et menacés : Rôle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés... Des boisements alluviaux ou des peupleraies et à certains endroits la présence d'un réseau bocager avec des arbres têtards ponctuent le site.

Vallée de la Meuse – Meuse (55)

Deux sites désignés au titre de Natura 2000 à enjeu milieux ouverts sont présents sur ce territoire :

- « la Vallée de la Meuse sur le secteur de Stenay », partie amont de la Meuse sur 2 338 ha.
- « la Vallée de la Meuse » en aval du secteur de Stenay d'une superficie de 13 562 ha et qui s'étend sur la partie ouest du Parc naturel régional de Lorraine. La richesse de la vallée de la Meuse repose sur la diversité des milieux et la dynamique hydrologique du fleuve.

Ces deux entités sont de prairies inondables, de forêts alluviales et présentent de vastes territoires de chasse et d'alimentation pour certains oiseaux (rapaces, grands échassiers, anatidés...) et sont propices à la nidification de l'avifaune, notamment le Rôle des genêts. Les principaux enjeux portent sur le maintien des surfaces en herbes, le maintien des haies et la gestion extensive des prairies.

Vallée de l'Aube – Aube (10), Marne (51) & Haute-Marne (52)

La haute vallée de l'Aube et ses affluents représente un vaste ensemble bien conservé de milieux aquatiques et de biotopes prairiaux submontagnards. Sur la partie aval, on retrouve le site de « Marigny, Superbe, vallée de l'Aube » d'une superficie de 4 527 hectares composé de 3 entités dont l'une d'elles représente une vaste vallée alluviale au Nord de Troyes. Ce territoire joue un rôle important dans la préservation de l'avifaune nicheuse et/ou migratrice. Au vu des caractéristiques du site, les enjeux sont le maintien et la préservation des prairies et en particulier des prairies humides ainsi que la conservation de la dynamique naturelle des rivières.

Moyenne vallée de l'Oise – Aisne (02) & Oise (60)

Site Natura 2000, la Moyenne vallée de l'Oise est localisée sur 2 départements entre la Fère (département de l'Aisne) en amont et Thourotte (département de l'Oise) en aval. Il fait plus 5 900ha avec une dominance de milieux ouverts humides (prairies, friches et mégaphorbiaies humides), des

boisements et des petites pièces d'eau (bras-morts, mares...). La majorité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présente sur ce site est étroitement liée à l'existence des prairies et aux pratiques agricoles qui s'y développent. Des MAEC sont mises en place pour préserver ces milieux.

Estuaire de la Seine – Seine Maritime (76)

D'une superficie de 18 800 ha environ, ce site Natura 2000 est inclus dans le périmètre du PNR des boucles de la Seine normande et comprend une partie de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine. Il est composé de plusieurs entités géographiques ; boucles, Marais Vernier et embouchure. Des prairies humides s'expriment sur des substrats tourbeux et alluvionnaires. D'autres espèces de prairies et de marais présentent des effectifs importants en période de reproduction : Tarier des prés, Courlis cendré, Phragmite des joncs, Marouette ponctuée...

Vallée de la Charente – Charente (16)

Situé en amont d'Angoulême, la Vallée de la Charente présente un lit méandré et devient large et régulier en aval. D'une superficie de 4 018 hectares, on y recense une richesse biologique importante qui a valu sa désignation au titre de Natura 2000. Il est connu pour être un site de reproduction du Râle des genêts, mais aussi d'autres oiseaux comme le Bihoreau gris, le Milan noir, les busards, le Martin-pêcheur. C'est un véritable corridor migratoire, avec des prairies naturelles alluviales présentant une végétation spontanée très diversifiée, des méandres qui forment des îles et des boisements alluviaux.

Valat du rey à Allenc – Lozère (48)

Un noyau de population semble établi dans le Valat de Rey où 7 mâles chanteurs ont même été recensés en 2020. Les données issues des comptages sont irrégulières et récentes et nécessitent d'être confirmées. Toutefois il semble que ce secteur soit une zone de report qui présente encore des prairies favorables à la reproduction, où la fauche y est plus tardive.

Basses Vallées Angevines – Maine-et-Loire (49)

Secteur de plaines alluviales inondables situé dans la partie aval des vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, ce site Natura 2000 d'une superficie de 9 500 hectares présente des habitats prairiaux, de fossés, de bras morts, de mares et de haies. La mise en place de MAEC a permis de maintenir ces habitats sensibles avec des pratiques compatibles avec les enjeux écologiques du territoire. Le site est connu comme étant l'une des principales zones de nidification du Râle des genêts en France.

Seyne et Auzet – Alpes de Haute Provence (04) et Péone – Alpes Maritimes (06)

Deux noyaux de population semblent établis sur le secteur de Seyne, Auzet et sur la commune de Péone mais les données issues des comptages sont encore très récentes et nécessitent d'être confirmées. Toutefois il semble que ces secteurs soient utilisés comme zone de report sur les habitats encore favorables à la reproduction, où la fauche y est plus tardive.

Reproduction

Le Rôle des genêts est une espèce prairiale qui peut toutefois occuper différents types d'habitats au cours de la saison et en fonction des régions.

Types d'habitats occupés par les Rôles des genêts

En France, l'espèce est majoritairement recensée dans les prairies de fauche des plaines alluviales et d'altitude. Elle a tendance à préférer les prairies où la fauche est annuelle, mais elle s'installe également dans des prairies abandonnées ou des cultures (luzerne, colza, blé), des jachères, des phragmitaies, des marais et des tourbières. La présence d'une hétérogénéité d'habitats est importante pour la conservation des Rôles des genêts, notamment pour faire face aux perturbations du milieu comme les inondations.

Les prairies sélectionnées par les Rôles des genêts sont majoritairement hygrophiles et présentent une végétation diversifiée. De plus, un relief hétérogène et la présence de fossés sont appréciés et contribuent à la diversité des micro-habitats.

La hauteur de couvert est un élément majeur dans la sélection de l'habitat par les rôles. Ces derniers sélectionnent généralement des prairies disposant d'une hauteur de couvert herbacé d'au moins 60 cm. Les rôles sont amenés à changer la localisation de leur territoire au cours de la saison suivant l'évolution de la végétation. Certains suivis ont ainsi mis en avant des installations dans les prairies abandonnées, lits d'orties ou patch d'iris en début de saison avec ensuite un déplacement vers les prairies de fauche. La gestion par pâturage n'est pas excluante dans la mesure où elle est très faible ou discontinue (avec des périodes sans pâturage permettant le développement d'un couvert herbacé favorable et maintenu pendant la saison de reproduction (avril à fin juillet à minima).

Caractéristiques sélectionnées par les femelles pour la réalisation des nids

La variation structurelle de la végétation semble être un facteur clé pour la sélection de l'habitat par les rôles femelles. Une végétation diversifiée, facilitée par un relief hétérogène dans la parcelle et une faible hauteur de litière offrent très certainement une faible résistance à la marche avec simultanément une couverture suffisamment élevée (pour se « cacher » des prédateurs), et une augmentation de l'abondance des ressources alimentaires et de leur accessibilité.

La reproduction du rôle se caractérise par un système de polygamie successive. Les individus sont généralement solitaires mais il existe une attraction sociale avec une tendance des mâles à installer leur territoire à proximité de ceux des autres. Au cours de la journée, les mâles sont actifs et visitent régulièrement les territoires voisins. Le soir, les mâles rejoignent leur poste de chant, souvent un élément (roche, souche, branche...) leur permettant de se surélever et s'y tenir toute la nuit pour attirer les femelles par leur chant (« krex, krex » répétés). Un mâle seul chantera plus de 90% de la nuit, tandis qu'un mâle apparié chantera environ 10% de la nuit ainsi qu'à l'aube et le jour. Les couples s'associent généralement pour plusieurs jours et se séparent ensuite au début de la ponte.

Le rôle effectue deux nichées par an, la première débutant en général au mois d'avril-mai, la seconde courant juin - juillet. La phénologie et le calendrier de la reproduction semblent variables selon les pays, les secteurs de nidification et les années. Toutefois, quelques études permettent de mieux définir cette phase. L'appariement a pu être déterminé par la diminution de l'activité vocale des mâles la nuit avec une augmentation de celle de jour. C'est à partir de cet élément que l'on peut déduire approximativement la phénologie de reproduction, qui est de 5 à 10,5 jours pour l'appariement et 8 jours pour la ponte qui se superpose en partie à l'appariement. L'incubation est estimée à 17-18 jours, les durées de soins aux jeunes présentent des variations entre la première et la seconde ponte avec une durée moyenne de soins plus courte pour la

première nichée (11,6 jours) que pour la deuxième (16,7 jours). Enfin, l'âge auquel les juvéniles sont capables de s'envoler est considéré comme étant d'environ 45 jours. À partir de ces données, on estime donc aujourd'hui que la phase de production d'une seule nichée dure 70 jours après la détection de l'appariement afin de permettre aux juvéniles de devenir volants. Ces calculs ne sont connus qu'à travers le suivi d'un très petit effectif de 9 couples étudiés en Écosse dans les années 1990.

La localisation des nids demeure soumise à de nombreuses incertitudes. D'après les rares études sur le sujet, il semble que les nids situés au sol et dissimulés dans la strate herbacée soient localisés à des distances comprises entre 45 et 160 m du poste de chant occupé par le mâle (Tyler, 1996b). Les juvéniles indépendants mais non volants ont été localisés entre 150 et 600 m du poste de chant du mâle chanteur, tandis que les juvéniles volants de plus de 45 jours ont été localisés à plus de 800 m de leur géniteur.

Les râles sont très mobiles au cours de la saison de reproduction et leurs déplacements, étudiés uniquement pour les mâles jusqu'à présent, sont fréquents et peuvent aller de quelques kilomètres à plusieurs centaines de kilomètres. C'est le cas par exemple d'un mâle capturé en République tchèque le 4 juin 1999 et recapturé en Suisse le 1er juillet 1999, soit à 614 km de distance. Des départs et des arrivées sont donc étalés sur la saison de reproduction. Ces déplacements peuvent s'expliquer par l'évolution des conditions de l'habitat au cours de la saison (notamment due aux fauches) et par leur mode de reproduction en polygamie séquentielle pour la réalisation de deux nichées.

La fidélité inter-annuelle des mâles au site de reproduction s'est révélée très faible en Pologne d'après l'étude de Budka et al. (2020) avec seulement 2-5 % des mâles recapturés l'année suivante au même endroit. De plus, en moyenne 32 % des territoires sont constitués au même endroit qu'un territoire de l'année précédente dans cette zone étudiée. Green (1999) a également montré que si plusieurs individus ont été capturés deux années consécutives à des distances inférieures à un kilomètre, d'autres individus ont été recapturés jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres. D'autres études font références à des sites choisis par un même individu d'une année à l'autre éloignés de plusieurs centaines de kilomètres. En effet, un des mâles suivis par balise Argos depuis la République tchèque s'est installé dans les Dolomites en Italie l'année suivante. La distance avec son site de nidification précédent était donc de 350 km.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Râle des genêts semble principalement constitué d'insectes de taille supérieure à 10 mm et de leurs larves, de gastéropodes, d'aranéides, ainsi que potentiellement de vers de terre et de végétaux.

Une analyse de la composition de fèces a été réalisée par Arbeiter et al. (2020) suite à la capture de 22 râles des genêts (17 mâles, deux femelles et trois juvéniles) entre 2012 et 2015 dans une plaine inondable du nord-est de l'Allemagne. Des coléoptères ont été retrouvés dans 95% des échantillons et constituaient 43% des proies identifiées avec un tiers appartenant à la famille des Carabidés. Des escargots et des limaces ont été retrouvés dans 82 % des échantillons, des araignées dans 77 %, des larves de coléoptères dans 55 % et des vers de terre dans 41 %. Des sauterelles, grillons et diptères ont également été trouvés dans ces fèces. Mais cette composition semble varier suivant les régions.

Il est fait mention d'une possibilité d'un changement de régime alimentaire à l'automne après la saison de reproduction, le râle se tournant potentiellement plus vers du matériel végétal. Cependant, le régime alimentaire hors période de reproduction reste à étudier tout comme les exigences alimentaires en termes de besoins énergétiques en période de reproduction qui pourraient être une contrainte pour un bon succès reproducteur.

Migration

Le Râle des genêts est un migrateur au long cours, occupant les sites de reproduction d'avril à septembre en Europe et les sites d'hivernage en Afrique le reste de l'année. La migration se déroule selon plusieurs voies : une voie importante à l'est, passant par le Moyen-Orient puis l'Égypte et le Soudan et une autre à l'ouest passant par la Péninsule ibérique et le Maroc.

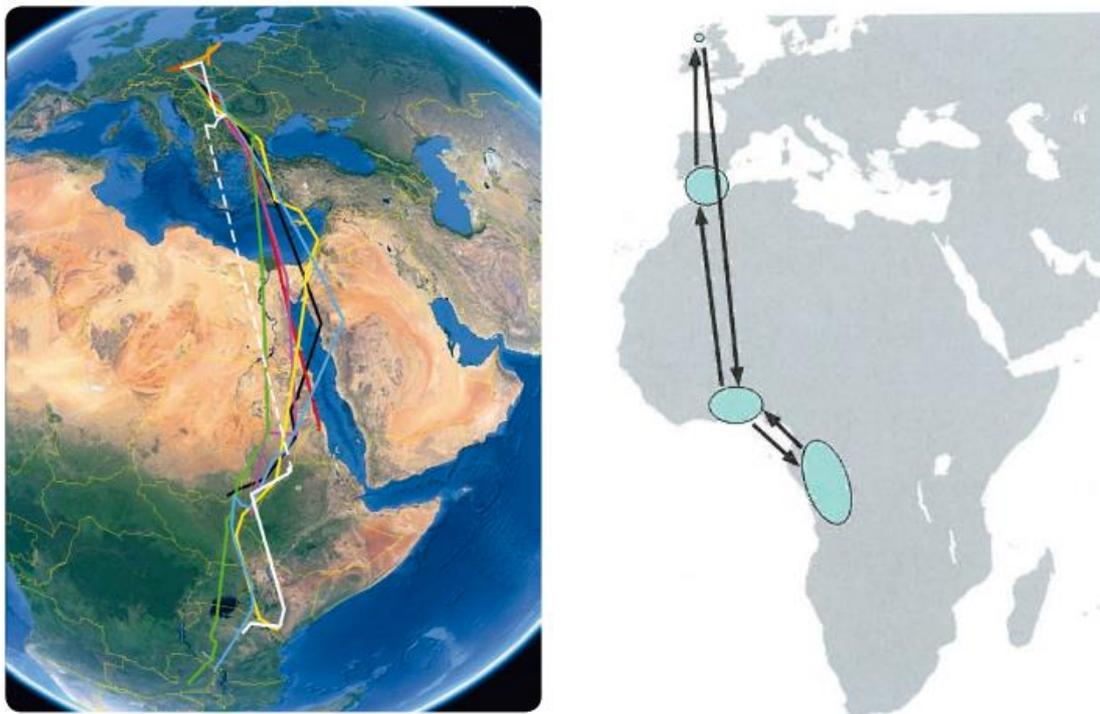


FIGURE 8 : TRAJETS DE MIGRATION CONNUS DE RALES, A GAUCHE BALISES ARGOS DANS L'ÉTUDE DE PESKE & VLCEK ET A DROITE GEOLOCALISATEURS DANS L'ÉTUDE DE GREEN (2013)

D'autres informations, issues de la bibliographie semblent montrer un axe de migration au moins historique par l'Asie du sud-ouest pour les populations les plus orientales (Russie est, Chine...) avec des recensements d'individus en Inde dans les années 60-70.

Le Râle des genêts est peu détecté sur le territoire français lors de ses migrations, ce qui s'explique par sa discrétion, sa stratégie de migration nocturne et des faibles effectifs nichant en Europe de l'Ouest. Les principales populations migrant par la France sont certainement celles des îles Britanniques et d'Allemagne (en partie), du Benelux, de la Norvège et de la Suisse. Pour ces derniers, les populations sont de taille réduite.

La distribution pré-nuptiale reflète donc surtout celle des nicheurs détectés par leur chant à leur arrivée, même si des oiseaux encore en migration sont notés çà et là, surtout dans l'est du pays. En automne, les données concernant des migrateurs sont plus abondantes et réparties de manière plus homogène en France, avec des observations sur la façade atlantique et jusqu'à la pointe bretonne, plus rarement le long de la Manche. En dehors des captures au filet et des oiseaux trouvés morts, les données sont le plus souvent obtenues en levant les oiseaux en halte migratoire. L'espèce fréquente seulement des milieux ouverts : prairies, marais, dunes du littoral atlantique, ainsi que des cultures.

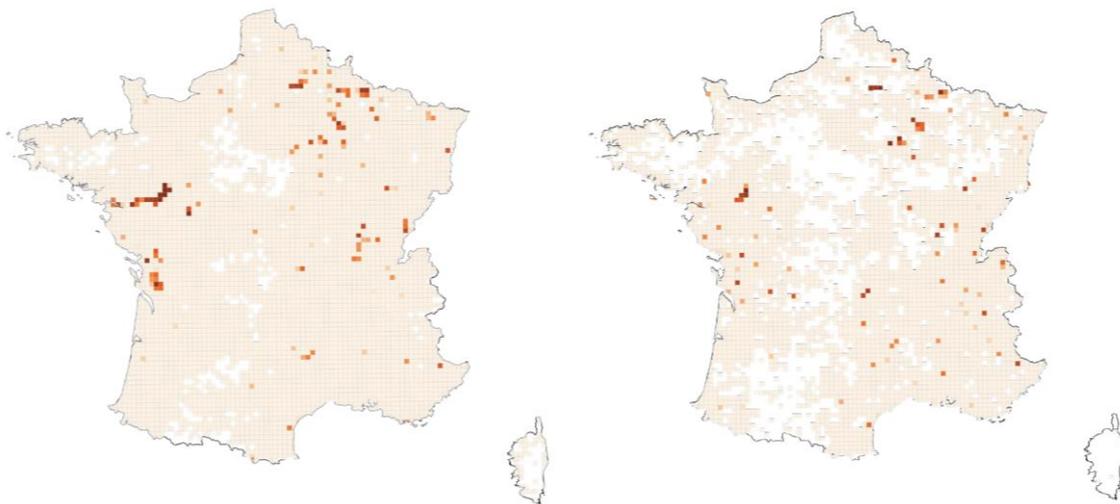


FIGURE 9 : DISTRIBUTION DE L'INDICE D'ABONDANCE RELATIVE EN PERIODE DE MIGRATION PRENUPTIALE (A GAUCHE) ET POSTNUPTIALE (A DROITE) – DUPUY & SALLE 2022

La migration pré-nuptiale commence début avril pour les oiseaux les plus précoces et s'étale probablement jusqu'en mai. Les oiseaux reproducteurs des sites atlantiques (et des îles Britanniques) sont entendus plus tôt que ceux du nord et de l'est de la France. L'arrivée d'oiseaux sur des sites à partir de juin est certainement à rattacher à un phénomène de délocalisation de la reproduction (crue, fauche précoce) plutôt qu'à de la migration tardive.

Hivernage

L'aire de répartition hivernale du Râle des genêts est principalement située en Afrique du Sud-Est. D'autres zones d'hivernages ont été découvertes par la récupération de géolocalisateurs posés sur cinq mâles en Écosse et un en Irlande. Ces individus ont ainsi hiverné en partie en Afrique de l'Ouest (Nigeria et Ghana) puis dans le bassin du Congo. Il semble que cette deuxième zone soit seulement utilisée par les individus à l'ouest car des balises issues d'individus venus d'Allemagne ont montré une voie de migration plus orientale.

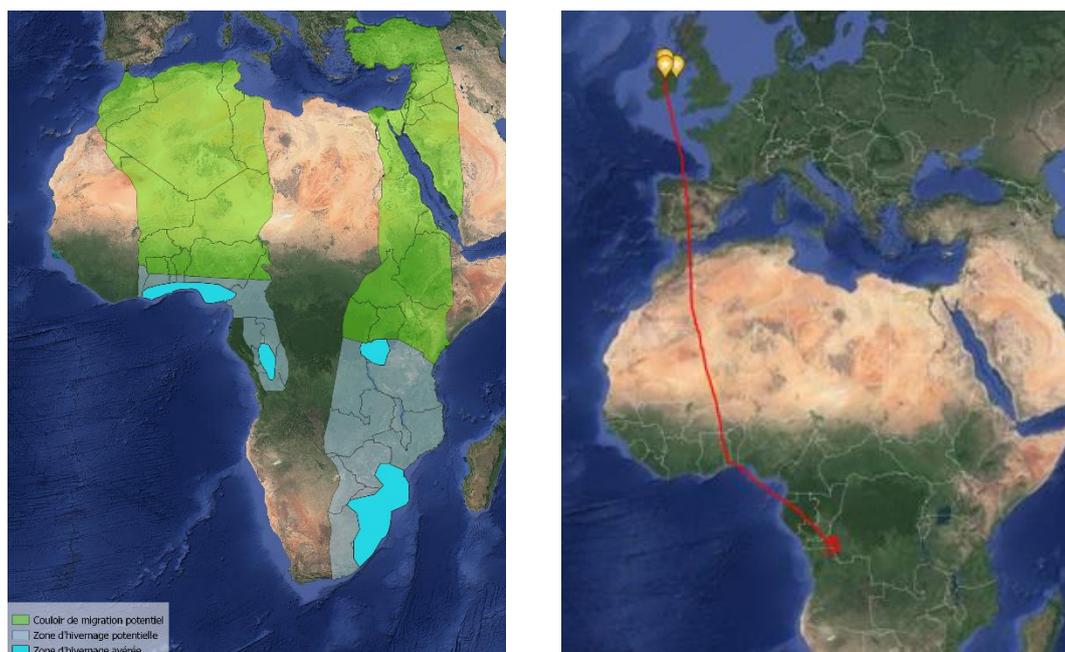


FIGURE 10 : ZONES PRINCIPALES CONNUES D'HIVERNAGE EN AFRIQUE A GAUCHE ET VOIE DE MIGRATION ET ZONE D'HIVERNAGE D'UN INDIVIDU IRLANDAIS EQUIPE D'UNE BALISE (LIFE CORNCRAKE) A DROITE

La zone d'hivernage pour la population française n'est pas connue avec certitude à ce jour.

L'analyse des données de captures par baguage a permis de déterminer qu'un petit nombre de Râles des genêts peut passer l'été en Afrique. Ces individus sont probablement incapables de migrer en raison de maladies ou de blessures, ou sont encore immatures et donc incapables de se reproduire. Cette analyse a également montré que les râles sont principalement concentrés dans des habitats à dominance herbacée, ce qui reflète leurs préférences en matière d'habitat dans les zones de reproduction. Ce sujet est toutefois peu étudié et donc peu documenté à ce jour.

Dynamique des populations, taux de survie et succès reproducteur

Le déclin du Râle des genêts est un phénomène connu de longue date en Europe de l'Ouest. En France, les premiers signes de déclin sont observés au milieu du XX^e siècle. Outre la perte d'habitat (voir p. ex. Broyer, 1996), la diminution du succès de reproduction est suspectée pour expliquer la chute drastique des effectifs.

Bien que la durée de vie maximale recensée par baguage d'un Râle des genêts soit de 6 ans, le taux de survie annuelle a été étudié en Écosse dans les années 1990, et s'est révélé faible. Les résultats de l'étude mettent en avant des valeurs de survie annuelle comprises entre 0,2 et 0,3.

Il s'agit des seules données disponibles à ce jour et les conditions de milieu et d'exploitation en Écosse étant différentes, les résultats obtenus ne peuvent être simplement transposables à la France. Parmi les différences notables pouvant jouer sur le taux de survie, il peut, entre autres choses, être noté que l'espèce arrive plus tôt en France et est beaucoup plus exposée à la précocité des fauches.

En France, le programme de baguage conduit de 1995 à 2006 a porté sur 1 014 individus (695 mâles chanteurs, 1 femelle et 318 poussins) et a donné lieu à des contrôles, essentiellement sur le site des Basses Vallées Angevines où l'effort de capture a été le plus important (918 captures). Seuls 27 contrôles ont été réalisés : 20 mâles chanteurs bagués (18 l'année suivante et 2 autres deux ans après) et 7 concernent des oiseaux bagués poussins (4 l'année suivante, 1 autre deux ans après, et le même individu bagué en 1998 contrôlé deux fois, en 2000 et en 2001) (Noël, données non publiées).

La dynamique des populations étant fortement influencée par la productivité en jeunes, la survie des adultes est faible. Les études de Tyler (1996) ont montré que les secondes pontes étaient les plus productives. Les efforts de conservation investis pour permettre aux râles de produire cette seconde ponte et améliorer la survie des poussins qui en sont issus, seraient les plus profitables dans la mesure où la préservation des habitats est également profitable aux adultes (période de mue des femelles allant jusqu'à septembre). Il a en effet été montré que des fauches retardées de deux semaines sur les sites qui bénéficient de programme de conservation en Écosse, permettraient de doubler le taux d'éclosion et d'augmenter la productivité de 23 % (Green, 1999).

Par exemple, en France, l'année 2018 a été marquée par des crues estivales qui ont à priori fortement diminué le succès de reproduction et donc les effectifs en 2019. L'année suivante n'a pas présenté d'évènement climatique particulier et un rebond de la population a ainsi pu être constaté en 2020. Les années suivantes ont été moins favorables avec un été pluvieux et des crues estivales en 2021 et une forte sécheresse en 2022.

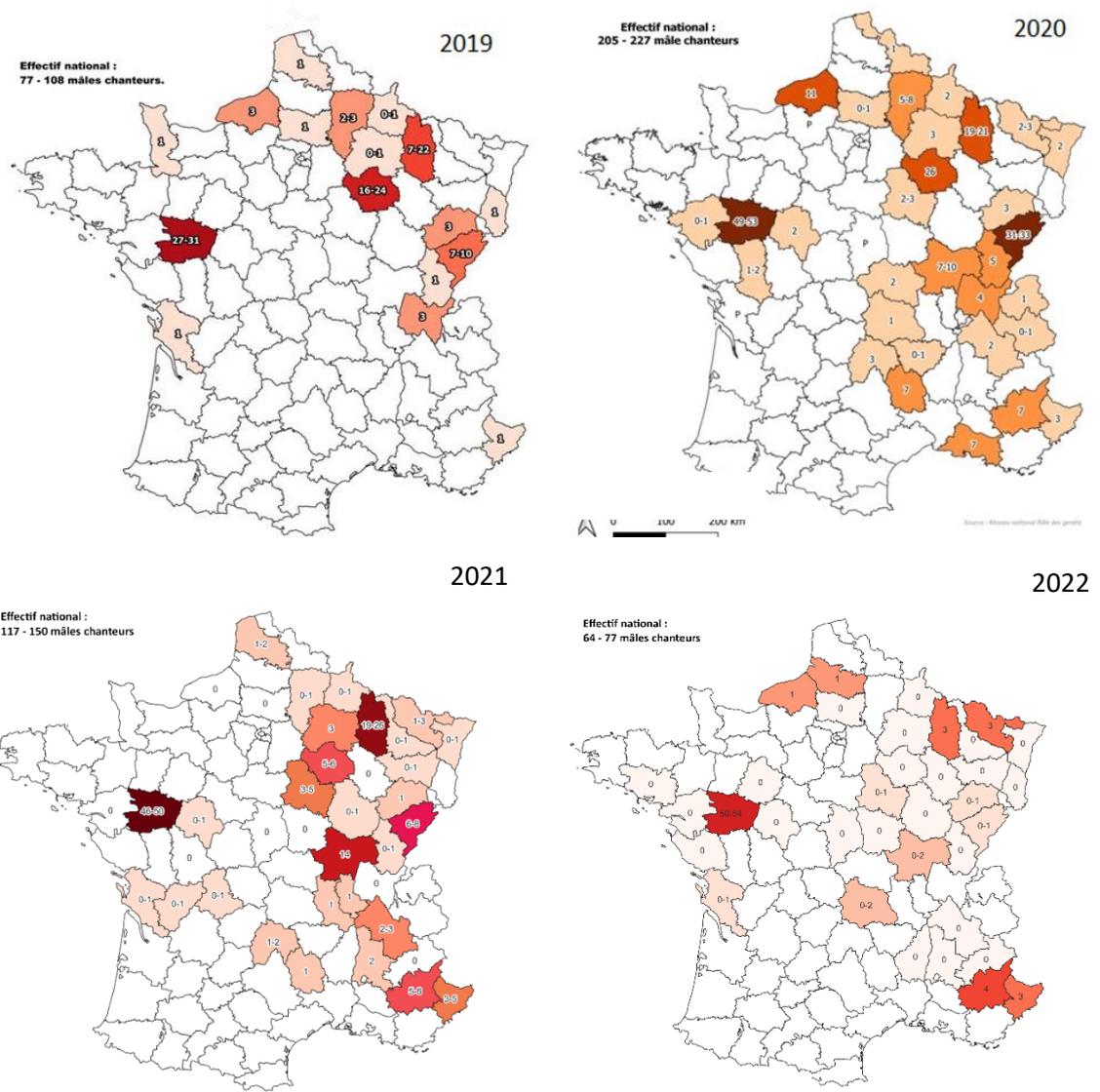


FIGURE 11 : REPARTITION DES EFFECTIFS FRANÇAIS DE MALES CHANTEURS PAR DEPARTEMENT ENTRE 2019 ET 2022 (DONNEES PNA, 2022)

ÉVALUATION ET EVALUATION DE L'ÉTAT DE LA POPULATION

Tendances de la population

Les données utilisées pour évaluer l'état de la population française de Râles des genêts sont issues du rapportage de la Directive Oiseaux pour la période 2013-2017, coordonné par le MNHN en 2019 (Annexe 1). Les effectifs retenus étaient les suivants :

2013	2014	2015	2016	2017
277-314	226-253	200-222	178-215	87-109

L'estimation est faite sur plusieurs années en se basant sur des inventaires complets ou une estimation statistique robuste car cette espèce est considérée comme bien suivie.

Il est observé une différence notable entre la taille de population reportée en 2019 et celle reportée lors du précédent exercice de rapportage due à un réel déclin entre les deux périodes :
- pour la période 2009-2012 en moyenne 396 mâles chanteurs (315-477) (comptage pour l'année 2008 non exhaustif)
- pour la période 2013-2017 en moyenne 208 mâles chanteurs (145-271).

Sur la période de 2005 à 2017, la tendance est jugée négative avec un sévère déclin de -13% par an en moyenne et une amplitude de diminution totale de -80%. Il est à noter que la très mauvaise saison de 2017 influence très fortement l'amplitude de tendance. Sur le long terme (1980-2017), la tendance est également évaluée comme en sévère déclin de 8.1% par an en moyenne. À noter que la très mauvaise saison de 2017 influence ici aussi très fortement l'amplitude de tendance. Les estimations larges de 2000-2800 mâles chanteurs entre 1976-1980 et 1600-2200 mâles chanteurs en 1983-84 sont prises en compte.

Distribution des nicheurs et taille de l'aire de distribution

Sur la période 2013 à 2018, la superficie utilisée par l'espèce est estimée à 12 000 km² suivant une extrapolation de données partielles et/ou modélisation. Le râle est présent sur 136 mailles soit 13 6000 km².

La tendance à court terme (2009-2017) est considérée comme incertaine. La tendance à long terme sur la période 1985 et 2018 est négative sur la base des données de l'atlas Oiseaux nicheurs de 1985/89 et celui de 2009/2012 : -45.5% d'indices possibles, il a été retenu plutôt moins 50% pour inclure la diminution observée depuis le dernier atlas. Cette amplitude est estimée (mini-max) entre -50% et -40% avec un intervalle de confiance non renseigné en raison d'une extrapolation de données partielles et/ou modélisation.

Plans d'actions

Outre les Plans Nationaux d'Actions en France, il existe également un plan européen pour le Râle des genêts : Crockford N., Green R., Rocamora G., Schaffer N. & Stowe T. (1996) Action Plan for the Corncrake (*Crex crex*) in Europe. 57 p.

L'évaluation de l'efficacité des plans d'actions pour cette espèce au niveau international (Art.12, Species Action Plans) conclut à une dégradation et à un éloignement des objectifs fixés par le plan d'action. Il en est de même pour le « Management Plans » pour les territoires concernés qui conclut à un statut « non sécurisé » et qui se détériore (Art.3 et 7).

SYNTHESE DES MENACES PESANT SUR LE RALE

Les études réalisées en Europe ainsi qu'en France ont décrit les principales menaces suivantes :

- la destruction des nids, jeunes et adultes (notamment lors de la mue) lors des fauches précoces, rapides et simultanées
- la perte et la dégradation de l'habitat de reproduction
- l'inondation des nichées lors des crues printanières
- les prélèvements par capture notamment sur la voie de migration
- les chocs et collisions avec des éléments fixes ou des véhicules motorisés
- la prédation
- les pathogènes.

La destruction des nids, jeunes et adultes lors des fauches

La survie des jeunes, de même que celle des adultes reproducteurs, est mise en péril par des fauches précoces et par l'utilisation de matériel de plus en plus performant.

L'intensification de la gestion des prairies se traduit de différentes façons selon les régions françaises. Le drainage, la régulation des crues et la fertilisation permettent une fauche de plus en plus précoce, à partir de la fin mai, comme c'est notamment le cas en Basse Vallée de la Charente, où le râle a quasiment disparu. Dans certaines régions, les prairies sont labourées et re-semées (ray-grass, fétuque...), puis entretenues de manière intensive par application de désherbants sélectifs (dicotylédones) et d'engrais. Cela permet plusieurs coupes au cours de l'année lorsque l'herbe récoltée n'est plus utilisée pour produire du foin mais de l'ensilage. Ce type de pratique est incompatible avec le maintien de populations reproductrices de Râles des genêts.

Sur les zones de reproduction fauchées précocement, l'habitat devient inhospitalier en période de reproduction, ce qui revient à une perte complète de l'habitat pour l'espèce. Les fauches précoces détruisent les nids avant même que les œufs n'éclosent. La mécanisation des fauches, puis l'augmentation croissante de leur vitesse en raison de l'utilisation de machines puissantes, est à l'origine de pertes importantes, tuant plus de la moitié des jeunes : 55 à 86 %. La fauche provoque l'éclatement des familles et une partie des poussins, ceux de moins de 10 jours, encore dépendants, ne survivront pas par la suite, car incapables de trouver seuls leur nourriture.

Les adultes sont surtout sensibles aux fauches pendant la mue postnuptiale lorsqu'ils sont incapables de voler. Cependant, ils sont généralement capables de se déplacer suffisamment vite pour échapper aux faucheuses traditionnelles, mais pas aux barres de coupe multiples.

La perte et dégradation de l'habitat de reproduction

La destruction de l'habitat prairial se poursuit dans de nombreux territoires. Le drainage pour la mise en culture (maïs, tournesol, colza, céréales...) et, dans une moindre mesure, les plantations de boisements, constituent les causes principales des pertes d'habitat enregistrées.

Les secteurs les moins productifs sont soit boisés, soit laissés en friche et évoluent vers un faciès trop haut ou trop dense qui ne convient pas à l'espèce. Les pompages d'eau, spécialement à destination des cultures irriguées, maintiennent les niveaux des nappes phréatiques très bas, réduisant le caractère hydromorphe des vallées alluviales.

Les changements de pratiques agricoles, ainsi que la disparition généralisée des zones humides, constituent les principales menaces pour l'espèce.

Certains sites situés à proximité immédiate d'agglomérations, font par ailleurs l'objet de nombreuses pressions qui altèrent l'habitat de reproduction : développement des infrastructures de transport, constructions, développement d'activités et de sports de pleine nature non contrôlés, voire non autorisés, la plupart du temps (VTT, 4x4, moto, quad, parapente...).

L'inondation des nichées lors des crues printanières

Les inondations issues d'une pluviométrie hivernale importante peuvent avoir un effet positif sur les populations de Râles des genêts en permettant un retard de croissance de la végétation et ainsi des fauches plus tardives. Cependant, des inondations printanières peuvent avoir de très importants effets négatifs sur le succès reproducteur en noyant les nichées. Les conditions météorologiques semblent par ailleurs avoir peu de conséquences sur la survie des poussins, contrairement à de nombreuses espèces nidifuges.

Les prélèvements par capture notamment sur les voies de migration

Une des menaces répertoriées sur les voies de migration est celle de la chasse, notamment la chasse au filet sur les côtes de l'Égypte, qui semble importante sur les Râles des genêts lors de la migration d'automne : ont ainsi été comptabilisés 487 Râles des genêts tués en 1993 et 767 en 1994 dans cette zone. L'étude d'Eason *et al.* (2016) a ainsi montré que les Râles des genêts représentaient l'espèce la plus touchée par cette chasse en Égypte (en dehors des cailles) avec 3 108 individus tués en cinq ans entre 2008 et 2012.

Les chocs et collisions avec des éléments fixes ou des véhicules motorisés

La circulation automobile et localement, un réseau dense de lignes électriques ou de clôtures en barbelés peuvent provoquer une mortalité accrue, principalement sur les adultes qui se déplacent fréquemment en vol la nuit. Les données disponibles en France laissent penser que cet impact est cependant négligeable. De même des collisions avec des éoliennes ont été relevées en Allemagne.

La prédation

La prédation peut être localement importante sur les pontes, les jeunes non volants, mais aussi sur les adultes en mue (Hirler, 1999), notamment suite aux opérations de fauche. Les poussins, mis à découvert lors des fauches constituent des proies faciles pour les corvidés et le Milan noir (*Milvus migrans*), voire le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) qui suivent les tracteurs. La faible superficie des surfaces favorables non fauchées ainsi que la nécessité de traverser des zones défavorables pour rejoindre des zones favorables favorisent également la prédation. Les prélèvements effectués par les prédateurs sont cependant probablement négligeables au regard de la mortalité engendrée directement par les engins agricoles.

Les pathogènes

Concernant les menaces des pathogènes pouvant toucher les Râles des genêts, Fourcade *et al.* (2014) ont montré qu'il existait un gradient de prévalence de la malaria aviaire d'ouest en est de l'Europe, avec seulement 3 % des individus étudiés en France infectés, contre 30 % en Russie.

2 ACQUIS DES PRECEDENTS PROGRAMMES



RECENSEMENT DES ACTIONS DEJA MENEES

En France, deux programmes LIFE ont porté sur le Rôle des genêts :

- l'ACNAT-LIFE « Etudes et conservation en faveur du Rôle des genêts » (1994-1996), porté par la LPO France et mise en œuvre sur 5 sites (Vallée de la Charente, Vallée de l'Oise, Basses Vallées Angevines, Vallée de la Meuse, Val de Saône)
- le LIFE « Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts » (2011-2015) mise en œuvre sur 3 sites (Vallée de la Charente, Vallée de l'Oise et Basses Vallées Angevines).

D'autres LIFE ont porté pour partie sur le Rôle des genêts :

- le LIFE « Gestion des prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise (1996-2000) »,
- le LIFE VANEF « Vallées alluviales du nord et de l'est de la France (1993-1997) »
- et le LIFE « Troisième phase de gestion des vallées alluviales dans le nord et l'est de la France (1995-2000) ».

A compter de 2002, le Rôle des genêts a par ailleurs fait l'objet de deux plans nationaux d'action (2002-2006 et 2013-2018). Les budgets de ces deux premiers PNA ont été évalués en partie dans les bilans techniques. Ils s'élèvent à :

- 105 000€ pour l'animation nationale et 813 000€ pour les actions portées (connues) sur le 1^{er} PNA (2005-2009)
- 80 564,80 € pour l'animation nationale du 2^e PNA (2013-2018). Aucun recensement ni évaluation des actions menées n'a été effectué durant ce PNA.

Une animation a été maintenue pendant la phase de transition entre le deuxième PNA et le troisième PNA. Durant cette période plusieurs actions notables ont été menées :

- la rédaction d'une [synthèse bibliographique](#) recensant à l'échelle internationale la connaissance acquise sur le Rôle des genêts, les actions de conservation menées en faveur de l'espèce et les résultats qui en ont découlé ;
- la rédaction d'un rapport sur l'intérêt des MAEC pour le rôle et les pistes d'amélioration dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC (Annexe 2) ;
- une demande de dérogation à la réglementation espèce protégée nationale a été déposée pour l'utilisation de la repasse lors des comptages (Annexe 3).

Le bilan financier de la phase de transition est évalué quant à lui à 130 157 € pour l'animation nationale qui inclut la rédaction du PNA et la synthèse bibliographique.

Le tableau ci-dessous liste les actions menées en faveur du rôle dans le cadre des 2 LIFE, des 2 PNA et dans la phase de transition, ainsi que leur niveau de réalisation :

TABLEAU 4 : LISTE DES ACTIONS MENEES ET EVALUATION

	1 ^{ER} LIFE	1 ^{ER} PNA	2 ^{EME} LIFE	2 ^{EME} PNA	PNA transition
Suivi des effectifs					
Chronologie de la fenaison		/			
Occupation des sols et étude des pratiques agricoles					
Développement de MAEC sur les territoires à enjeu rôle	/				

Étude de la phénologie de la reproduction du râle et de la survie liée aux fauches					
Mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur du râle (urgence, flash, prime...)		/			
Développer des mesures de protection fortes <ul style="list-style-type: none"> - ZPS - RNN, RNR, APPB - ACQUISITION FONCIERE 	 	 	 	/ 	/
Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts					
Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable					
Enrayer la perte d'habitat (réglementation boisement, reconversion...)	/				
Améliorer les techniques de gestion (mortalité directe, bande refuge, jachères)					
Informier et sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public					
Animer un réseau national	/		/		
Évaluation des mesures favorables au râle					
Développement des programmes de recherche (espèce, habitat...)					
Définir l'impact des actions sur les populations de râles					
Entretenir un réseau international de contacts visant à l'échange de connaissances et d'expériences					
Prise en compte du râle dans les politiques publiques	/		/		
Développement de filières agricoles spécifiques (association d'éleveurs)					
Acquisition et mise à disposition de matériel adapté (barre d'effarouchement)					

BILAN DES MESURES DE PROTECTION EN FAVEUR DU RÂLE DES GENETS

Acquisitions foncières

Près de 1 200 hectares de surfaces favorables à la reproduction du rôle ont été acquis par des conservatoires d'espaces naturels ou associations de protection de la nature et de l'environnement, réparties principalement sur 4 sites majeurs : la Vallée de l'Oise, la Vallée de la Saône, les prairies du Fouzon et les Basses Vallées Angevines.

TABLEAU 5 : LISTE DES ACQUISITIONS GERÉES FAVORABLEMENT AU RÔLE

Sites	Surface	Année	Propriétaire	Cadre
Vallée de l'Oise	380 ha	1995-2018	CEN Haut de France	Acquisition de 49 ha et 375 ha en bail emphytéotique. Gestion par des agriculteurs avec BRE
Vallée de la Charente	51,12 ha	1998-2012	CEN Nouvelle-Aquitaine	Mesures compensatoires LGV SEA – acquisition CEN. Gestion par des agriculteurs par BRE
Prairies du Colombey	30 ha	2007	CEN Franche-Comté	Sur Fleurey-lès-Faverney et Amoncourt, 66ha en gestion dont 30ha en maîtrise foncière
Basses Vallées Angevines	433,8 ha	1993-2019	LPO France	LIFE, Plan Loire Nature, Fonds propres, AELB. 41 ha en gestion propre LPO Anjou et 392 ha en BRE
Vallée de la Saône	150 ha	1994-2009	CEN Bourgogne	Mesure compensatoire A39
Prairies du Fouzon	155 ha	2005-2008	CEN Centre-Val de Loire	ENS du Loir et Cher, écosystème alluvial en gestion agricole
1 199,92 ha			<i>Certains de ces sites n'accueillent plus de rôle depuis plusieurs années</i>	

Les différents sites ayant fait l'objet d'acquisitions foncières ont fait l'objet d'une présentation dans la partie « les principaux sites » page 14, à l'exception de deux :

Les prairies du Colombey – Haute-Saône (70)

Ces parcelles se situent dans une vaste étendue de prairies d'une soixantaine d'hectares, situées dans le secteur aval de la vallée de la lanterne géré principalement par des agriculteurs, de façon relativement extensive pour la majorité de ces prairies, elles constituent un patrimoine naturel remarquable, véritable réservoir de biodiversité

Les prairies du Fouzon – Loir-et-Cher (41)

À la confluence du Cher et du Fouzon, ces parcelles sont au sein d'un vaste ensemble prairial de près de deux mille hectares régulièrement inondé par les débordements de ces deux cours d'eau. Les activités agricoles permettent le maintien de ce site avec la préservation d'une gestion traditionnelle (fauche tardive, pâturage extensif).

Réserves naturelles

Le Rôle des genêts est présent sur deux réserves :

- *Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine (Seine Maritime - 76)* qui abrite une vaste zone humide de près de 10 000 hectares (milieux subtidiaux, vasières, prés salés, mares, roselières, prairies humides). Des râles y sont recensés régulièrement dont 1 en 2022.

- *Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray (Jura - 39)*, située dans la haute vallée du Doubs, constitue l'une des plus riches zones naturelles du Haut-Doubs de 430 hectares : lac, marais, tourbière, rivière, prairie, forêt, gravière. Son principal attrait réside cependant en ses milieux humides d'altitude (850 à 980 mètres). L'avifaune exceptionnelle du site (231 espèces recensées) compte plus de 110 espèces nicheuses. Le Rôle des genêts est recensé irrégulièrement dans les prairies humides.

Zone de protection spéciale - Natura 2000

L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) recense cinquante sites Natura 2000 désignés notamment pour le Rôle des genêts. (*Absence de donnée* : « - »).

TABLEAU 6 : LISTE DES SITES NATURA 2000 MENTIONNANT LE RÔLE DES GENETS DANS LEUR FSD

Région	Code site	Nom	Présence rôle	
			2012	2022
Auvergne-Rhône-Alpes	FR8210016	Marais de Lavours	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes	FR8212017	Val de Saône	10	0
Auvergne-Rhône-Alpes	FR8312005	Planèze de Saint Flour	-	-
Bourgogne-Franche-Comté	FR2610006	Basse vallée de la Seille	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR2612005	Basse vallée du Doubs et étangs associés	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR2612006	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	1	2
Bourgogne-Franche-Comté	FR4310027	Vallons de la Drésine et de la Bonavette	-	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4310112	Bassin du Drugeon	1	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312006	Vallée de la Saône	10	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312007	Basse vallée du Doubs	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312009	Vallées de la Loue et du Lison	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312014	Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine	1	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312015	Vallée de la Lanterne	1	0
Bourgogne-Franche-Comté	FR4312029	Vallée de l'Orbe	-	0
Centre-Val de Loire	FR2410004	Vallée de l'Yèvre	0	0
Centre-Val de Loire	FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	6	0
Centre-Val de Loire	FR2410024	Domaine de Chambord	?	0
Grand Est	FR4213813	Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin	2	0
Grand Est	FR2112001	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	3	0
Grand Est	FR2112002	Herbages et cultures autour du lac du Der	-	-
Grand Est	FR2112005	Vallée de l'Aisne en aval de Château Porcien	-	-

Grand Est	FR2112008	Vallée de l'Aisne à Mouron	-	-
Grand Est	FR2112012	Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	3	0
Grand Est	FR4112005	Vallée de la Meuse (secteur de Ste-nay)	17	3
Grand Est	FR4112008	Vallée de la Meuse	0	0
Hauts-de-France	FR3112001	Forêt, bocage, étangs de Thiérache	0	0
Hauts-de-France	FR2210104	Moyenne vallée de l'Oise	31	1
Hauts-de-France	FR2212006	Marais de la Souche	0	0
Île -de-France	FR1112002	Bassée et plaines adjacentes	0	0
Normandie	FR2510046	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys	1	0
Normandie	FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	7	1
Nouvelle-Aquitaine	FR7210029	Marais de Bruges	-	-
Nouvelle-Aquitaine	FR7210077	Barthes de l'Adour	-	-
Nouvelle-Aquitaine	FR7212018	Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin	-	0
Nouvelle-Aquitaine	FR7412002	Étang des Landes	-	0
Nouvelle-Aquitaine	FR5410013	Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort	0	0
Nouvelle-Aquitaine	FR5410100	Marais poitevin	7	0
Nouvelle-Aquitaine	FR5412005	Vallée de la Charente moyenne et Seignes	3	1
Nouvelle-Aquitaine	FR5412011	Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord	-	0
Nouvelle-Aquitaine	FR5412022	Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay	-	0
Nouvelle-Aquitaine	FR5412025	Estuaire et basse vallée de la Charente	0	0
Occitanie	FR9112006	Étang de Lapalme	-	0
Occitanie	FR9112007	Étangs du Narbonnais	-	0
Occitanie	FR9112016	Étang de Capestang	-	0
Pays de la Loire	FR5210008	Lac de Grand Lieu	1	0
Pays de la Loire	FR5210103	Estuaire de la Loire	2	0
Pays de la Loire	FR5210115	Basses vallées angevines et prairies de la Baumette	166	54
Pays de la Loire	FR5212002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	17	0
Pays de la Loire	FR5212003	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau	-	0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	FR9310019	Camargue	-	0

D'autres sites classés accueillant ou ayant accueilli du râle par le passé sont identifiés mais n'ont pas fait apparaître l'espèce dans leur Formulaire Standard de données (FSD) :

- en Bourgogne Franche-Comté : Vallée et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen – FR4312012 → 1 mâle chanteur en 2009
- en Nouvelle-Aquitaine : Vallée de la Charente en amont d'Angoulême – FR5412006 → 2 mâles chanteurs en 2009
- en Nouvelle-Aquitaine : Marais de Rochefort – FR410013 → 1 mâle chanteur en 2010.
- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Préalpes de Grasse - FR9312002 → 1 mâle chanteur en 2018.

Bilan des mesures de gestion

Mesure Agro-Environnementale et Climatiques (MAEC)

L'outil majeur identifié pour la préservation du rôle en nidification sur les territoires agricoles sont les MAEC, aides du 2^e pilier de la PAC. Plus d'une quarantaine de territoires bénéficiant d'un Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) ont ouvert des mesures surfaciques potentiellement favorables au rôle avec pour certains, une mesure linéaire portant sur l'entretien de bandes refuges en complément.

Le tableau ci-dessous présente la liste des territoires ayant ouvert une ou des mesures avec un retard de fauche à partir du mois de juillet (Annexe 4) sur un secteur identifié comme potentiellement favorable à l'espèce, durant la programmation 2015-2022.

TABLEAU 7 : LISTE DES TERRITOIRES PROPOSANT UNE OU DES MAEC FAVORABLES AU RÔLE DES GENETS POUR LA PERIODE 2015-2022

Région	Territoire	Nombre de mesures	Moyenne de surfaces engagées/exploitant	Moyenne d'indemnisation surface	Pourcentage surface engagée/surface éligible	Moyenne de linéaires engagés	Moyenne d'indemnisation linéaire	Financement total €
Auvergne-Rhône-Alpes	Planèze de Saint-Flour - AU_PSF5	2	2,89 ha	106,41		-	-	8 763,01
	ZIP Natura2000 dans l'Ain - RA_VDS1	2	9,73 ha	319,41		-	-	618 531,61
	ZIP Natura2000 dans le Rhône élargi - RA_VDS2	2	4,32 ha	316,95		-	-	7 381,77
	Belledonne – ZIP zones humides - RA_BEL3	1	9,05	137,10		-	-	4 934,24
	Bièvre Liers Valloire – ZIP 8 : Biodiversité - RA_BLV8	1	0,06	87,64		-	-	5,26
	Chartreuse ZIP Natura 2000 : sites N2000 - RA_CHR1	1	8,30	189,73		-	-	6 312,31
	Chartreuse ZIP Prairies remarquables (hors N2000) - RA_CHR5	1	2,82	189,73		-	-	8 488,52
	Chartreuse ZIP Zones humides (hors N2000) RA_CHR3	1	1,52	189,73		-	-	1035,93
	Sud Isère – ZIP Biodiversité ENS - RA_SUD4	3	2,08	171,86		193	0,31	7150,80
	Sud Isère – ZIP Biodiversité espèces PNA - RA_SUD7	4	4,16	168,92		270	0,31	37925,21
	Sud Isère – ZIP Biodiversité zones humides - RA_SUD5	2	1,89	171,86		-	-	4523,33
	Sud Isère – ZIP Natura2000 - RA_SUD1	1	6,16	171,86		-	-	11384,02
	Vercors – ZIP les 4 Montagnes et le Royan Isère - RA_VER4	1	6,14	213,60		-	-	58306,45
Bourgogne-Franche-Comté	Basse vallée du Doubs (39) - FC_VDOO	1	4,21 ha	336,65		-	-	19 485,30
	Basse vallée du Doubs (71) - BO_BVDO	3	6,51 ha	382,79		-	-	53 893,32
	Parc Naturel Régional du Haut Jura - FC_HJOO	4	7,06 ha	171,59		-	-	154 380,81
	Prairies DOR - FC_GIEE	1	8,95 ha	298,93		-	-	54 982,21
	Saône Grosne Seille - BO_VDSE	5	10,43 ha	363,40		-	-	2 547 408,44
	Sites N2000 du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs - FC_MAHD	4	6,10 ha	207,34		-	-	121 753,39
	Vallée de la Lanterne - FC_VLO1	2	6,51 ha	302,43		100	0,36	118 812,03

	Vallée de la Saône - FC_VS03	3	8,44 ha	536,00		-	-	87 724,16
	Vallées de la Loue et du Lison - FC_LLOO	3	3,08 ha	277,13		215	0,47	75 485,88
<i>Bretagne</i>	Marais de Vilaine enjeu biodiversité - BR_MVBD	2	5,40 ha	222,86		7 161,5	0,40	94 269,26
<i>Centre-Val de Loire</i>	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre - CE_37VI	6	6,90 ha	336,35		-	-	369 384,99
	Ried de l'Ille et Bande rhénane - Natura 2000 - AL_2RIB	5	5,21 ha	289,32		-	-	300 213,95
	Site N2000 de la Vallée de la Voire - CA_NAVO	2	6,65 ha	269,33		-	-	15 788,78
	Site N2000 Vallée de la Seille amont - Petite Seille LO_SEIL	6	4,32 ha	227,96		634,50	0,48	25 036,22
	Vallée de la Meuse secteur de Stenay - LO_STEN	2	5,28 ha	341,51		-	-	143 119,50
<i>Grand Est</i>	Vallée de la Meuse, ZH favorable aux oiseaux - LO_VAME	3	11,73 ha	339,21		2 037,72	0,47	619 491,10
	Vallée de l'Aube et rôle des genêts - CA_AURA	2	4,48 ha	408,13		-	-	13 110,08
	Vallée de la Seine - CA_SEINE	3	4,85 ha	286,69		-	-	53 791,97
	Vallée de la Marne CA_ZVMA	2	6,03 ha	334,65		-	-	46 506,56
	Vallée de l'Armanche - CA_ARMA	3	7,36 ha	187,05		-	-	27 511,30
<i>Hauts-de-France</i>	Haute Vallée de l'Oise - PI_5HVO	4	8,98 ha	330,03		1 929,21	0,49	60 524,78
	Moyenne Vallée de l'Oise - PI_5MVO	6	8,91 ha	332,23		-	-	298 758,41
	Marais du Cotentin et du Bessin - BN_COBE	4	10,09 ha	311,16		603,33	0,49	2 255 612,05
<i>Normandie</i>	PNR Boucles de la Seine Normande - HN_PBSN	1	6,53 ha	309,83		-	-	180 150,68
	ZH du PNR des Boucles de la Seine normande - HN_ZHSN	1	11,78 ha	309,83		-	-	7 296,50
	Marais charentais - PC_MACH	2	4,50 ha	419,29		270,17	0,49	427 719,56
<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	Marais Poitevin - PL_MAPO	1	1,89 ha	360,06		-	-	9 324,50
	Vallée de la Charente amont d'Angoulême - PC_CHAM	4	3,65 ha	400,38		-	-	208 504,13
	Basses Vallées Angevines - PL_LBVA	4	7,73 ha	336,76		346,87	0,40	2 122 526,42
<i>Pays de la Loire</i>	Marais de Grandlieu - PL_LIEU	2	15,51 ha	212,00		1 098,81	0,40	563 344,54
	Marais de l'estuaire de la Loire, de Haute-Perche et de Giguennais - PL_ESTU	2	14,25 ha	212,58		685,00	0,40	739 226,17
	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé- PL_VALL	4	4,07 ha	308,15		308,27	0,40	176 104,72

Mesures d'urgence/contrats flash

Les règles fixées pour la mise en œuvre des MAEC, notamment le nombre maximum de jours de retard de fauche possible et les limites budgétaires, ne permettent pas au dispositif d'être pleinement adapté aux besoins du rôle. Pour permettre l'accomplissement de son cycle de reproduction avec deux nichées par an et pour se préparer à la migration (mue et constitution d'une réserve de nourriture) l'espèce a en effet besoin d'un maintien de surfaces enherbées suffisamment importantes jusqu'en septembre

Plusieurs régions ont ainsi mis en place des dispositifs nommés « mesure d'urgence » ou « contrat flash » qui visent à indemniser les exploitant.es agricoles en contrepartie d'un maintien des surfaces enherbées au-delà des dates fixées par les MAEC sur des parcelles accueillant du rôle. Dans la majorité des cas, la mesure était souscrite sur la base du volontariat mais en Normandie ou

Auvergne-Rhône-Alpes, des notions réglementaires ont été associées à ce type de contrat (constatation de présence de l'espèce par l'OFB notamment). Les parcelles ainsi mises en défens sont sélectionnées en définissant un périmètre autour des mâles chanteurs. Chaque région a retenu des modalités différentes en termes de périmètre d'action, de durée et d'indemnisation (un cumul avec les MAEC étaient souvent couplé à l'indemnisation de la mesure. Le montant cité dans le tableau ci-dessous donne donc le montant maximum MAEC comprise). Elles sont animées par des animateurs Natura 2000, des associations de protection de la nature et/ou des chambres d'agriculture. Ces différentes modalités sont décrites dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 8 : LISTE DES SITES AYANT MIS EN ŒUVRE DES MESURES D'URGENCE OU CONTRATS FLASH ET MODALITES

Région	Site	Financier	Surface moyenne mise en défens/rôle, recherché	Date de mise en défens	Moyenne surface/rôle engagée	Montant de l'indemnisation/ha	Remarque
AURA & Bourgogne Franche-Comté	Vallée de Saône (4 sites gérés par l'EPTB)	DREAL – EPTB S&D	7ha/rôle	1/09	5,5 ha	750€/ha	Protection systématique dès détection de l'espèce. 15 rôles pour 81,4ha engagés = 14 contrats
Auvergne-Rhône-Alpes	Cholonge en Mathesine	CD 38	-	1/09	1,5 ha	427,5€/ha PT 640€/ha PP	Protection systématique dès détection de l'espèce. 1 rôle pour 1,5ha = 2 contrats pour 2021
Centre-Val de Loire	Basse Vallée de la Vienne et de l'Indre	DREAL – MAEC 20% mise en défens	-	1/09	6 ha	500€/ha hors MAEC	Protection systématique dès détection de l'espèce. 1 contrat en 2021
Grand-Est	Vallée de la Meuse	DREAL - CD55&57 EPCI	8ha/rôle	20/07	7 ha	380€/ha	Protection systématique dès détection de l'espèce.
				31/07		420€/ha	
Grand-Est	Vallée de la Voire et de la Bassée	DREAL	8ha/rôle	1/09	3 ha	600€/ha	Protection systématique dès détection de l'espèce.
				20/07		380€/ha	
				31/07		420€/ha	
Hauts-de France	Moyenne vallée de l'Oise	DREAL	-	1/08	1 ha	500€/ha	Protection en fonction de la présence de l'espèce et des financements. 1 contrat en 2021
				1/09		600€/ha	
Normandie	Estuaire de la Seine	DREAL	2ha/rôle mais rayon d'action de 500m	31/08	2 ha	500€/ha	Protection systématique dès détection de l'espèce.
Pays de la Loire	Basses Vallées Angevines	DREAL – CR PDL – CD49 - ALM	12ha/rôle	15/09	5 ha	800€/ha MAEC inclut – 560€ sans MAEC	Protection en fonction des financements. 54 rôles pour 133 ha = 27 contrats en 2022.

D'autres DREAL (Nouvelle-Aquitain et la PACA) disposent d'enveloppes financières potentiellement mobilisables pour la mise en œuvre de mesure d'urgence en cas de détection d'un rôle.

BILAN DES ACTIONS D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE RÂLE

De nombreuses actions d'acquisitions de connaissance sur le rôle ont été mises en œuvre durant le précédent PNA. La plupart d'entre elles ont été recensées et analysées dans la [synthèse bibliographique](#) rédigée par Soumaya Belghali avec l'appui d'Aurélien Besnard du CEFE et Tiphany Hercé de la LPO Anjou.

Il a été choisi d'évoquer ici quelques actions d'envergure nationale et certaines des actions de portée locale :

- Le comptage « rôle » effectué chaque année sur les sites de présence régulière et tous les 4 ans avec une recherche plus importante notamment sur les sites historiques. C'est l'action la plus aboutie du PNA par la mobilisation active du réseau sur la question des suivis depuis de nombreuses années. Elle est également le point central des mesures de protection car lié à la localisation du mâle chanteur et donc indispensable pour réaliser ces actions.
- Le développement d'un protocole de bioacoustique actif et sa mise en œuvre par le réseau avec l'appui de spécialistes. Des sessions de formation ont été organisées. L'intérêt de ce type de suivi semble toutefois peu pertinent pour cette espèce au regard des objectifs ciblés (détermination individuelle, estimation affinée des effectifs, meilleure connaissance des déplacements des mâles pendant la saison de reproduction).
- La rédaction par Soumaya Belghali d'une synthèse bibliographique avec un recueil des expérimentations à l'international en partenariat avec le CEFE (Centre d'écologie évolutive et fonctionnelle) afin d'affiner les lacunes de connaissance sur l'espèce pour définir notre programme de recherche/d'amélioration des connaissances.
- L'expérimentation du drone par plusieurs structures, laquelle a abouti à la création un groupe de travail dédié au sujet pour définir l'intérêt de ce type de projet. Les essais n'ont pas été concluants et l'impact sur le dérangement non quantifié. Le drone reste donc pour le moment un outil qui n'est pas pertinent pour le suivi et la recherche du rôle. L'équipe animatrice a ainsi émis un avis défavorable à la mise en œuvre de ce type de projet pour le rôle. Toutefois l'évolution rapide de cette technologie peut amener à une réévaluation de ce positionnement et donc des expérimentations ciblées avec un protocole et une validation préalable de l'équipe d'animation/conseil scientifique a été retenue.
- L'utilisation d'enregistreurs passifs pour une meilleure détectabilité des individus sur un territoire et une meilleure compréhension de la phénologie de reproduction. Ce type de projet ne fait que débiter et sa pertinence reste à déterminer. La technique n'engendrant pas de dérangement ou perturbation, elle est toutefois encouragée.
- L'expérimentation de l'utilisation d'une repasse pour attirer les rôles sur des parcelles ciblées. Une seule expérimentation a été réalisée à ce jour. Elle n'a pas permis de statuer sur le potentiel dérangement de la technique et sur son efficacité. Un protocole devra donc être validé avant de la réitérer.
- Les élevages de rôles. Des particuliers disposant de certificats de capacité accueillent des rôles chez eux par passion pour l'espèce. Une rencontre a été organisée pour mieux connaître ce réseau et l'intérêt éventuel d'associer ces particuliers pour répondre aux objectifs de conservation du PNA.

RECAPITULATIF DES LACUNES EN TERMES DE CONNAISSANCE

Sélection de l'habitat

Les connaissances actuelles montrent que l'habitat de reproduction des Râles des genêts peut varier selon les régions d'Europe. La très grande majorité des données provient de la localisation des mâles lors de leurs chants nocturnes qui ont lieu à partir de postes fixes surélevés. Les connaissances sur l'utilisation de l'habitat en journée par les mâles, ainsi que l'utilisation de l'habitat par les femelles et les juvéniles sont donc extrêmement limitées.

Les questions restent donc ouvertes quant aux paramètres environnementaux d'un habitat « optimal », qui peut être différent durant la saison sur un même site car actuellement une majorité des habitats connus en France semblent être des substituts suite à des dérangements sur un premier habitat choisi mais devenu défavorable. Ces nombreuses interrogations concernent des facteurs environnementaux comme le gradient d'hydromorphie, le microrelief et la composition floristique, la surface prairiale nécessaire, la présence d'éléments arborés... Il est également important de comprendre l'évolution de certains facteurs (par exemple l'évolution des structures de végétation) au cours de la saison de reproduction en lien avec le choix d'habitat des Râles des genêts (dès l'arrivée des individus). Ces connaissances sont nécessaires à différents niveaux d'actions, pour déterminer les zones éligibles à des actions de restauration d'habitats, les zones à cibler pour des mesures de conservation, les sites favorables à de potentiels renforcements de populations et de nouveaux sites de prospection de l'espèce en France.

Comportement des femelles et des juvéniles

Afin de travailler de manière prioritaire sur l'amélioration du succès reproducteur, des informations sont nécessaires sur la phénologie de la reproduction et la localisation des nids et des juvéniles. Les connaissances actuelles de la localisation des nids par rapport aux mâles chanteurs reposent sur le suivi de neuf couples en Écosse. Des études complémentaires sur ce point seraient utiles, ainsi que sur le choix plus précis de l'habitat pour la construction des nids et l'habitat utilisé par les femelles et les juvéniles jusqu'à leur départ.

Mobilité de l'espèce : déplacements intra-saisonniers et dispersion

Plusieurs études ont révélé qu'une proportion importante des mâles chanteurs se déplace au cours de la saison de reproduction, avec des arrivées et des départs de mâles détectés tout au long de la saison. Il existe cependant très peu d'informations sur les fréquences de ces déplacements et les distances parcourues au cours d'une même saison de reproduction, lesquelles peuvent potentiellement être de plusieurs centaines de kilomètres d'après les rares données disponibles. Améliorer ces connaissances est nécessaire pour une meilleure maîtrise des effectifs de Râles des genêts dans un contexte de grande mobilité des individus au sein d'une même saison et pour intégrer cette mobilité aux choix de gestion. Par ailleurs, pour mieux comprendre la contribution des contraintes métapopulationnelles et préserver les populations, une connaissance du recrutement (retour des juvéniles l'année suivante) est également un élément déterminant. La question se pose du devenir des jeunes produits localement ainsi que de la contribution d'autres populations via la dispersion.

En France, de nombreuses autres questions restent en suspens concernant les paramètres démographiques (succès reproducteur, survie...), mais également la fidélité au site par exemple.

Hivernage

Les zones d'hivernage et les voies de migration utilisées par les Râles des genêts nichant en France sont encore à ce jour inconnues. Si les zones d'hivernage se situent majoritairement dans le sud-est de l'Afrique, des zones plus occidentales ont été détectées par des suivis de quelques individus par géolocalisateurs depuis l'Écosse. La France se trouvant également dans l'ouest de l'Europe, le doute est donc permis concernant les zones d'hivernage des Râles des genêts nichant sur son territoire. La connaissance des voies empruntées et des zones occupées pendant de nombreux mois est un élément pouvant permettre d'identifier d'autres menaces potentielles.

Efficacité des mesures de gestion

Les mesures de gestion pour préserver l'espèce semblent simples mais restent complexes dans leur mise en œuvre. Les écosystèmes utilisés par l'espèce en France et plus généralement en Europe de l'Ouest sont dominés par l'activité anthropique, ce qui entraîne une modification de leur dynamique, et donc des espèces présentes. Couplé aux lacunes sur l'écologie de l'espèce sur l'utilisation de ces milieux et de sa discrétion, il devient compliqué de définir l'efficacité des mesures de gestion. Peu d'études ont testé directement l'efficacité des mesures comme la restauration d'habitat, la mise en place d'habitats alternatifs pour faire face aux perturbations, la mosaïque des fauches, la mise en place de mesures de protection localisées et leur surface, les bandes-refuges selon leur largeur et emplacement, les vitesses de fauche et technique de fauche dite *sympa* (annexe 5), les types de machines agricoles, les barres d'effarouchement, etc. L'efficacité relative de différentes mesures de protection reste largement à déterminer mais cela devient indispensable pour distinguer les mesures les plus pertinentes.



3 MISE EN ŒUVRE DU PNA

Les travaux menés pour la rédaction de ce nouveau plan d’actions en faveur du Rôle des genêts ont permis d’identifier 3 axes de travail et 8 actions à mettre en œuvre pour permettre l’amélioration de l’état de conservation de l’espèce.

TABLEAU 9 : AXES DE TRAVAIL ET FICHES ACTIONS DU PNA EN FAVEUR DU RÔLE DES GENETS

Axe de travail	Fiche action	Objectif
Amélioration des connaissances	Acquérir des connaissances sur la biologie de l'espèce	Comblent les lacunes pour améliorer les dispositifs de protection et agir plus efficacement
	Acquérir et valoriser les données des comptages et suivis	Développer des outils plus opérationnels et mieux suivre les effectifs
Mise en œuvre d'actions de conservation ambitieuses	Protéger les individus et les nichées	Protéger concrètement les individus pour éviter la mortalité directe et augmenter le succès de reproduction
	Pérenniser et reconquérir des surfaces favorables en maîtrise d'usage	Protéger sur le long terme des habitats potentiellement favorables avec une gestion optimale pour le rôle.
	Optimiser les mesures agro-environnementales	Déployer des mesures pertinentes avec le monde agricole pour augmenter le succès de reproduction
	Développer la collaboration internationale	Améliorer l'état des populations au niveau international
Animation du PNA	Animer le réseau rôle et le PNA	Structurer et animer le réseau et s'assurer de la bonne atteinte des objectifs du PNA
	Développer et animer des déclinaisons régionales	Améliorer la prise en compte du rôle au niveau local

Il est crucial que ce plan soit accessible à tous les services de l’État, aux organisations professionnelles concernées, à la profession agricole, aux collectivités locales, aux opérateurs Natura 2000 et à tous les porteurs de projets. La diffusion de ce plan via Internet et tous les supports possibles et adéquats est donc indispensable pour le faire connaître et faciliter son appropriation par les acteurs concernés.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES

ACTION 1 – ACQUERIR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉCOLOGIE DU RÂLE

OBJECTIF DE L'ACTION

Mieux comprendre l'écologie du Rôle des genêts afin d'aboutir à une meilleure protection des individus et des habitats.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE L'ACTION

Mener des études sur l'utilisation de l'espace et les types d'habitats par le rôle permettant d'évaluer et améliorer l'efficacité des mesures de conservation.

Expérimenter des méthodologies sur la détectabilité de l'espèce ou la protection des individus.

CONTEXTE ET ENJEUX

Un important manque de connaissances a été mis en avant par le bilan du dernier PNA réalisé en 2019. Les causes de déclin de l'espèce sont probablement multifactorielles (perte d'habitats, pratiques agricoles, changements climatiques...). S'agissant d'une espèce à stratégie de vie rapide, la dynamique de populations est fortement dépendante de la fécondité, et des mesures d'action assurant un meilleur succès reproducteur pourraient permettre d'inverser rapidement la tendance démographique. Cependant, les connaissances concernant la reproduction des rôles et les facteurs agissant sur son succès sont assez disparates et lacunaires. Plusieurs éléments importants sont mal connus comme la sélection des sites de reproduction et l'efficacité des mesures de gestion en adéquation avec le comportement. L'écologie des rôles, principalement des femelles et des juvéniles, est également peu étudiée quantitativement.

Il paraît indispensable d'engager (poursuivre dans certains cas) les actions visant à améliorer les connaissances sur l'utilisation des habitats en période de reproduction notamment. La connaissance et le maintien des sites en France est donc un enjeu majeur.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

Plusieurs projets d'acquisition de connaissance ont été engagés sur ces 30 dernières années grâce notamment aux LIFE et PNA sur l'espèce. Des programmes de baguage et de suivi télémétrique ont été mis en œuvre notamment pendant le second LIFE, qui ont permis d'acquérir des informations sur les mâles, le territoire, la fidélité mais le faible nombre d'individus et la durée de fonctionnement des balises n'ont pas permis d'avancées importantes.

Des études sur la caractérisation des habitats utilisés par le rôle ou encore sur les pratiques agricoles ont également été mises en œuvre et elles ont permis de confirmer l'évolution et l'impact de plus en plus important des pratiques agricoles sur l'espèce. Des expérimentations ont également été menées sur l'identification des individus par baguage acoustique, par drone ou encore par repasse ciblée, sans qu'aucune de ces méthodes n'ait abouti à des résultats probants. Un état des lieux des connaissances sur l'espèce a été réalisé en 2021 par la rédaction d'une synthèse bibliographique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Réaliser des études : Le conseil scientifique sera sollicité pour avis sur les études à mener à l'échelle nationale. Elles sont définies comme prioritaires pour mieux appréhender l'écologie du râle :

- **La modélisation des habitats favorables pour le râle en période de reproduction**, pour orienter les prospections ainsi que les mesures de protection. En utilisant les données râles et les cartographies des habitats, la caractérisation des zones de prédilection et optimales pour le râle pourrait être affinée en s'appuyant sur un travail de modélisation. Des travaux similaires ont déjà été réalisés sur le Courlis cendré (*Numenius arquata*) ou le Grand tétaras (*Tetrao urogallus*). Un élargissement sur le lien entre cortège avifaune prairial et le râle pourra être également réalisé pour mieux étudier les zones de reconquête. Un recueil de travaux existants et des contacts avec le monde scientifique devra être engagé pour évaluer la faisabilité de ce travail. Cette étude est indispensable pour mieux déployer les moyens humains sur des territoires présentant de grandes zones potentiellement favorables comme en PACA et AURA.
- **Le diagnostic de l'habitat**, en s'inspirant du travail effectué sur le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) avec le diagnostic environnemental des roselières ou l'Observatoire national de l'écosystème prairie de fauche (ONEPF), il est proposé de mettre en place une méthodologie standardisée pour diagnostiquer l'état de conservation des parcelles à râle (historiques et/ou actuelles) sur les volets floristiques, entomologiques (ressources alimentaires) et des pratiques de gestion. Cela permettra de mieux évaluer la capacité d'accueil des sites et orienter les zones prioritaires pour les mesures de restauration, protection. L'ONEPF est en cours de réévaluation de ses protocoles, il pourra être possible de s'appuyer sur ces nouveaux éléments. L'AMI « Évaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000 – Retard de fauche » porté par l'OFB et le MNHN pourra également être une source d'information.
- **L'évaluation des mesures de protection**. Dans la précédente programmation de la PAC, les MAEC proposées étaient propres à chaque site avec des noms de code et/ou mesure variables d'une année à l'autre. Le recensement et le suivi était ainsi très compliqué. Avec le nouveau programme stratégique national (PSN) de la PAC qui contient des mesures applicables à l'échelle nationale, il pourrait être plus facile d'évaluer leurs intérêt et pertinence. Ils permettront également de donner des axes d'amélioration de la prochaine PAC. Des indicateurs doivent être définis pour évaluer l'efficacité des mesures pour le cortège d'espèces prairiales (lien avec l'ONEPF).
- **L'effet du changement climatique** à large échelle (sur l'ensemble du cycle du râle). Bien que les inondations soient plutôt positives pour le râle car elles permettent d'avoir une disponibilité en habitats, les crues tardives en saison sont de plus en plus récurrentes (effet du changement climatique) et ont un impact potentiellement important. Les périodes de sécheresse impactent également les habitats et donc la distribution de l'espèce. Les impacts du changement climatique et leur effet sur les milieux accueillant le râle doivent donc être étudiés pour mieux faire évoluer la gestion des habitats et définir les moyens d'atténuation à mettre en œuvre. Des programmes comme « Sentinelles du climat » ou le LIFE Natur'Adapt sont des pistes de travail intéressantes.
- **Le suivi par balise satellitaire** aura pour objectif de permettre de mieux comprendre l'utilisation de l'espace par les individus (déplacement, surface utilisée, efficacité des mesures, protection des habitats, compréhension des flux, éclairage de l'estimation des effectifs et des suivis, chemins de migration et zones d'hivernage ...). Quelques individus ont été équipés de balises (en Angleterre, République tchèque, Irlande, et Allemagne notamment). L'analyse des données a permis d'avoir de précieuses informations sur le râle. Pour que les données soient utilisables, il est nécessaire d'équiper un minimum d'individus (environ 20 à 30). Toutefois il apparaît compliqué d'équiper une partie de la population française actuellement compte tenu de sa fragilité (2022 : 77 mâles). Il semble intéressant néanmoins de se donner la possibilité d'équiper quelques individus soit des mâles (moindre impact) ou par capture accidentelle (suivi de fauche, individu récupéré...). Une consultation devra être réalisée auprès des autres pays européens pour bénéficier du retour d'expérience concernant les techniques de pose de GPS et leur fonctionnement (rechargement solaire notamment). Un programme plus ambitieux avec un portage multi-pays envisagé dans la fiche 6 est prévue et permettrait de limiter les captures tout en ayant suffisamment d'individus équipés.

- **L'étude isotopique et génétique** : Lors de captures de râles, il serait pertinent de prélever un échantillon de plumes afin de déterminer la zone d'hivernage de l'individu et donc un premier niveau d'information sur les déplacements de la population française et voir si la structure génétique de la population française est toujours la même depuis les dernières études.

Ces études doivent être réalisées avec un nombre suffisant de répétitions et dans différentes régions pour avoir des résultats significatifs.

2) Réaliser des expérimentations au niveau local, après avis du COPIL et du conseil scientifique au regard de leur pertinence et/ou du risque de dérangement, et déterminer leur caractère reproductible au niveau national :

- **Le drone** : les études déjà menées en France n'ont pas démontré pour l'instant une grande efficacité pour détecter les individus de râles. La détection même d'un mâle chanteur, semble compliquée et confirmer le contact l'est encore plus. Le drone reste donc pour le moment un outil qui n'est pas pertinent pour le suivi ou la recherche de râle. Toutefois l'évolution rapide de cette technologie peut amener à une réévaluation de ce positionnement et donc des expérimentations ciblées avec un protocole bien cadré durant la durée de ce PNA avec un objectif de recherche de nids notamment.
- **La repasse ciblée** pour inciter l'installation de râles sur des zones sécurisées. Les contraintes techniques et surfaciques semblent importantes, ainsi que le dérangement occasionné. Toutefois, dans les zones de reconquête, il serait intéressant de le tester avec le développement d'une méthodologie qui limite le dérangement.
- **La bioacoustique active** a fait l'objet d'un programme assez poussé lors du 2e PNA afin de réaliser un suivi plus fin des effectifs et mieux comprendre les mouvements des individus mais n'a pas été conduite jusqu'à l'analyse de l'ensemble du jeu de données. Les premiers résultats en Vallée de l'Oise ont montré des limites d'analyses dès que la population est trop importante (15 individus). D'autres pays ont travaillé sur le sujet et un retour d'expérience pourrait être réalisé pour définir l'intérêt de remettre en place ce type de suivi. Il existe actuellement une base de données conséquente, il semble pertinent dans un premier temps de la structurer et de l'analyser avant d'aller plus loin.
- **Le renfort de population** peut être envisagé au vu des effectifs actuels mais nécessite des infrastructures conséquentes et à priori sur les zones de réintroduction. Cependant les Britanniques ont eu recours au renfort de population sans réel succès démontré pour l'instant. La préservation de l'habitat reste une priorité dans un premier temps avant d'envisager le renfort de population car il est avéré que des échanges d'individus se font entre les populations de l'Ouest et de l'Est.
- **L'étude ex situ** : il est compliqué d'étudier l'espèce sur le terrain, l'opportunité de l'étudier en ex-situ pourrait être envisagée pour répondre à certaines questions. Néanmoins cela peut représenter quelques difficultés techniques propres au mode de vie du râle et l'application sur le terrain. Un réseau de capacitaires possède du râle en France et peuvent donc être associés à la démarche.

Localisation géographique

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du râle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre d'études menées, de rapports produits, publications scientifiques et de protocoles, méthodologies écrits et de sites impliqués.

Livrables attendus

Rapports, publications scientifiques des études menées. Une cartographie des zones à enjeux pour l'espèce, des zones de migration.

Des indicateurs sur les mesures de protection.

Des avis du conseil scientifique sur les expérimentations afin d'envisager un élargissement au national si pertinent.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateurs : structure animatrice nationale et régionale, animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), collectivités, structures agricoles (Chambre d'Agriculture, associations agricoles...), DRAAF, Parcs naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves nationales, OFB.

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Appel à projets de l'OFB, des agences de l'eau, agences régionales de la biodiversité, de l'ANR, financements DREAL, financements Natura 2000, fonds CIFRE dans le cadre d'une thèse (modélisation, balises, isotopiques, indicateurs mesures de protection et changement climatiques, ex-situ se prêtent bien à ce type de projet), fondations : 600 000€ à 1 500 000€

Calendrier prévisionnel

Études à mener dans les 3 premières années de la mise en œuvre du PNA.

Les expérimentations sont à réaliser en priorité durant la première moitié du PNA (2023-2027)

L'action sur le renfort de population dépendra de l'état de la population et des choix du COPIIL et du ministère en charge de l'écologie.

Références bibliographiques

Belghali S, Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et le PNA Rôle des genêts.

Fourcade Y. (2014). Approche intégrative de la stratégie de conservation du Rôle des Genêts. Thèses - Université d'Angers.

Green, Rhys E. (2013). Tracking Scotland's corncrakes. Birdwatch.

Mikkelsen G, Dale S, Holtskog T, Budka M, Osiejuk TS. (2013) Can individually characteristic calls be used to identify long-distancemovements of Corncrakes *Crex crex* ? J Ornithol 154:751–76.

Peške and Vlček. (2017). Satellite telemetry of Corncrake. In Zoological and botanical Garden of the city of Pilsen, contributory organization.

Pôle -relais lagunes méditerranéennes. (2014). Méthodes et outils de diagnostic des relais lagunes méditerranéennes françaises en faveur de l'avifaune paludicole. Recueil d'expériences.

ACTION 2 - ACQUERIR ET VALORISER LES DONNEES DE COMPTAGE ET DE SUIVI

OBJECTIF DE L'ACTION

Homogénéiser les données récoltées et fluidifier leur remontée pour permettre une meilleure valorisation notamment pour les actions de conservation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Poursuivre le recensement des mâles chanteurs avec une amélioration de la remontée des données et encourager une rétro-saisie des données récoltées par le passé sur un outil commun.

Compléter les suivis sur le Râle des genêts en élargissant l'application de protocoles testés au niveau local et sur d'autres espèces (cortège d'espèces prairiales) dans un objectif de reconquête/colonisation.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le recensement des mâles chanteurs de Râles des genêts est effectué chaque année dans des zones ciblées, avec une enquête nationale tous les 4 ans étendue sur les zones secondaires (et/ou potentielles). Ces informations sont essentielles pour la mise en œuvre de mesures de protection puisque que le postulat de départ est la localisation du mâle chanteur. Cependant, la remontée des données à la structure coordinatrice est compliquée, la précision des données est variable selon les zones et l'effort de prospection est rarement renseigné. Il y a donc un enjeu à fluidifier la remontée des données et à homogénéiser la façon dont elles sont saisies pour une meilleure exploitation de celles-ci au niveau national. Les données récoltées par le passé gagneraient également à être saisies sur un outil commun.

Le suivi d'autres espèces liées au même milieu que le râle en période de reproduction, en particulier le Courlis cendré, le Tarier des prés, le Bruant des roseaux... (à définir selon les territoires) doit être encouragé pour évaluer l'intérêt des habitats comme zones de reconquête. L'absence de râle ne doit pas réduire les efforts pour maintenir les habitats prairiaux favorables. L'orientation des suivis vers ces autres espèces ayant des contraintes assez similaires (nidification au sol, préservation d'un couvert herbacé plus tardif) permettra de conserver un milieu favorable au Râle des genêts dans la perspective d'un éventuel retour sur des territoires autrefois occupés.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

Les précédents programmes ont permis la mise en œuvre d'un protocole national de suivis des mâles chanteurs déjà expérimenté et amélioré en 2021 en définissant des périodes de comptages nationaux (Annexe 6). Un bilan annuel des effectifs des années précédentes sur le nombre et la localisation des mâles chanteurs est réalisé depuis les années 1980. Une demande de dérogation espèce protégée pour l'utilisation de la repasse a été portée par la LPO Anjou comme structure animatrice nationale, pour une durée de 5 ans (Annexe 3).

Le CPIE Meuse, avec l'appui d'un bio-acousticien, a mené un essai sur l'acoustique passive en utilisant des enregistreurs en 2019. Les premiers résultats sont intéressants et méritent d'être approfondis. Plusieurs sites mettent en place des suivis (fauche et fenaison) qui ne font pas l'objet de valorisation autre que locale, et ne font pas l'objet d'analyse au niveau national. Ces suivis

apportent toutefois des informations complémentaires intéressantes tant sur le rôle (confirmation de reproduction : observation de jeunes) que sur les pratiques (date des fauches, technique utilisée...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi des mâles chanteurs. Le protocole a été revu pour inclure les variations régionales constatées sur le rôle. Un passage semble commun à toutes les zones prospectées : entre le **11 juin et le 19 juin**. Un second passage sera choisi dans le cadre des déclinaisons régionales, parmi les périodes suivantes :

- entre 21 avril et le 30 avril
- entre 21 mai et le 29 mai
- entre 27 juin et le 9 juillet.

Des passages complémentaires peuvent être ajoutés et laissés aux choix des déclinaisons régionales ou structures locales.

En absence d'un outil commun fonctionnel, il est proposé d'effectuer la saisie des données sous Faune France en séparant bien les données « protocolées » (à rentrer sous le module de saisie spécifique « Rôle ») des données opportunistes.

Tous les 4 ans, lors de l'enquête nationale, les structures locales seront invitées à réaliser un effort de prospection plus important en incluant dans les zones prospectées, des zones historiques de présence où le rôle n'a pas été contacté récemment. Il devra être recherché à faire remonter les anciennes données sur Faune France pour récupérer ces données au niveau national et ainsi permettre une analyse plus fine des données.

D'autres suivis concernant le Rôle des genêts, testés à une échelle plus locale, pourraient être déployés plus largement et nécessitent un travail de structuration d'un protocole sur :

- un **suivi acoustique passif** via la pose d'enregistreurs au niveau national. Un premier essai du suivi acoustique passif réalisé sur une partie de la vallée de la Meuse a permis de tester la fiabilité du matériel. L'objectif et l'intérêt de ce type de suivi semblent pertinents pour permettre d'augmenter la pression de détection pour préciser/confirmer le nombre d'individus chanteurs, et ainsi compléter les suivis par points d'écoute déjà réalisés et qui ne peuvent être menés sur toutes les zones intéressantes faute de moyens humains. De plus, cela pourrait également permettre de confirmer le statut de reproduction des individus localisés (changement du pattern de chant du mâle lorsqu'il est apparié : chante davantage en journée).
- un **suivi de fauche**. Outre le sauvetage des individus et le maintien d'un contact direct avec les agriculteurs, il permet la récolte de données de reproduction certaine par l'observation d'éventuels poussins, parfois sur des secteurs où aucun mâle chanteur n'avait été entendu. Ce suivi permet donc de compléter avantageusement le comptage des mâles chanteurs.
- un **suivi de fenaison**, déjà réalisé par quelques structures, permet un suivi précis des fauches et donc de l'évolution des surfaces en herbe encore debout favorable au rôle.

Suivi du cortège d'espèces liées aux zones favorables au rôle. Sur les territoires de reconquête (présence ancienne du rôle avec habitat toujours favorable, de présence actuelle et/ou colonisation (habitats favorables sans rôle pour le moment comme en périphérie des zones humides pour permettre la première ponte), un suivi du cortège d'avifaune prairiale peut être mis en place. L'efficacité des mesures de gestion ne doivent pas dépendre seulement des comptages rôles car plusieurs variables encore mal appréhendées peuvent influencer les effectifs de rôles sans forcément dépendre des actions mises en œuvre sur les territoires (migration, hivernage...). Après définition du cortège type (déterminer pour chaque région), un protocole par points d'écoute (EPOC/STOC EPS) pour détecter les individus et suivre les tendances de populations peut être mise en œuvre pour compléter les suivis.

Localisation géographique

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du râle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de points d'écoute « râle » et EPOC (cortège d'avifaune prairiale ciblé).

Nombre d'enregistreurs posés pour le suivi acoustique passif/ nombre de sites équipés ou de surfaces couvertes.

Surface de prairie ayant bénéficié d'un suivi de fauche, d'un suivi de fenaison.

Pourcentage des structures porteuses du PNA saisissant leurs données sur Faune France, des anciennes données ayant fait l'objet d'une rétro-saisie.

Livrables attendus

Module de saisie pour le suivi des mâles chanteurs

Des protocoles suivi acoustique passif, fenaison et fauche.

Synthèse annuelle des différents suivis.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA

Partenaires : animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), collectivités, Parcs Naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves, OFB

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Coordination, suivis, analyse et production d'une synthèse annuelle et d'une étude plus poussée sur deux années à enjeux forts 2026 et 2030 : action incluse inclut dans l'animation nationale et régionales

Rédaction de protocoles : inclus dans l'animation nationale.

Enquête râle : 65 000€/an année classique ou 90 000€/an année enquête nationale. Autres suivis : 150 000€/an annuel financements possibles par les DREAL dans le cadre du PNA, Natura 2000, réserves, conseils régionaux et départementaux, collectivités, AAP de l'OFB et agences de l'eau...

Calendrier prévisionnel

Enquête nationale : 2026 et 2030

Enquête annuelle : tous les ans – 2023 à 2032

Rédaction des protocoles des autres suivis + création des modules de saisie dédiés : 2023 -2024 + mise en œuvre des protocoles tous les ans à partir de 2024.

Références bibliographiques

Beslot E, Deceuninck B. (2012), Rôle des genêts *Crex crex* in Dupuis, V. et les coordinateurs espèces. P 304. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2011. Ornithos 19 : 289-325.

Martin A, Havet M. (2020). Analyse de l'évolution des dates de fauches entre 2016 et 2020 sur les Basses Vallées Angevines et l'impact sur le Rôle des genêts. LPO Anjou/DREAL Pays de la Loire.

Pichenot J. (2019). Test d'enregistreurs AudioMoth et de l'acoustique passive pour le suivi du Rôle des genêts dans la ZPS de Stenay- Mouzay. CPIE Meuse.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE CONSERVATION AMBITIEUSES

ACTION 3 - PROTÉGER LES INDIVIDUS ET LES NICHEES

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer le taux de succès de reproduction et de survie des individus.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Augmenter les effectifs. Réduire le risque de mortalité et préserver les zones à enjeu.

CONTEXTE ET ENJEUX

La mécanisation des fauches, leur précocité et l'augmentation croissante de la vitesse des tracteurs sont à l'origine d'une mortalité de plus en plus importante de râles durant la fenaison. C'est l'une des principales menaces directes identifiées pour l'espèce. La mortalité des adultes, des jeunes et la destruction des nids a été peu étudiée mais sur les bases connues, cette mortalité est importante sans mise en place de mesure spécifique (technique de fauche (annexe 5), barre d'effarouchement...). Les retards de fauche prévus dans les MAEC des précédentes programmations de la PAC étaient insuffisants dans la majorité des cas pour répondre aux besoins de l'espèce. Les effectifs sont toujours en baisse et atteignent maintenant un seuil très critique.

Les travaux écossais notamment sur lesquels s'appuie la synthèse bibliographique rédigée par Soumaya Belgahli ont permis de mieux cerner les besoins de préservation des nichées. La méthode mise en place en Écosse a démontré son efficacité notamment avec une remontée et stabilisation des effectifs de manière significative. En France, des mesures portant divers noms (mesure d'urgence, contrat flash, prime) avec des fonctionnements différents sont mises en œuvre depuis plusieurs années et un début de structuration d'une mesure nationale a commencé à émerger en 2021-2022.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

En se basant sur la synthèse bibliographique, il a pu être mis en évidence plusieurs éléments :

- la localisation du nid entre 45 et 160 m du mâle avec une préférence de zones proches des fossés et des bordures, touffes d'orties pour l'emplacement du nid et qui serait différent entre la première et deuxième nichée.
- la distance des juvéniles au poste de chant du mâle en fonction de leur âge :
 - Moins de 20 jours : 4 à 150m
 - Indépendant mais non volant : 149 à 601m
 - Indépendant volant : 823 m.

Cela reste une indication et peut varier en fonction de la configuration des parcelles.

- La capacité de fuite à découvert de l'espèce est considérée comme faible. Les bandes refuges de 15 m de large minimum et leurs localisations sont décisives dans leur bonne efficacité.

- Les domaines vitaux des adultes restent très variables suivant la phase de reproduction mais sont peu documentés allant de 1 ha à 96 ha. Pour les mâles, les 4 captures réalisées en France dans le cadre du LIFE ont montré une utilisation de l'espace allant de 1.4 ha à 8.5 ha avant les fauches (avec une durée variable des relevés). Pour les femelles, les données de suivis télémétriques montrent une utilisation moyenne de 5,5 ha en période de reproduction.

Besoin en termes de durée de préservation de l'habitat :

Les dates d'arrivée des râles en France montrent une disparité suivant les régions. Les Basses Vallées Angevines semblent accueillir les individus les plus précoces avec des contacts dès la fin mars et un léger décalage pour les régions à l'Ouest. A l'Est, celui-ci semble plus important avec des premiers contacts enregistrés courant à fin mai. Ce qui pourrait indiquer que ces sites sont des territoires de report suite à des dérangements (habitat devenu défavorable).

La détection d'un appariement a pu être démontrée suivant des indicateurs de l'activité de chant du mâle. Lorsque les mâles ne sont pas appariés : les mâles chantent 92% de leur temps entre 23h et 2h du matin. Et lorsque les mâles sont appariés : les mâles ont chanté 12% de leur temps de nuit avec des chants à l'aube et en journée. Si des chants apparaissent en journée, un couple est certainement formé (Green comm. pers.). Plusieurs nuits de suivis sont nécessaires pour conclure (2 à minima). En effet, pour les nuits isolées où les mâles ont été silencieux, 11 fois sur 33 (33%), les femelles n'ont pas été vues avec le mâle le jour précédent. Par contre, dans le cas de mâles silencieux deux nuits consécutives, 7 fois sur 8 (88%) une femelle a été vue au moins une nuit sur les deux avec le mâle.

Les juvéniles sont considérés comme volants à l'âge moyen de 44 jours. Cela correspond au poids moyen des juvéniles de l'étude de Donaghy et al. (2011) qui est de 150 g, ce qui est similaire aux adultes en saison de reproduction. 65% des nichées arrivent jusqu'à l'envol pour une fauche au 15 juillet, alors que 80% des 52 nichées suivies étaient volantes au 15 août en Allemagne.

La période de mue la plus tardive est celle des femelles qui commence à la fin des soins de la deuxième nichée. Elle se situerait entre mi- août et mi-septembre (incapacité complète de vol pendant la première partie du temps de la mue qui dure en moyenne 32,6 jours). Pour les juvéniles de la première nichée et les mâles, ils peuvent être volants ou avoir fini la mue dès mi-juillet mais ne commenceront la migration qu'à la fin juillet- début août.

Ces éléments, issus principalement d'études menées à l'étranger sur un faible échantillonnage d'individus vont être le postulat de base retenu en attendant d'améliorer les connaissances sur l'espèce.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre en œuvre une mesure de protection pour le râle. En s'appuyant sur le travail déjà mené par les structures animatrices sur le déploiement de ce type de mesure et des échanges pour harmoniser la mesure au niveau national. Un rayon de 200 m non fauché autour d'un mâle chanteur était initialement proposé mais semble insuffisant pour bien couvrir les zones accueillant des juvéniles (soit une mise en défens moyenne d'environ 8 hectares). Il est proposé une amélioration de la mesure pour mieux inclure les surfaces liées à l'utilisation de l'espace jusqu'au stade juvénile non volant et ainsi maximiser les chances de survie.

Un rayon de 600m est identifié dans la littérature scientifique mais un rayon de 500 m (soit une surface de 78ha), retenu en Écosse, semble démontrer son efficacité. L'objectif reste d'atteindre 8ha de mise en défens jusqu'en septembre comme préconisé initialement en échelonnant les fauches. Cette action de protection forte doit être mise en œuvre sur les territoires dès qu'un mâle chanteur a été détecté. Comme elle présente également un intérêt pour le cortège d'espèces prairiales, elle pourra être mutualisée afin de permettre la préservation des zones à enjeux pour d'autres espèces (Tarier des prés, Courlis cendré...), la zone d'action étant très large.

Sur un **rayon d'action de 500m** autour du mâle et seulement **sur les surfaces favorables**, il doit être recherché:

- **30% des surfaces favorables avec un retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 juillet** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce « Retard d'utilisation » ou indemnisation spécifique).
- **20% des surfaces favorables de retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 août** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce « Retard d'utilisation » ou indemnisation spécifique)
- **10% de retard d'usage (fauche ou pâturage) au 15 septembre** (mobilisation possible de MAEC de type Espèce ou indemnisation spécifique)

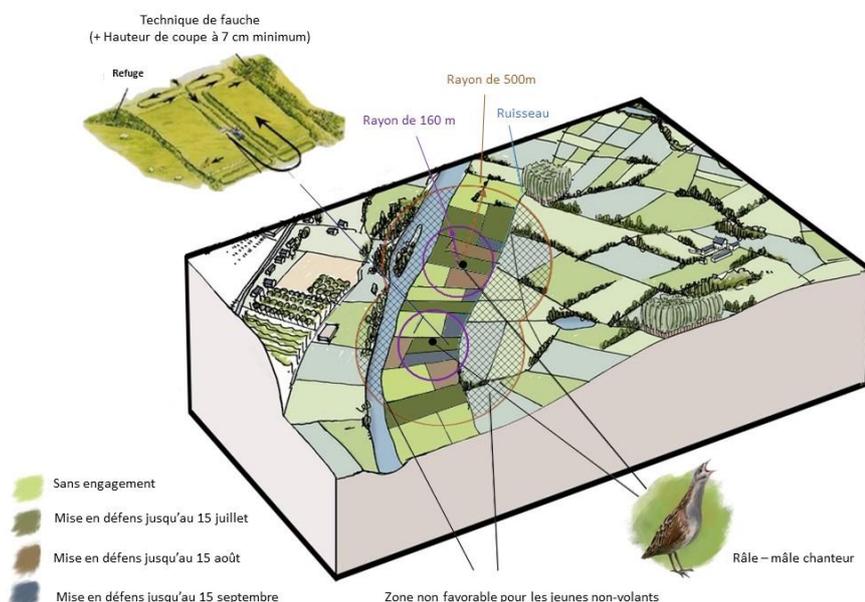
Pour ces trois niveaux de report, un pâturage (extensif) direct (sans fauche préalable) est l'idéal car beaucoup moins destructeur que la fauche pour les individus (jeune comme adulte).

- le reste des surfaces sans possibilité d'action mais favorable

- sur le rayon de 500m : inciter à mettre en place la technique de fauche dite "sympa" (annexe 5). Si pâturage, pas de mesure particulière.
- sur un rayon de 160m : une hauteur de fauche à 7 cm à minima pour éviter la destruction du nid pour transfert en centre de sauvegarde car la femelle ne reviendra pas sur le nid. *Le nid est décrit comme faisant un diamètre 12-15 cm et une profondeur de 3 à 4 cm. La hauteur de fauche semble être effectuée à 6-7 cm pour une coupe dite "normale" mais elle peut être réalisée plus rase jusqu'à 3 cm. Dans le cas où la hauteur de fauche est demandée, il est important de procéder à une recherche d'œufs et si découverte, saisir la localisation exacte et **procéder au sauvetage des œufs vers une structure en capacité de les prendre en charge.*** Si pâturage, pas de mesure particulière.

Il est important de rechercher une cohérence dans la localisation de ces retards pour maximiser la protection des individus en évitant les discontinuités trop importantes (surfaces plus ou pas favorables : zone déjà fauchée, boisement...).

FIGURE 12 : ILLUSTRATION DE LA MESURE DE PROTECTION POUR LE RÂLE



Pour les territoires en zone de reconquête, le principe de la mesure pourra être activé afin de préserver des habitats favorables, dès avril, pour l'arrivée des adultes (en périphérie des zones actuellement utilisés en seconde période : report) ou sur des zones favorables sans présence de l'espèce mais présentant le cortège d'espèces associées si aucun dispositif ne permet leur protection et/ou n'est pas suffisamment efficace pour préserver les populations.

Le succès de la mesure repose également et surtout sur :

- une indemnisation juste auprès des agriculteurs en fonction de la date de retard d'usage
- l'accompagnement des exploitant.es agricoles avec un temps d'animation qui peut être très important. Cet élément est essentiel pour créer une réelle mobilisation en faveur du râle.

Dans la mesure où il s'agit de mesures volontaires, leur mise en œuvre suppose l'indemnisation soit proportionnelle à la date de mise en défens, c'est-à-dire l'indemnisation de perte de fourrage lorsque cela va jusqu'à septembre et non une perte de la qualité. Cela doit permettre de remplacer le fourrage perdu.

Le financement de cette mesure doit inclure tous ces aspects pour assurer une mise en œuvre efficace sur un territoire.

Il est nécessaire de **développer un réseau de structures pouvant accueillir des œufs ou poussins dans le cas de découverte**. Utiliser le réseau des centres de sauvegarde et d'autres structures équipées (particuliers détenteurs de certificat de capacité) pour créer un réseau permettant de couvrir le territoire national. L'objectif est de disposer d'une structure à proximité prête à accueillir l'œuf ou le poussin au moment de sa découverte

En s'appuyant sur les structures déjà existantes, les conditions d'accueil devront être définies par les structures référentes du PNA qui devront également s'assurer de la détention d'autorisation par les capacitaires ou les aider à l'obtenir pour toutes les phases (transfert, détention et recherche scientifique). L'écriture d'une procédure de prise en charge pour le râle devra être réalisée et validée par les services concernés, de la découverte d'œufs et poussins voire adultes et les modalités de soins, accueils, suivis jusqu'au relâcher. Il faut également prévoir l'acquisition du matériel nécessaire : pour le transport des œufs par exemple. Et prévoir des temps de formation et/ou de sensibilisation pour les personnes concernées.

Des **outils de communication** et de modèles de document doivent être développés et mis à disposition du réseau comme une présentation de la mesure de protection des râles et des fiches pour la découverte, prise en charge, le suivi et le relâcher de râles.

Localisation géographique

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du râle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de sites réalisant la mesure de protection, d'agriculteurs volontaires, râles observés lors des fauches, d'œufs ou poussins sauvés, de nids localisés

Surfaces mise en défens aux différentes dates par site.

Nombre de centres/structures pouvant accueillir du râle, d'équipements spécifiques achetés.

Livrables attendus

Carte des centres d'accueil pouvant accueillir du râle.

Bilan de la mesure de protection

Fiches techniques (mesure de protection, modèle de contrat, prise en charge...).

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA (régionale et nationale)

Partenaires : animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves, OFB, Chambres d'agriculture, DRAAF, syndicats agricoles.

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Production de documents, bilans nationaux, protocoles, fiches techniques, structuration du réseau de centres : inclus dans l'animation nationale et régionale

Coût de la mise en défens (uniquement sur parcelles à vocation productive) : à mutualiser avec les MAEC quand un territoire est concerné : 160 000€ en 2023 / 240 000€ pour 2024 et non évaluée les autres années. Financements par l'État et l'Europe via les MAEC, les DREAL, les Conseils départementaux, régionaux, collectivités, les fondations, Agences de l'Eau, Établissements publics, agences régionales de la biodiversité...

Équipement en matériel spécifique : nécessite un état des lieux

Accueil des râles : 100€/animal (moyenne), finançable par les DREAL, Conseils départementaux, régionaux, collectivités...

Calendrier prévisionnel

Mise en œuvre de la mesure de protection et bilan national : annuel

Structuration du réseau de centres de sauvegarde, protocole appariement, fiches et documents : 2023-2024

Accueil des râles (juvéniles et adultes) : annuel – stade œufs : démarrage en 2024 puis annuel.

Références bibliographiques

Belghali S, Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et PNA Rôle des genêts.

Green R. E, Tyler G A, Stowe T J, & Newton A. V. (1997). A simulation model of the effect of mowing of agricultural grassland on the breeding success of the corncrake (*Crex crex*). *Journal of Zoology*, 243(1), 81–115.

Green R. E, Brekke P, Ward H, Slaymaker M, Van der Velde M, Komdeur J, & Dugdale H L. (2019). Use of microsatellite-based paternity assignment to establish where Corn Crane *Crex crex* chicks are at risk from mechanized mowing. *Ibis*, 161(4), 890–894.

Tyler Glen. (1996). The Ecology of the Corncrake with special reference to the effect of mowing on breeding. Thesis. RSBP, University College Cork.

ACTION 4 - PERENNISER ET RECONQUERIR DES SURFACES FAVORABLES EN MAITRISE D'USAGE

OBJECTIF DE L'ACTION

Préserver les habitats favorables à la reproduction de l'espèce de manière pérenne et adapté à l'écologie du râle.

Reconquérir ou restaurer des surfaces favorables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Maintenir voire augmenter les surfaces prairiales en maîtrise d'usage avec une gestion compatible avec les besoins du râle et le cortège prairial associé.

Sécuriser davantage de surfaces favorables grâce à divers outils

CONTEXTE ET ENJEUX

Le râle a disparu de nombreux territoires sur lequel il était historiquement présent. Outre la protection des individus et nichées, l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce en France passera nécessairement par une augmentation des surfaces potentiellement favorables au râle ou sur des zones de reconquête.

Les surfaces acquises et gérées favorablement à l'espèce ont été une priorité lors du précédent PNA car les retards de fauche des MAEC mis en œuvre dans le cadre de la précédente programmation n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins du râle. L'enjeu réside dans la pérennisation des surfaces déjà acquises voire dans leur augmentation. Il a toutefois été constaté que la simple maîtrise foncière ne permet pas nécessairement de répondre à l'objectif ciblé et donc qu'une meilleure maîtrise d'usage doit être également recherchée.

L'un des éléments été négligé depuis de nombreuses années est la préservation d'habitats favorables à l'espèce à son retour d'Afrique. L'effort de conservation s'est fixé principalement sur les zones utilisées en seconde période ou en report en négligeant ce point. L'Écosse et l'Irlande travaillent depuis plusieurs années sur ce sujet pour favoriser l'installation de l'espèce avec des résultats intéressants. Cette dimension a été peu évoquée et encore moins mise en œuvre en France. L'utilisation de l'espace et du type d'habitat optimal en fonction de la période pourra être étudiée afin de mieux appréhender la gestion à mettre en œuvre. La maîtrise foncière et d'usage sera recherchée sur les zones favorables ou potentiellement favorables.

La SNAP portée par l'État doit permettre d'atteindre 10% du territoire en protection forte d'ici 2030. Le râle fait partie des espèces menacées qui pourrait bénéficier d'une reconnaissance de surfaces sous ce statut. Il est à noter que la diminution des surfaces de prairies se poursuit et que la sécurisation foncière ou réglementaire peut permettre de réduire ce phénomène.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRECEDENTS

Lors des précédents LIFE, de nombreux hectares ont été acquis pour préserver les milieux – Acquisitions faites principalement sur 3 sites : 27 ha spécifique râle + 384 ha autres (life milieux...) en Vallée de l'Oise – 430 ha en Basses Vallées Angevines – 8 ha en Vallée de la Charente. Des plans de gestion ont été rédigés sur les deux premiers territoires. Des acquisitions complémentaires ont été faites depuis via divers projets (mesures compensatoires, acquisition

CEN, LPO...). Pour la majorité, elles ont fait l'objet d'une mise en gestion auprès d'agriculteurs et d'agricultrices via des baux ruraux à clause environnementale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différents niveaux d'actions pouvant être mobilisées en fonction des territoires et des circonstances pour maintenir voire augmenter la surface favorable à l'espèce et permettre une (re)colonisation ont été identifiés:

- **la maîtrise foncière** : poursuivre les acquisitions foncières sur les territoires à fort enjeu, cela pourra passer par une définition des zones d'acquisition prioritaire notamment sur les zones de première installation (à l'arrivée), délaissées au profit des habitats de report ou favorables pour la seconde nichée, et les moyens pour y parvenir : préemptions ENS, reconversion milieux (cultures, peupleraies, ...) en prairies. Toutefois celle-ci doit être travaillée avec la nécessité d'y inclure un outil de maîtrise d'usage adapté indispensable pour rendre ces surfaces favorables pour la reproduction de l'espèce et/ou le cortège d'espèces associées aux milieux prairiaux.
- **la maîtrise d'usage** : indispensable pour mieux maîtriser la gestion qui en découle avec notamment un travail pour définir un cahier des charges environnemental SAFER et CDOA, structurer et rendre l'outil ORE opérationnel pour le rôle. Le BRE a été un outil très mobilisé sur les parcelles acquises mais qui montrent ses limites (sur la base des discussions avec l'agriculteur, la durée et modification dans le temps...). Il serait donc important d'apporter des clarifications sur les éléments à faire valoir sur cet outil pour le rendre plus opérationnel sur l'enjeu rôle et son cortège prairial. Un des autres outils mobilisés est le prêt à usage qui est plus sécurisant pour le propriétaire foncier. Il est donc proposé de réaliser un document synthétisant tous les outils disponibles avec l'intérêt, les inconvénients et la mise en œuvre pour que chaque propriétaire foncier puisse mobiliser le meilleur outil en fonction des enjeux de son territoire. Il est proposé également d'élargir la mise en œuvre d'une gestion adaptée pour inclure davantage les zones d'accueil au retour d'Afrique pour maximiser les surfaces disponibles et favorables pour l'espèce. Un report d'usage sur ces parcelles fauchées très précocement en saison (avril-début mai) à fin juin serait très bénéfique pour le rôle.
- **Le renouvellement des agriculteurs et agricultrices** (notamment les éleveurs pour le cas du rôle) est un enjeu fort. Le manque de nouveaux installés fait craindre une intensification de l'agriculture et des agrandissements surfaciques des exploitations. Des réseaux d'aide à l'installation d'agriculteurs soucieux des enjeux biodiversité sont présents sur le territoire comme Paysans de Nature ou Terre de Liens. L'appui ou l'accompagnement de réseaux doit être encouragé car ils promeuvent une gestion extensive et respectueuse de la nature.
- **L'installation d'éleveurs et rechercher la mise en place de pratiques en pâturage direct** qui évite la destruction des individus (pas forcément des nids suivant la période et le chargement) contrairement à la fauchell doit être favorisé.
- **La poursuite du développement de zonage avec une protection réglementaire** qui pourrait passer par la création de réserve naturelle sur des sites accueillant du rôle. La SNAP est l'un des leviers. Une veille sur celles ciblant déjà l'espèce pour s'assurer du maintien ou de la prise en compte de l'enjeu rôle au sein du périmètre d'intervention. Des propositions pourront être faites également afin d'alimenter la SNAP, de sites pertinents à accompagner pour une reconnaissance vers un statut de protection forte.

Il doit être également réaliser

- une **veille des documents d'urbanisme** doit également être réalisée sur les zones à enjeux pour s'assurer de la préservation des surfaces et éviter des déclassements.
- des **retours d'expériences sur les différents outils** cités devront être recherchés pour retransmettre les informations au réseau, et permettre si besoin de les retravailler pour les rendre plus opérants ou adaptés à l'enjeu rôle : réalisation de fiches techniques sur la gestion de prairies, autres milieux, restauration de parcelles en faveur du rôle seront réalisées et mise à disposition du réseau.
- une **rencontre des acteurs clés de l'acquisition** pour définir une stratégie et les sensibiliser aux enjeux pourra être réalisée dans chaque région afin de faciliter la mise en œuvre de cette action.

Il est primordial d'éviter toute compensation car cette espèce est très menacée sur le territoire. Des demandes de dérogation ont surtout eu lieu sur des zones où l'espèce est absente depuis plusieurs années mais la notion de reconquête doit être mise en avant et un suivi de ces dossiers de compensation devra être réalisé pour s'assurer de la proportionnalité du projet par rapport aux enjeux liés à l'espèce. Toutefois la **définition d'une mesure compensatoire liée au rôle** doit être rédigée pour être mise à disposition du réseau, du CNPN et des acteurs des territoires.

Localisation géographique

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du rôle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre d'hectares acquis, en maîtrise d'usage, reconvertis en prairies, d'accompagnement d'installations, de sites en protection réglementaire.

Nombre de documents de planification et d'urbanisme ayant fait l'objet de remontée relative au rôle, de plans de gestion incluant un enjeu rôle, de projets ayant été soumis à des critères du CDC enjeu rôle, de dossiers avec un impact rôle identifié et nécessitant une compensation.

Livrables attendus

Cahier des charges enjeu rôle pour les SAFER et CDOA, mesures compensatoires. Document synthétisant tous les outils disponibles et leur intérêt

Cartographie des zones prioritaires pour l'acquisition

Fiches techniques, modèles de document type de BRE/ORE favorable au rôle et à l'avifaune

Recueil de retours d'expérience sur gestion d'usage et restauration

Modèle de courrier d'information aux collectivités sur les enjeux rôle dans leur territoire.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateurs : structure animatrice nationale et régionale, associations de protection de la nature (APN), communes, collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'Espaces Naturels, réserves, établissements publics, fondations...

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Rédaction des cahiers des charges et documents-types, veille compensation. Bilan des retours d'expériences et bilan des acquisitions/gestions : inclus dans l'animation nationale.

Définition des zones prioritaires par région : 20 000 €/région financement par la DREAL, Agences de l'eau, LIFE... Lien avec les acteurs locaux, veille urbanisme, plans de gestion. Bilan des retours d'expériences et bilan des acquisitions/gestions : inclut dans l'animation régionale.

Recherche de parcelles à acheter, aide à l'installation d'agriculteurs engagés : budget à déterminer suivant les zones définies : fonds mobilisable via des LIFE, appel à projets, fondations, collectivités, fonds ENS, DREAL, AAP des agences régionales de la biodiversité.

Calendrier prévisionnel

Cartographie et rédaction des cahiers des charges, documents type : 2023-2025

Acquisition et maîtrise d'usage – veille - recueil de retours d'expériences : 2023-2032

Références bibliographiques

/

ACTION 5 - OPTIMISER LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF DE L'ACTION

Assurer la préservation d'habitats favorables en période de reproduction pour le râle

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Poursuivre, améliorer l'animation des MAEC sur le territoire

Optimiser le déploiement des MAEC sur les territoires concernés pour l'espèce et son cortège d'espèces associées (retard d'usage, gestion par mosaïque, technique de fauche...).

CONTEXTE ET ENJEUX

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont actuellement le dispositif majeur utilisé pour préserver le Rôle des genêts. Pourtant, telles qu'elles étaient construites jusqu'à maintenant, elles n'ont pas démontré une efficacité suffisante pour inverser la tendance des effectifs à la baisse. Toutefois le maintien des principaux noyaux se font sur les zones ayant mis en œuvre des MAEC. Plusieurs points ont pu être comme le fait que la contractualisation soit volontaire : des exploitants dont des parcelles accueillent des râles peuvent donc refuser librement de s'engager en MAEC. De plus, les cahiers des charges résultent la plupart du temps d'un compromis local entre intérêts économiques et environnementaux.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRECEDENTS

Il a été développé des MAEC ciblées râle sur de nombreux territoires à enjeu lors de la précédente programmation avec des dates de retard de fauche variables allant du 15 juin à fin août. Pour une partie d'entre elles, elles ont été jugées insatisfaisantes pour répondre aux besoins du râle – fauches avant le 10 juillet par exemple (Cf. annexe 2 sur l'analyse et les propositions faites pour la nouvelle programmation). Au cours de la programmation, il a été créé une MAEC bande refuge également ouverte sur de nombreux territoires à râle mais limitée dans son efficacité car trop restreinte sur la largeur de la bande (9m max) alors que 15m sont recommandés.

Dans le cadre de la préparation de la programmation 2023-2027, des documents ont été produits à destination du ministère de l'agriculture. De nombreux échanges ont eu lieu pour faire valoir les enjeux pour l'espèce auprès du ministère de l'Agriculture et un schéma de conservation du râle a été mené dans le cadre d'un projet européen Bird@farmland en 2021-2022, qui vise à faire remonter les enjeux avifaune à la Commission européenne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Poursuivre à l'échelle nationale et locale, la sensibilisation aux enjeux de la préservation du râle, de son cortège auprès des acteurs clefs décisionnaires des politiques agricoles (Ministère de l'Agriculture, Régions, DRAAF, DDT(M)...). En particulier, faire un retour d'expérience sur les dispositifs précédents en mettant en avant ce qui est à conserver et à améliorer pour la prochaine programmation des MAEC.

Veiller à avoir un dispositif MAEC adapté aux enjeux râle :

- un périmètre d'éligibilité adapté pour maintenir les noyaux cantonnés

- un rayon d'action de 500m autour des mâles chanteurs en cohérence avec les indications de la fiche 3. L'articulation des outils MAEC et mesure de protection doit être recherchée afin de maximiser les surfaces couvertes
- une formation des agriculteurs et agricultrices sur les enjeux liés au cortège des espèces prairiales (qui peut être celle imposée dans le cadre de la contractualisation de MAEC, à réaliser dans les deux premières années d'engagement ou complémentaire et réalisée dans le cadre d'autres programmes : PNA, animation Natura 2000...)
- une reconquête sur les zones favorables en travaillant sur le cortège aviaire nicheur de prairies (Tarier des prés, Courlis cendré, Bruant des roseaux, Bergeronnette printanière...)
- une adaptation du contenu du plan de gestion des MAEC aux exigences écologiques du rôle (techniques de fauche, retards...) et du cortège d'espèces prairiales
- des budgets suffisants pour atteindre un taux de contractualisation efficace. Le taux de contractualisation est indispensable pour maintenir les habitats.

Mise en œuvre efficace des MAEC. Les agriculteurs et agricultrices présent(e)s sur les zones à enjeu ont le choix de mettre en place ou non ces mesures sur leur exploitation. L'animation du dispositif est donc primordiale pour que les agriculteurs aient connaissance de ces mesures, de ce qu'elles peuvent apporter à leur exploitation mais aussi de l'enjeu pour le rôle et les autres espèces associées. A ce titre, une animation associant les structures agricoles et les structures naturalistes semble pertinente et efficace. L'organisation de sorties de terrain et de réunions d'information sont des bons moyens d'impliquer les agriculteurs et agricultrices dans la démarche et d'enclencher une dynamique sur le territoire.

Les structures animatrices doivent être bien identifiées par les exploitant.es et en mesure de les accompagner sur le long terme dans le suivi technique et administratif de leur engagement. Les échanges entre territoires et la mise en commun des méthodes et expériences des uns et des autres en matière d'animation (méthodes, supports...) est essentielle afin que chaque territoire puisse atteindre ses objectifs de contractualisation.

Travailler avec le ministère de l'Agriculture sur une meilleure utilisation de l'outil « éco-conditionnalité » et de la mesure MAEC « Protection des espèces ». Le premier, qui contient notamment le respect de la Directive Oiseaux (exigence réglementaire n° 4), reste peu utilisé en France et encore plus sur des espèces comme le rôle. Il peut être un levier d'action sur certains territoires où la mise en œuvre de mesures est plutôt mal accueillie afin d'apporter un poids supplémentaire pour convaincre des agriculteurs et agricultrices. La systématisation de la procédure ne semble pas nécessaire sur tous les territoires mais il faudrait développer cet outil et le faire évoluer si nécessaire en fonction des enjeux et des besoins.

La nouvelle MAEC « Protection des espèces », présente un retard d'usage ou mise en défens (10%). Il semble pertinent de pouvoir avoir la possibilité de préserver le couvert herbacé pendant plus d'un an sans intervention, ce que le PSN ne permet pas dans la programmation 2023-2027 (les parcelles n'étant alors pas considérées entretenues). Ces zones sont très prisées par le rôle comme site de refuge et de reproduction pour la première nichée lors de son retour car il permet d'avoir un couvert déjà favorable (végétation haute).

Réaliser et diffuser le contenu d'une formation clé en main pour le réseau sur les enjeux liés au cortège des espèces prairiales (tout agriculteur engagé en MAEC doit assister à une formation au début de son engagement) pour sensibiliser les agriculteurs et d'un vade-mecum sur le plan de gestion pour évoquer les points à traiter dans ce document.

Sensibiliser et/ou favoriser la pratique du pâturage direct (sans fauche préalable) auprès des agriculteurs pour réduire la mortalité des individus.

Réaliser et diffuser des outils de communication à destination des opérateurs de PAEC et agriculteurs comme des plaquettes de présentation de la nouvelle MAEC « Espèce » et mesure de

protection. Créer un espace de stockage partagé afin d'échanger les notices de PAEC et outils utilisés et réaliser un bilan sur le retour d'expérience sur la mise en œuvre des nouvelles MAEC.

Suivre et participer aux échanges sur la structure de la nouvelle programmation PSN de la PAC.

Dans le cadre de la programmation 2023-2027, des documents ont été produits à destination du ministère de l'agriculture sur les besoins et enjeux du rôle qui sont très liés aux pratiques agricoles (Annexe 2). La participation aux réunions et aux échanges sur la structuration a permis une meilleure prise en compte du rôle mais cela reste insuffisant. Lors de la prochaine programmation, il est important de participer et faire connaître les éléments à améliorer pour augmenter l'efficacité des mesures pour le rôle. La négociation de la nouvelle PAC une étape importante. Un portage collectif entre différents PNA sur des enjeux similaires devra être recherché pour permettre d'avoir un appui plus conséquent.

Localisation géographique

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du rôle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de PAEC ouverts sur les territoires à enjeu, surfaces avec un report jusqu'au 15/07-15/08-15/09, nombre d'agriculteurs engagés dans des MAEC identifiées comme favorables au rôle, nombre de PAEC imposant la technique de fauche dite « sympa » (annexe 5).

Nombre d'échanges sur la politique nationale et locale sur le PSN. Nombre d'outils de communication réalisés.

Livrables attendus

Contenu de formation / sensibilisation à destination des agriculteurs et agricultrices

Retour d'expériences sur la programmation 2023-2027 (points d'amélioration, à conserver, évaluation de l'impact sur l'espèce...)

Fiches ou documents : plaquette de présentation des MAEC - Espace de partage en ligne.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA (nationale et régionale)

Partenaires : structures porteuses de PAEC, animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), MASA, collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves, OFB, Chambres d'Agricultures, DRAAF.

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Réalisation de contenus ou documents-type à destination des acteurs et retours d'expériences avec échanges sur la prochaine programmation : inclus dans l'animation nationale et régionale

Accompagnement régional et bilan des MAEC par région : inclus dans l'animation régionale

Mise en œuvre de MAEC en faveur du rôle (dont l'animation) : non quantifiable - Etat et Europe (fond FEADER), Natura 2000, Conseils départementaux et régionaux, DRAAF

Calendrier prévisionnel

MAEC : 2023 à 2032

Accompagnement et bilan des MAEC national et régional : tous les ans

Réalisation de contenus : 2023 à 2025.

Références bibliographiques

/

ACTION 6 - DEVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE

OBJECTIF DE L'ACTION

Développer la collaboration internationale pour améliorer les tendances de population globales du râle et de fait l'efficacité des mesures de conservation locales.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Améliorer les connaissances sur l'espèce pour une meilleure compréhension de son écologie.

Structurer un réseau d'acteurs sur le râle et définir une stratégie pour développer des actions communes et/ou complémentaires permettant d'améliorer l'efficacité des mesures de protection

CONTEXTE ET ENJEUX

Il existe des plans d'actions locaux spécifiques au Râle des genêts dans d'autres pays, qui jouent un rôle très important dans la préservation des populations de râle localement mais semblent insuffisants pour conserver l'espèce à l'échelle plus large. Les succès sur une population locale qui fait l'objet de mesures de protection ne pourront pas pallier les tendances au niveau mondial sachant que les râles ne reviennent pas systématiquement se reproduire sur leur lieu de naissance. Des échanges d'individus entre population ont été mis en évidence. Le déploiement coordonné des activités de suivi et de conservation à l'échelle internationale apparaît donc comme indispensable à la préservation de l'espèce, notamment afin de mieux comprendre les schémas de dispersion des populations. Plusieurs pays appuient sur ce point pour faire des avancées significatives pour cette espèce.

Certains aspects sont encore trop peu étudiés et mériteraient de l'être davantage pour mieux appréhender l'espèce, notamment en migration et en hivernage. Quelques retours suite à la pose de balises ont permis d'avoir des éléments de trajets et localisation mais sans que le sujet ne soit approfondi. Un premier état des lieux a été réalisé en 2021 avec une synthèse bibliographique sur les connaissances et retours d'expériences liés à l'espèce. Cela a permis de recenser un certain nombre de projets intéressants qui peuvent faire l'objet d'une collaboration dans la mise en œuvre et ainsi limiter l'impact sur les pays avec de faibles populations (balise).

Il est important de remobiliser les pays de l'Europe de l'Est sur cette espèce qui ne fait plus forcément l'objet de suivi, ni recherche alors que l'intensification de l'agriculture s'est accélérée dans ces pays (90% de la population est concentrée sur 6 pays : Russie, Biélorussie, Roumanie, Ukraine, Pologne et Lettonie). Pour certains d'entre eux, les comptages datent de plus de 10 ans et des experts estimaient déjà qu'une diminution des effectifs se faisait sentir. Il est nécessaire de mettre à jour ces connaissances et d'augmenter les échanges entre pays pour préserver les populations de râle.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

De nombreux contacts ont été établis avec des chercheurs étrangers pour la réalisation de la synthèse bibliographique sur le Râle des genêts. Une traduction du document a même été réalisée en anglais pour profiter à l'ensemble des structures travaillant sur l'espèce et a été envoyé à l'ensemble des personnes ayant participé à sa production.

Des échanges ont eu lieu avec l'Irlande et la Belgique durant le précédent PNA. Lors du dernier Life, un séminaire a été organisé en 2015 dont deux personnes venant de la RSPB (Royal Society for Protection of Birds) et de la Latvian Fund for Nature, ont présenté leur travail mené sur le râle. Deux thèses ont été rédigées durant ces dernières années (2014-2015) dont une en France : « Approche intégrative de la stratégie de conservation du Rôle des genêts », qui a permis de mieux comprendre la structuration de la population mondiale sur la génétique des populations et la sélection d'habitats.

Un travail sur un schéma « rôle » en France a été réalisé dans le cadre d'un projet européen sur les oiseaux des milieux agricoles (initiative « Bird@farmland ») pour améliorer la prise en compte des enjeux avifaune dans la PAC. Il a été retranscrit des recommandations indispensables pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans la PAC.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Aider à la structuration d'un réseau international de scientifiques, de gestionnaires et d'institutionnels travaillant sur le Rôle des genêts pour faciliter l'échange des connaissances et d'expériences. La réalisation de la synthèse bibliographique a d'ores et déjà permis d'établir une liste de personnes à contacter par pays. Il serait important de maintenir un lien après le travail de la synthèse et lancer une dynamique internationale. BirdLife International animé un groupe de travail jusqu'en 2015 mais depuis il n'a été donné de suite. Renouer des contacts avec cette structure pourrait aider et il pourrait être éventuellement envisager une actualisation du plan d'action européen qui apporterait un appui et une légitimité supplémentaire.

En parallèle, il doit être mené des échanges pour **développer un intérêt des structures pertinentes dans les pays africains** pour mieux comprendre l'écologie du râle pendant la phase de migration et d'hivernage et les menaces pesant sur lui qui pourraient être des facteurs de déclin possibles (chasse, prédation, pression sur les milieux, impact du changement climatique...).

Mutualiser les connaissances, les expériences et les outils de suivi, de conservation et de concertation mis en place en faveur du Rôle des genêts :

- poursuivre et valoriser le suivi par balisage du Rôle des genêts au niveau international pour mutualiser l'effort (capture, analyse des données, financement) afin d'améliorer nos connaissances sur son écologie : précision des zones d'hivernage et les trajets migratoires. Il s'agira en particulier de situer la limite entre les populations empruntant la voie de migration occidentale et celles empruntant la voie de migration orientale, d'établir le rôle de la France sur le trajet migratoire pré-nuptial et post-nuptial de l'espèce, et de déterminer les menaces associées aux différentes zones de migration et d'hivernage. En France, dans un premier temps au vu des effectifs, il est proposé de limiter les captures.
- développer des comptages communs de Rôle des genêts, à minima lors des enquêtes nationales (2026 et 2030). Participer à la réalisation de bilans des comptages par pays pour mieux évaluer les effectifs en période de reproduction afin de remettre à jour les listes rouges (nationale, européenne et mondiale), son aire de répartition et les tendances de populations mais aussi d'alerter les décideurs à différentes échelles (européenne et mondiale).
- faire du lien avec la Commission européenne dans le cadre de la PAC et avoir une meilleure prise en compte de l'espèce. Cela peut passer par la création d'un groupe de personnes (BirdLife International, LPO...) à l'échelle européenne pour échanger, alerter, porter à connaissance les enjeux du rôle auprès des décideurs publics.
- aider à limiter les causes de mortalité directe sur les zones de halte et d'hivernage. Les données issues du balisage pourront permettre d'affiner les zones de halte migratoire et d'hivernage majeures et ainsi cibler les menaces et voir comment les réduire. Des partenariats avec des structures locales (ONG, centres de recherche) permettront d'aider à avancer sur cet aspect. Des actions dans des zones-clés comme le bassin méditerranéen où la chasse de cette espèce est interdite dans de nombreux pays, peuvent permettre de mettre en place des actions anti-braconnage et de faire évoluer les lois pour réduire cette menace.

- organiser un colloque international réunissant le réseau en seconde moitié du PNA abordant différents sujets comme les résultats des suivis, les mesures de conservation, les comptages...

Localisation géographique

Tous pays accueillants du rôle.

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de réunions/colloques réalisés, de participation à réunions/colloques d'autres pays, de publications communes produites sur le rôle, de programmes portés en partenariat avec d'autres pays, de pays mettant en œuvre un suivi régulier de leur population de Rôle des genêts.

Livrables attendus

Compte-rendu de réunions, colloques. Publications scientifiques ou bilans.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA

Partenaires : ONG, OFB, centres de recherche, ministère en charge de l'environnement des autres pays, Birdlife International.

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Échanges et participation à des réunions d'autres pays, remontée des informations à la commission européenne: inclus dans l'animation nationale

Développement de projets en Afrique/Europe : 25 000€

Projet de pose de balise (nombre d'individus et l'endroit de capture) : 55 000€ et 85 000€

Organisation d'un colloque international : 20 000€

Financements possibles par les DREAL, des AAP (OFB, Agence de l'eau, ANR...), des fondations, programme LIFE...

Étude de la possibilité de financement du programme INTERREG : APN, OFB, CNRS/CEFE... et financement du projet via des fonds européens.

Calendrier prévisionnel

Aide à la structuration d'un réseau international rôle et participation aux initiatives d'autres pays : 2023-2032.

Projet de pose de balise /projet en Afrique/recherche de montage de programme INTERREG : première partie du PNA 2023-2026. Organisation d'un colloque : en 2027/2028.

Références bibliographiques

Belghali S, Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et PNA Rôle des genêts.

Budka M., Kokociński P., Bogawski P. et al (2021). Seasonal changes in distribution and abundance of a local Corncrake population. J Ornithol 162, 17–29.

Eason, P., Rabia, B., & Attum, O. (2016). Hunting of migratory birds in North Sinai, Egypt. Bird Conservation International, 26(1), 39–51

ANIMATION DU PNA

ACTION 7 – ANIMER LE RESEAU NATIONALE ET LE PNA

OBJECTIF DE L’ACTION

Encourager la mise en œuvre des autres actions du PNA et évaluer leurs pertinences.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L’ACTION

Dynamiser le réseau national autour du rôle et des milieux associés

CONTEXTE ET ENJEUX

L’animation nationale a été mise en place dès le lancement du premier PNA et s’est maintenue au cours du second, ainsi que sur les périodes de transition. La coordination des actions, les échanges et la valorisation qui en ont découlé ont permis de faire émerger une belle dynamique du réseau, des avancées sur certains points mais aussi de mettre en avant les lacunes et les manques encore présents.

Une forte mobilisation du réseau français a ainsi été créée avec des représentants de nombreuses institutions ou structures (associations de protection de la Nature, services de l’Etat : DREAL, DDT-M, DRAAF..., structures agricoles, institutions scientifiques : CNRS, MNHN..., parcs naturels et réserves...).

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

L’animation nationale des deux précédents PNA a permis de faire avancer certaines actions de manière significative, de structurer des projets ou actions et surtout d’évaluer la pertinence de ces dernières. Cela a permis également de maintenir une dynamique des acteurs sur cette espèce et même de la renforcer lors du second PNA.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Assurer le partage des informations relatives au PNA à l’ensemble des structures impliquées.

Assurer la bonne coordination des actions entre les différentes régions, et être les représentants français auprès d’autres pays.

Travailler à une **meilleure prise en compte du rôle dans les politiques publiques** (urbanisation, énergie renouvelable, agriculture) au niveau national et européen.

Encourager et/ou développer des actions qui nécessitent un portage national pour une meilleure efficacité (demande d’autorisation...) ou appuyer des structures locales qui souhaitent développer des projets à une échelle plus large que celle de leur territoire.

Développer et/ou alimenter des outils de communication sur le plan et l’espèce : fiches techniques, site internet, newsletter : 1/an

Organiser des rencontres régulières entre les différentes structures impliquées dans le PNA : relancer les journées techniques, poursuite des groupes de travail (GT) thématiques

Accompagner les déclinaisons régionales : appui à leur lancement, au déploiement des actions, échanger régulièrement avec les structures référentes et faire remonter les besoins et attentes.

Animer le COPIL, le conseil scientifique et rédiger les bilans du PNA, mi-parcours, les bilans annuels de l'animation nationale et mettre en œuvre les orientations décidées par le COPIL.

Échanger avec d'autres structures animatrices de PNA dont les enjeux se superposent à ceux du rôle (Phragmite aquatique, Outarde canepetière, Barge à queue noire, papillons, pollinisateurs...) pour trouver des synergies (mobilisation du public, des gestionnaires d'espaces naturels, du monde agricole et MAEC).

Localisation géographique

/

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de COPIL et de conseil scientifique tenus, de journées techniques et groupes de travail thématiques organisés, d'outils de communication publiés

Nombre de projets à portage national développés, d'aide aux développements de projets locaux

Livrables attendus

Bilan final, mi-parcours et annuels

Newsletter, fiche technique, CR des journées techniques, de COPIL, du conseil scientifique, des GT, de CR de réunions.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), commission agriculture et/ou biodiversité européenne, Birdlife International, MNHN.

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Animation du PNA : un temps plein - 40 000€/an.

Calendrier prévisionnel

Animation du PNA avec réalisation des bilans annuels : 2023-2032

Bilans mi-parcours : 2027

Bilan final : 2032.

Références bibliographiques

/

ACTION 8 - DEVELOPPER ET ANIMER LES DECLINAISONS REGIONALES

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer la prise en compte du râle et de ses habitats au niveau local.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Créer un réseau régional pour dynamiser la mise en œuvre des actions localement

Promouvoir les actions du PNA à l'échelle régionale et relayer les avancées au niveau national.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les déclinaisons régionales sont indispensables pour une meilleure mise en œuvre des actions sur les territoires et pour une meilleure dynamique locale autour de cette espèce. Les effectifs étant très bas sur le territoire national, il demeure primordial d'élargir l'animation autour des autres espèces ayant une écologie proche et utilisant les mêmes habitats que le râle pour permettre une préservation des milieux, des pratiques et une mobilisation locale. La disparition de l'espèce sur de nombreuses zones a entraîné une perte d'intérêt pour l'espèce et donc une perte d'appropriation des enjeux pour l'espèce.

Pour éviter ce phénomène et encourager ou poursuivre la fédération des acteurs du territoire autour de cet enjeu, et donc de poursuivre leurs efforts, il doit être recherché la protection du cortège associé au Râle des genêts dans un objectif de maintien des habitats comme zone possible de reconquête de l'espèce. La diminution des effectifs d'autres espèces est également constatée comme celle du Tarier des prés, le Bruant des roseaux, le Courlis cendré. Le maintien et l'augmentation des effectifs nécessite également une attention particulière et permettra de disposer d'indicateurs sur l'état d'habitats potentiellement favorables au râle.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

La mise en œuvre de déclinaisons régionales existantes a permis une meilleure prise en compte de l'enjeu râle sur les territoires concernés. Dans d'autres régions, l'absence de déclinaison régionale a conduit à un manque de moyen humain et financier. L'expérience des 2 précédents plans démontre que des déclinaisons régionales sont indispensables dans les régions à enjeu râle car elles permettent une meilleure mobilisation des acteurs du territoire et un suivi des actions plus pertinent.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer et animer une déclinaison régionale. Dans chaque région accueillant ou ayant accueilli des râles et/ou des habitats potentiellement favorables sont encore présents, un objectif de reconquête doit être affiché et une déclinaison devra être mise en place. Cette dernière devra définir la liste des actions du PNA pertinentes à mettre en œuvre sur son territoire qui sera validée par le COPIL régional sans nécessairement passer par la rédaction d'une déclinaison officielle. Il sera également défini les secteurs d'actions et la liste des espèces ciblées pour un objectif de reconquête, d'évaluation de l'état des milieux même en présence de râle et autour de laquelle l'animation régionale se portera. Comme évoqué précédemment, faire reposer le succès ou non des mesures seulement sur les chiffres liés au râle ne semble pas être un critère forcément représentatif

car d'autres paramètres insuffisamment maîtrisés à l'heure actuelle influencent les effectifs (migration, hivernage, déplacement intra-saisonnier...).

Structurer un réseau de partenaires intéressés et pertinents. Assurer le partage des informations relatives au PNA à l'ensemble des structures impliquées au niveau régional. Assurer la bonne coordination des actions sur la région.

Être la structure référente de cette région pour l'équipe animatrice nationale et participer aux COFIL nationaux du PNA.

Travailler à une **meilleure prise en compte du rôle dans les politiques publiques** (urbanisation, éolien, photovoltaïque, agriculture...) au niveau local et régional.

Encourager et/ou développer des actions qui permettent de répondre aux objectifs fixés par le PNA et être le relais des orientations faites au niveau national.

Valoriser les actions mises en œuvre (publication, remontée à la structure animatrice pour publication sur site internet, newsletter...).

Animer le COFIL et rédiger les bilans annuels de la déclinaison, participer à l'évaluation à mi-parcours et finale du PNA.

Localisation géographique

Toutes les régions concernées par l'enjeu Rôle

Indicateurs de suivi et de réalisation

Nombre de déclinaisons régionales actives, de COFIL réalisés par région, d'actions du PNA mise en œuvre par région, de réunions techniques tenues par région.

Livrables attendus

Listing des actions prioritaires par déclinaison

CR de COFIL, bilans régionaux annuels, à mi-parcours et final.

Acteurs et organismes mobilisés

Opérateur : structure animatrice du PNA et régionale

Budget estimatif et sources de financement mobilisables

Aide au développement de déclinaisons régionales : inclus dans l'animation nationale

Animation des déclinaisons nationales : 15 000€/an/région (Bourgogne-Franche Comté, Hauts de France, Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie, Normandie, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine en priorité).

Calendrier prévisionnel

Animation des déclinaisons régionales : tous les ans 2023-2032

Lancement des déclinaisons régionales non existantes en Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie sur 2023-2024

Références bibliographiques

/

GOUVERNANCE DU PLAN

La mise en œuvre du Plan National d'Actions s'appuie sur un comité de pilotage national, une structure animatrice nationale, un conseil scientifique et un réseau d'acteurs locaux pour le déploiement des actions.

Le Comité de Pilotage National

Le comité de pilotage (COFIL) national se réunit une fois par an. Son objet est le suivi de la mise en œuvre des actions du plan par la présentation des résultats et des indicateurs de suivi et de réalisation ainsi que la priorisation des actions à mener l'année suivante. La composition du COFIL est la suivante :

- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- DREAL Pays de la Loire, coordinatrice du PNA
- Structure animatrice nationale
- DREALs des régions concernées
- Représentant.e du conseil scientifique du PNA
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- Conseil National de la Protection de la Nature
- Forum des Marais Atlantiques
- Office Français de la Biodiversité
- Chambre d'Agriculture de France
- Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- Réserves Naturelles de France
- Conservatoire Botanique National
- Agences de l'Eau
- Représentant SAFER
- Structures animatrices régionales
- Structure animatrice interrégionale Grand Ouest
- Structures représentantes de chaque région de la déclinaison Grand Ouest, 1 représentant par région : Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
- Une DRAAF et un Conseil Régional volontaires impliqués dans la gestion technique des mesures agro-environnementales
- Structure(s) Natura 2000 volontaire(s) et impliquée(s) dans l'animation des mesures agro-environnementales
- Association(s) de protection de la nature impliquée dans la protection de l'espèce
- Structure(s) animatrice(s) de PNA avec les mêmes enjeux

L'équipe d'animation nationale

Elle est composée de la DREAL coordinatrice et de la structure animatrice.

la DREAL coordinatrice :

- est le pilote délégué du plan. Elle assure ce rôle en lien étroit avec la structure animatrice et le comité de pilotage ;
- a en charge la coordination technique sur un territoire plus large que sa région ;
- choisit la structure animatrice du plan en lien avec le ministère ;
- définit les missions de la structure animatrice en cohérence avec la stratégie du plan, dans le cadre d'une convention ;
- diffuse le plan ;
- réunit et préside le comité de pilotage ;
- valide le programme annuel avec les partenaires financiers et le diffuse (en prenant l'attache des DREAL associées) ;
- est responsable de l'établissement et de la diffusion du bilan annuel des actions du plan, élaboré par la structure animatrice ;
- coordonne, en lien avec le comité de pilotage, les actions de communication extérieure ;
- a un droit d'accès aux données réunies par les partenaires dans le cadre des actions financées par des fonds publics.

la structure animatrice :

- centralise les informations issues du réseau technique et en réalise la synthèse ;
- anime le plan, participe au comité de pilotage, prépare les programmes d'action annuels à soumettre au comité de pilotage et établit le bilan annuel des actions du plan pour le compte de la DREAL coordinatrice ;
- assure le secrétariat et l'ingénierie du plan (incluant les comptes-rendus des comités de pilotage après validation par la DREAL coordinatrice) ;
- assure le relais de communication nécessaire pour une meilleure prise en compte de cette espèce par les élus et le grand public notamment ;
- met en œuvre les fiches actions pour lesquelles il est identifié comme pilote.

Le conseil scientifique

La composition est validée après recueil des avis et propositions du COPIL. Il permet d'éclairer le COPIL et la DREAL coordinatrice sur les orientations scientifiques relatives à la conservation de l'espèce ainsi que les actions à promouvoir en priorité.

Il est composé de :

- un représentant ou une représentante de l'OFB
- un représentant ou une représentante du CRPBO
- un représentant ou une représentante de l'INRAE
- un représentant ou une représentante du monde de la recherche CNRS/MNHN/CEFE
- un représentant ou une représentante du CNPN
- un représentant ou une représentante du CBN
- un représentant ou une représentante du CEREMA

D'autres expert.es peuvent être sollicité.es en fonction des thématiques abordées.

Le fonctionnement et le rôle exact de ce conseil a été défini en COPIL. Il a été validé que ce conseil soit sollicité par l'équipe animatrice (DREAL + structure animatrice) seulement avec un ordre du jour et les documents techniques transmis en amont. Il se réunira 1 fois par an et au moins un de ses membres intégrera le COPIL.

Le réseau d'acteurs

En France

Les expert.es mobilisables selon les domaines, sont présentés ci-dessous.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les noms des structures sont valables au lancement du troisième plan national d'actions. Ils peuvent être amenés à être actualisés au cours de la mise en œuvre du plan.

Référents départementaux/régionaux

Les suivis sont réalisés grâce à l'appui d'un réseau de plusieurs centaines de bénévoles. L'enquête nationale qui a lieu tous les 4 ans et les évaluations annuelles sont coordonnées au niveau national par la structure animatrice mais des référents locaux et/ou régionaux relayent et coordonnent ces dernières :

FIGURE 13 : LISTE DES STRUCTURES REFERENTES POUR LE RALE DES GENETS PAR REGION

	N° département				
Auvergne-Rhône-Alpes					
LPO AURA – Antenne Isère / ETPB Saône et Doubs	7	26	38	42	69
LPO AURA – Antenne Auvergne	3	15	43	63	1
LPO AURA – Antenne Savoie	73	74			
Bourgogne-Franche-Comté					
LPO BFC – Antenne F-C / ETPB Saône et Doubs	21	58	25	39	70 90
LPO BFC – Antenne Bourgogne	71	89			
Bretagne					
LPO Bretagne	22	29	35	56	
Centre-Val de Loire					
Nature 18	18				
LPO CVL	28	36	41	45	
PNR Loire Anjou Touraine – LPO CVL	37				
Grand Est					
LPO Alsace	67	68			
CPIE Meuse	54	55	57	88	
LPO Champagne-Ardenne	8	10	51	52	
Hauts-de-France					
GON	59	62			
CEN Hauts-de-France	2	60	80		
Normandie					
GONM	14	27	50	61	
PNR des Boucles de la Seine	76				
Nouvelle-Aquitaine					
GODS	79				
LPO Aquitaine	24	33	40	47	64
LPO France	86	17			

Charente Nature	16												
LPO Limousin	19	23	87										
Occitanie													
ALEPE	48												
LPO Occitanie	9	11	12	30	31	32	34	46	65	66	81	82	
Pays de la Loire													
Mayenne Nature Environnement	53												
LPO Sarthe	72												
LPO Vendée / PNR Marais Poitevin	85												
LPO Loire-Atlantique	44												
LPO Anjou	49												
Provence-Alpes-Côte-d'Azur													
LPO PACA	4	5	6	13	83	84							

D'autres expert.es peuvent être mobilisés en fonction des sujets :

- Philippe JOURDE de la LPO France : Responsable du site Faune-France
- Aurélien BESNARD du CEFE-CNRS, référent scientifique
- Soumaya BELGHALI du CEFE-CNRS, rédactrice principale de la note de synthèse sur le Rôle des genêts
- Frédéric JIGUET du CRBPO sur les aspects captures et baguage
- Maxime GALLON de la DRAAF Pays de la Loire qui a suivi et participé aux échanges sur l'élaboration de MAEC ciblée « rôle »
- Jérôme MILLET de l'OFB, responsable de l'ONEPF.

Les structures animatrices de sites Natura 2000, structures gestionnaires d'espaces naturels (réserves nationales, Parcs Naturels Régionaux, Parcs nationaux...) et de PAEC, accueillant ou ayant accueilli du rôle et impliquées dans la mise en œuvre des mesures en faveur du rôle peuvent également constituer des personnes ressources pour le PNA.

À l'étranger

Les milieux occupés par les rôles et la gestion qui en est faite varient sensiblement d'un pays à l'autre. De plus, une forte mobilité des individus est soupçonnée au sein d'une même saison de reproduction et entre années consécutives et apporte donc un poids plus fort à une vision à plus large échelle. C'est pourquoi, dans le cadre de ce plan national d'actions, il est important de mobiliser l'expertise des pays voisins :

- Grande-Bretagne : Pr Rhys Green; professeur au Conservation Science Group, Department of Zoology, University of Cambridge, Downing Street, Cambridge, CB2 3EJ. Chris Bailey, Advisory Manager pour le Royal Society for the Protection of Birds, Scotland Headquarters 2 Lochside View, Edinburgh Park, Edinburgh, EH12 9DH, Écosse. Chrissie Kelley, cheffe d'équipe gestion des espèces au Pensthorpetrust. Pensthorpe Natural Park, Pensthorpe, Fakenham, Norfolk, NR21 0LN, Angleterre (impliquée dans la conservation in situ des Rôles des genets au vu des programmes de réintroduction).
- Irlande : John Carey, chef de projet, Corncrake LIFE, Department of Housing, Local Government and Heritage, Dublin, Ireland.

- Allemagne : Dr. Heiko Haupt, Bundesamt für Naturschutz – Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN), Konstantinstr. 110, 53179 Bonn, Allemagne. Dr. Susanne Arbeiter, chercheuse indépendante, Allemagne. Pr Jochen Bellebaum, chef du Vogelschutzwarte – Centre de protection des oiseaux, staatliche Betriebsgesellschaft für Umwelt und Landwirtschaft, Fachbereich 55 | Sächsische Vogelschutzwarte Neschwitz, Dresden, Allemagne. Dr Heiko Liebel , Landratsamt Garmisch-Partenkirchen, Untere Naturschutzbehörde – Office de la protection de la nature du Bas-Rhin, 82455 Garmisch-Partenkirchen, Allemagne. Pr Wolfgang Goymann, professor for Behavioural Biology (Ludwig-Maximilians-Universität München, Max-Planck-Institut für Ornithologie, Eberhard-Gwinner-Straße, 82319 Seewiesen, Allemagne.
- Suisse : Luc Lombardo Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse Wiedingstrasse 78. Case postale CH-8036 Zurich.
- Pays-Bas : Dr Kees Koffijberg & Dr Jan Schoppers, SOVON, Rijksstraatweg 178, NL-6573 DG Beek-Ubbergen.
- Belgique : Jean-Yves Paquet, Département Études Aves-Natagora. Rue Nanon 98, B-5000 Namur. Dominique verbelen, Association Natuurpunt, Coxiestraat 11, 2800 Malines.
- Pologne : Tomasz Osiejuk, Department of Animal Morphology, Institute of Environmental Biology. Michal Wolowik, Parc national de Warta Mouth, Chyrzyno 1; 69-113, Górzycza.
- Lettonie : Oskar Keišs, Laboratory of Ornithology, Institute of Biology, University of Latvia, Miera 3, Salaspils LV-2169.
- Russie : Dr Alexander Mischenko, chercheur au laboratoire de conservation de la biodiversité et d'utilisation des ressources biologiques, Institut d'écologie et d'évolution A.N. Severtsov., Université d'État de Moscou Lomonosov, Moscou.
- Italie : Mattia Brambilla, consultant projets de recherche, Secteur biodiversité et zones protégées, FLA - Fondazione Lombardia per l'Ambiente – Fondation Lombarde pour l'environnement, Via Pola 12, Milano
- Serbie : Draženko Z. Rajković iz Centra za istraživanje biodiverziteta.

Estimation financière et calendrier prévisionnel

Le chiffrage des actions représente un minimum de 5,5 millions d'euros sur 10 ans. La plupart des estimations présentées dans le tableau bénéficient de cofinancements.

Fiche action	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
1 Apport de connaissances	[600 000 € à 1 500 000 €]									
2 Acquérir et valoriser les données des comptages et suivis	215 000€	215 000€	215 000€	240 000€	215 000€	215 000€	215 000€	240 000€	215 000€	215 000€
3 Protéger les individus et les nichées	160 000€	240 000€	[Non évalué car fonction de l'évolution des effectifs et des MAEC mises en place]							
4 Pérenniser et améliorer les surfaces en maîtrise d'usage	20 000€ cartographie des zones prioritaires/région									
5 Optimiser les mesures agro-environnementales	[Coût des MAEC + animation programmation 2023-2027]					[Coût des MAEC+ animation prochaine programmation]				
6 Développer la collaboration internationale	[100 000€ € et 130 000 €]									
7 Animer le réseau rôle et le PNA	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€
8 Développer et animer des déclinaisons régionales	60 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€

Ces montants n'incluent pas :

- le financement des mesures agro-environnementales et leur animation ;
- le financement des acquisitions ou appui à l'installation d'agriculteurs ;
- une partie des montants à mobiliser pour la mise en œuvre des mesures « flash/urgence », lesquels ne sont pas évalués car ils dépendent des effectifs de rôles présents et de la mobilisation de MAEC si un PAEC est actif ;
- le financement des actions menées en faveur de l'espèce dans les réserves ou les sites Natura 2000 ainsi que le temps d'animatin ou de gestion dédié ;
- le temps passé par les personnels (DREAL, DRAAF, DDT-M, Ministères, Collectivités, OFB) dans le cadre de leurs missions.
- le temps passé par les expert.es scientifiques à répondre aux différentes sollicitations du réseau.

Bilans annuels, à mi-parcours et final

Les indicateurs de suivi et de réalisation de chaque fiche action seront renseignés chaque année dans le bilan réalisé par la structure animatrice nationale et coordonné par le DREAL Pays de la Loire, afin de permettre au comité de pilotage de suivre l'évolution de la réalisation du plan et de procéder, le cas échéant, à des ajustements d'actions.

Il doit contenir :

- une synthèse des actions mise en œuvre ;
- le niveau de réalisation des actions (100% : réalisé, 75% : avancé, 50% : partiellement réalisé, 25% : engagé, 0% non engagé) et, le cas échéant, les raisons des retards constatés ;
- une synthèse par action (indicateurs, compte-rendu de réunions, partenaires mobilisés, cartographie de l'action réalisée, moyens de financements développés, difficultés rencontrées...);
- une synthèse des supports de communication réalisés ;
- un bilan financier reprenant les financements obtenus et engagés, les financements mobilisables et à venir, les financements non trouvés ;
- une planification des actions à venir.

A l'issue des 5 premières années de mise en œuvre du plan national d'actions, un bilan à mi-parcours contenant une première évaluation devra être réalisé.

A l'échéance des 10 ans du plan, un bilan complet sur les plans financiers, techniques et scientifiques sera élaboré par la structure animatrice. Il devra présenter :

- une synthèse des bilans annuels détaillés ;
- une analyse de l'état de conservation de l'espèce, en lien avec les connaissances acquises au cours du plan ;
- une synthèse des actions réalisées : niveau de réalisation, année de réalisation, partenaires mobilisés, financements ;
- une synthèse des difficultés et limites rencontrées
- un bilan financier global.

4 GLOSSAIRE



AAP : Appel A Projet
ALEPE : Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement
ANR : Agence Nationale de la Recherche
BRE : Bail rural à clauses environnementales
CA : Chambre d'agriculture
CEFE : Centre d'écologie évolutive et fonctionnelle
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CD : Conseil départemental
CDAO : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CITES : Commerce International des Espèces Sauvages
CNPN : Conseil national de la protection de la nature
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CRBPO : Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux
COFIL : Comité de pilotage
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la Mer)
DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité
DOCOB : Document d'objectifs
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENS : Espace naturel sensible
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
GODS : Groupe ornithologique des Deux Sèvres
GPS : Global Positioning System
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
J.O : Journal Officiel
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
LGV SEA : Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
MAE : Mesure agro environnementale
MAEC : Mesure agro environnementale et climatique
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
OFB : Office français de la biodiversité
ONEPF : Observatoire National de l'Ecosystème Prairial de Fauche
ORE : Obligation réelle environnementale
PAC : Politique agricole commune
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PNA : Plan national d'actions
PP : Prairie permanente
PSN : Plan Stratégique National
PT : Prairie temporaire
RN : Réserve naturelle
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SNAP : Stratégie Nationale des Aires Protégées
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPS : Zone de protection spéciale

5 BIBLIOGRAPHIE



- Arbeiter S., Franke E., Helmecke A. & Tanneberger F. (2017a). Habitat preference of female Corncrakes *Crex crex* : implications for the conservation of breeding sites in a secretive species. *Bird Study*, 64(2), 255–263.
- Arbeiter S., Roth T., Helmecke A., Haferland, H. & Bellebaum J. (2017b). How to count a vagabond? – Population estimation in the Corncrake *Crex crex*. *Vogelwelt*, 137(March), 6.
- Arbeiter S. (2020). *Challenges for the conservation of Corncrakes *Crex crex* breeding habitats in managed floodplain meadows*. Thesis. Universität Greifswald.
- Arbeiter S., Flinks H., Grünwald J., & Tanneberger F. (2020). Diet of Corncrakes *Crex crex* and Prey Availability in Relation to Meadow Management. *Ardea*, 108(1), 55.
- Belghali S., Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et PNA Rôle des genêts.
- Baha El Din S. M., Salama W., Grieve A., & Green R. E. (1996). Trapping and shooting of Corncrakes *Crex crex* on the Mediterranean coast of Egypt. *Bird Conservation International*, 6(3), 213–227. <https://doi.org/10.1017/S0959270900003117>
- Berg Å., & Hiron M. (2012). Occurrence of Corncrakes *Crex crex* in mosaic farmland landscapes in south-central Sweden – effects of habitat and landscape structure. *Bird Conservation International*, 22(2), 234–245.
- Beslot E, Deceuninck B. (2012), Rôle des genêts *Crex crex* in Dupuis, V. et les coordinateurs espèces. P 304. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2011. *Ornithos* 19 : 289-325.
- Beslot E, Hennique S. (2015). Évaluation de l'impact des actions de conservation sur la population de Rôle des genêts - Bilan 2015 et synthèse des 4 années LIFE.
- Beslot E, & Prunier J.G. 2022 – Rôle des genêts, in Dupuy J. & Sallé L. 2022. Atlas des oiseaux migrateurs de France. LPO, Rochefort ; Biotopie Editions ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- Boldogh S. A., Visnyovszky T., Szegedi Z., Habarics B., Horváth R., Krajnyák C., & Lengyel S. (2016). Where can flood refugees go? Re-distribution of Corncrakes (*Crex crex*) due to floods and its consequences on grassland conservation in North-Eastern Hungary. *Ornis Hungarica*, 24(2), 18–31.
- Birdlife International (2016). *Crex crex*. In: IUCN 2016. *IUCN Red List of threatened Species*. www.iucnredlist.org.
- Brambilla M., & Pedrini P. (2011). Intra-seasonal changes in local pattern of Corncrake *Crex crex* occurrence require adaptive conservation strategies in Alpine meadows. *Bird Conservation International*, 21(4), 388–393.
- Broyer J. (1992). *Le Rôle des genêts *Crex crex* : importance et tendances évolutives des populations, habitat, conditions nécessaires pour une conservation de l'espèce*. Mémoire EPHE
- Budka M. & Osiejuk T. S. (2013). Habitat preferences of Corncrake (*Crex crex*) males in agricultural meadows. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 171, 33–38.
- Budka M., Kokociński P., Bogawski P. et al (2021). Seasonal changes in distribution and abundance of a local Corncrake population. *J Ornithol* 162, 17–29.
- Budka M., Kokociński P., Bogawski P., Nowak M., Biała J. T., & Machura M. (2020). Seasonal changes in distribution and abundance of a local Corncrake population. *Journal of Ornithology*, 0123456789.

- Crockford N., Green R. E., Rocamora G., Schäffer N., Stowe T. J., & Williams G. M. (1996). *European Action plan for the Corncrake (Crex crex) in Europe*.
- Deceuninck B., Fantin P., Jolivet C., Loir O., Hermant D., Morel F. & Salamolard M. (1997). Chronologie de la reproduction du Rôle des genêts *Crex crex* en France - Particularités régionales et évaluation des mesures de conservation. *Alauda* 65 : 91-104
- Deceuninck B., Mourgaud G. & Beslot E. (2011). *Plan National d'Action Rôle des genêts (2005-2009). Bilan final*. Rapport LPO/MEEDDTL-DREAL PL. 66 p.
- Del Hoyo J., Elliott A. & Sargatal J. (1996). *Handbook of the Birds of the World*. Vol 3. Lynx Edicions, Barcelona.
- Donaghy A. M., Green R. E., O'Halloran J., & O'Halloran J. (2011). Timing of autumn migration of young Corncrakes *Crex crex* : Migration of young Corncrakes. *Ibis*, 153(2), 425–428.
- Dorresteijn I., Teixeira L., von Wehrden H., Loos J., Hanspach J., Stein J. A. R., & Fischer J. (2015). Impact of land cover homogenization on the Corncrake (*Crex crex*) in traditional farmland. *Landscape Ecology*, 30(8), 1483–1495.
- Eason P., Rabia B., & Attum O. (2016). Hunting of migratory birds in North Sinai, Egypt. *Bird Conservation International*, 26(1), 39–51.
- Fourcade Y. (2014). *Approche intégrative de la stratégie de conservation du Rôle des genêts*. Thèse - Université d'Angers.
- Fourcade Y., Richardson D. S., Keišs O., Budka M., Green R. E., Fokin S., & Secondi J. (2016). Corncrake conservation genetics at a European scale: The impact of biogeographical and anthropological processes. *Biological Conservation*, 198, 210–219.
- Fourcade Y., Richardson D. S., & Secondi J. (2019). No evidence for a loss of genetic diversity despite a strong decline in size of a European population of the Corncrake *Crex crex*. *Bird Conservation International*, 30(2), 260–266.
- Green R. E., Tyler G. A., Stowe T. J., & Newton A. V. (1997). A simulation model of the effect of mowing of agricultural grassland on the breeding success of the corncrake (*Crex crex*). *Journal of Zoology*, 243(1), 81–115.
- Green . E. (1999). Survival and dispersal of male corncrakes *Crex crex* in a threatened population. *Bird Study*, 46, S218–S229.
- Green . E., & Tyler G. A. (2005). Estimating the age of Corncrake *Crex crex* chicks from body weight and the development of primary feathers. *Ringling & Migration*, 22(3), 139–144.
- Green, . E. (2010). Timing of breeding, primary moult and duration of maternal care of chicks by adult female Corncrakes *Crex crex* : Corncrake timing of breeding and moult. *Ibis*, 152(4), 826–829.
- Green, R. E. (2013). Tracking Scotland's corncrakes. *Birdwatch*.
- Green R. E., Brekke P., Ward H., Slaymaker M., van der Velde M., Komdeur J., & Dugdale H. L. (2019). Use of microsatellite-based paternity assignment to establish where Corn Crane *Crex crex* chicks are at risk from mechanized mowing. *Ibis*, 161(4), 890–894.
- Grishchenko M., & Prins H. H. (2016). Abandoned field succession in Russia and its potential effect on Corncrake *Crex crex* habitats. *Die Vogelwelt*, 136, 175-184.
- Hirler A. (1999). Losses from birds' nests because of predators in different types of vegetation. In Schäffer N. & Mammen U. (eds.). *Proceedings International Corncrake Workshop 1998*. Hipoltstein Germany.

Inderwildi E., Heer L., Maumary L., Laesser J., & Müller W. (2017). *Plan d'action Rôle des genêts Suisse*. BirdLife Suisse, Zurich, 55 p.

Keišs O. (2005). Impact of changes in agricultural land use on the Corncrake *Crex crex* population in Latvia. *Acta Universitatis Latviensis*, 691(January 2005), 18. <http://files/755/Keišs - Impact of changes in agricultural land use on the .pdf>

Koffijberg K., Hallman C., Keišs O., & Schäffer N. (2016). Recent population status and trends of Corncrakes *Crex crex* in Europe.

Martin A, Havet M. (2020). Analyse de l'évolution des dates de fauches entre 2016 et 2020 sur les Basses Vallées Angevines et l'impact sur le Rôle des genêts. LPO Anjou/DREAL Pays de la Loire.

Mikkelsen G., Dale S., Holtskog T., Budka M., & Osiejuk T. S. (2013). Can individually characteristic calls be used to identify long-distance movements of Corncrakes *Crex crex*? *Journal of Ornithology*, 154(3), 751–760.

Mischenko A., & Sukhanova O. (1999). The Corncrake (*Crex crex*) in Russia (European Part). *Proceedings International Corncrake Workshop 1998*, 77–82.

Muséum national d'Histoire naturelle - 2003-2021. Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web : <https://inpn.mnhn.fr>.

Paquet J., & Derouaux A. (2016). *Conservation du Rôle des genêts Crex crex en Wallonie : situation 20 ans après un projet LIFE-Nature et propositions d'actions*. May 2017.

Peške and Vlček. (2017). Satellite telemetry of Corncrake. In *Zoological and botanical Garden of the city of Pilsen, contributory organization*.

Pichenot J. (2019). Test d'enregistreurs AudioMoth et de l'acoustique passive pour le suivi du Rôle des genêts dans la ZPS de Stenay- Mouzay. CPIE Meuse.

Pôle -relais lagunes méditerranéennes. (2014). Méthodes et outils de diagnostic des relais lagunes méditerranéennes françaises en faveur de l'avifaune paludicole. Recueil d'expériences.

Schäffer N (1999) Habitatwahl und Partnerschaftssystem von Tüpfelralle *Porzana porzana* und Wachtelkönig *Crex crex*. Ph.D. thesis. *Ökologie der Vögel* (Ecol. Birds) 21 (1), 1–267.

Schäffer N., & Koffijberg K. (2004). *Crex crex* Corncrake. *BWP Update*, 6, 57–78.

Sklíba J., & Fuchs R. (2004). Male Corncrakes *Crex crex* extend their home ranges by visiting the territories of neighbouring males. *Bird Study*, 51(2), 113–118.

Stowe T. J. & Hudson A. V. (1991) Radio-telemetry studies of Corncrake in Great Britain. *Vogelwelt* 112: 10- 16.

Taylor, P. B. (1984). A field study of the corncrake *Crex crex* at Ndola, Zambia.

Tyler G. (1996). *The Ecology of the Corncrake with special reference to the effect of mowing on breeding*. Thesis. RSBP, University College Cork.

Tyler G. A., & Green R. E. (1996). The incidence of nocturnal song by male Corncrakes *Crex crex* is reduced during pairing. *Bird Study*, 43(2), 214–219.

Tyle, G. A., & Green R. E. (2004). Effects of weather on the survival and growth of Corncrake *Crex crex* chicks. *Ibis*, 146(1), 69–76.

Walther B. A., Taylor P. B., Schäffer N., Robinson S., & Jiguet F. (2012). The African wintering distribution and ecology of the Corncrake *Crex crex*. *Bird Conservation International*, 23(3).

6 ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Fiche du rapportage 2013-2018 du Rôle des genêts (<i>Crex crex</i>).....	79
Annexe 2: Extrait du rapport sur l'analyse et les propositions d'amélioration de la PAC pour le Rôle	91
Annexe 3: Avis CNPN-DREAL sur la demande de dérogation espèce protégée pour l'utilisation de la repasse – réseau Rôle.....	98
Annexe 4 : Liste des MAEC entre 2015 et 2022 recensés sur des sites favorables pour le rôle	102
Annexe 5 : Technique de fauche	109
Annexe 6: Protocole national Rôle des genêts.....	110

ANNEXE 1: FICHE DU RAPPORTAGE 2013-2018 DU RALE DES GENETS (*CREX CREX*)



ÉVAL 2018



Crex crex

A122

Rôles par niveau biogéographique ou statut :

Fiche générée le : 27/10/2022

ÉVAL 2018

Table des matières	
Fiche B Crex crex A122	3
<i>Population</i>	3
<i>Carte de distribution des nicheurs et taille de l'aire de distribution</i>	7
<i>Plans d'action</i>	10
<i>Principales pressions et menaces</i>	12
<i>Mesures de gestion</i>	13
<i>Réseau Natura2000</i>	14
<i>Validation</i>	15

Fiche B Crex crex A122

Population

2.1 - Année ou période d'observation

De 2013 à 2017

2.2 - Estimation de la taille de population

Unité : nombre de mâles chanteurs, minimum : 194, maximum : 223 et meilleure valeur numérique : 208

Commentaires

Synthèses de E. Beslot (LPO Anjou) pour les Nicheurs rares & Menacés donnent : Year Min Max 2013 277 314 2014 226 253 2015 200 222 2016 178 215 2017 87 109 Soit en moyenne 208 mâles chanteurs sur la période et en moyenne min 194, max 223. Très mauvaise saison en 2017, conséquence directe des inondations tardives de 2016 et sécheresse en 2017 avec une fauche précoce des prairies. La moyenne ne rend pas bien compte de cette dernière saison...

2.3 - Type d'estimation

Moyenne sur plusieurs années

Commentaires

Aucun commentaire.

2.4 - Méthode utilisée

Inventaire complet ou estimation statistiquement robuste

Commentaires

Espèce bien suivie

2.5 - Sources bibliographiques

- Beslot E. (2018) . Rôle des genêts - Crex crex

2.6 - Raison du changement

Y a-t-il une différence entre la taille de population reportée en 6.2 ou 6.4 et le précédent rapportage 2012 ?

27/10/2022

Fiche 2018 : Crex crex

3/15

Oui

La différence observée entre la taille de population reportée en 6.2 ou 6.4 et le précédent exercice de rapportage est due à :

- Un véritable changement

Raison principale de cette différence

Un véritable changement

Commentaires

Réel déclin entre les deux périodes : en 2009-2012 (2008 comptage non exhaustif) en moyenne 396 mc. (315-477) et 2013-2017 en moyenne 208 mc. (145-271) Période Min Max Mean IC95%inf
2013-2017 194 223 208 145 271 2009-2012 379 414 396 315 477

2.7 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

27/10/2022

Fiche 2018 : Crex crex

4/15

Fiche statut B A122 Tendances de la population

3.1 Tendances à court terme (les 12 dernières années)

3.1.1 - Période d'observation à court terme

De 2005 à 2017

3.1.2 - Tendance à court terme

Tendance négative

Commentaires

Tendance 2005-2017 : Steep decline (Soldaat et al. 2007) Yearly Change Rate = 0.873 (IC95%=0.859, 0.888) Total Change Rate = 0.196 (IC95%=0.161, 0.240) Soit un sévère déclin de -13% par an en moyenne sur la période et une amplitude de changement total de -80% (IC95%=-84%-76%) à noter que la très mauvaise saison de 2017 influence très fortement l'amplitude de tendance.

3.1.3 - Amplitude de la tendance à court terme en %

Changement minimal : -84%, Changement maximal : -76% et intervalle de confiance : -76

3.1.4 - Méthode utilisée pour la tendance à court terme

Inventaire complet ou estimation statistiquement robuste

Commentaires

Soldaat, L., Visser, H., van Roomen, M. & van Strien, A. (2007) Smoothing and trend detection in waterbird monitoring data using structural time-series analysis and the Kalman filter. *Journal of Ornithology*, 148, 351-357. Données du suivi des espèces nicheuses rares et menacées compilées :
Year Min Max 2005 469 547 2006 490 560 2007 620 690 2009 495 551 2010 380 425 2011 295 320 2012 344 359 2013 277 314 2014 226 253 2015 200 222 2016 178 215 2017 87 109

3.1.5 - Sources bibliographiques

- Beslot E. (2018) . Râle des genêts - *Crex crex*

3.2 Tendances à long terme

3.2.1 - Période d'observation à long terme

De 1980 à 2017

3.2.2 - Tendance à long terme

Tendance négative

27/10/2022

Fiche 2018 : *Crex crex*

5/15

Commentaires

Tendance 1980-2017 : Steep decline (Soldaat et al. 2007) Yearly Change Rate = 0.919 (IC95%=0.914, 0.925) Total Change Rate = 0.045 (IC95%=0.036, 0.056) Soit un sévère déclin de -8.1% par an en moyenne sur la période et une amplitude de changement total de -96% (IC95%=-96%-94%) à noter que la très mauvaise saison de 2017 influence très fortement l'amplitude de tendance. à noter également que les estimations larges de 2000-2800 mc en 1976-1980 et de 1600-2200 mc en 1983-84 sont utilisées en début de période.

3.2.3 - Amplitude de la tendance à long terme en %

Changement minimal : non renseigné, Changement maximal : non renseigné et intervalle de confiance :

3.2.4 - Méthode utilisée pour la tendance à long terme

Extrapolation de données partielles et/ou modélisation

Commentaires

Extrapolation sur la base d'estimation très large pour les années 1980.

3.2.5 - Sources bibliographiques

- Dubois P.J., Le Maréchal P., Oliosio G. & Yésou P. (2008) . Nouvel inventaire des oiseaux de France
- Beslot E. (2018) . Rôle des genêts - *Crex crex*

3.3 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

4.1 - Espèce sensible

Des mesures sont-elles nécessaires ?

Non

Commentaires

Aucun commentaire.

4.2 - Période d'observation

De 2013 à 2018

4.3 - Carte de distribution

Aucun commentaire.

4.4 - Superficie en Km²

12000

4.5 - Méthode utilisée

Extrapolation de données partielles et/ou modélisation

Commentaires

136 mailles = 13600 km²

4.7 - Sources bibliographiques

Aucune source à afficher.

4.8 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

27/10/2022

Fiche 2018 : Crex crex

7/15

5.1 - Tendances à court terme (les 12 dernières années)**5.1.1 - Période d'observation à court terme**

De 2009 à 2017

5.1.2 - Tendance à court terme

Tendance incertaine

Commentaires

Comparaison de la distribution Atlas 2009/12 et données rapportage 2013/18 : Indices possibles exclus: -2%

5.1.3 - Amplitude de la tendance à court terme en %

Changement minimal : non renseigné, Changement maximal : non renseigné et intervalle de confiance :

5.1.4 - Méthode utilisée pour la tendance à court terme

Extrapolation de données partielles et/ou modélisation

Commentaires

Aucun commentaire.

5.1.5 - Sources bibliographiques

- x . PatriNat (2019) Calcul de l'évolution des aires de distribution pour l'exercice de rapportage 2013-2018 au titre de l'article 12 de la Directive Oiseaux. Comparaison de la base de données de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine 2008-2012 et les jeux de données naturalistes 2013-2018 livrés pour l'exercice. pp. 41. PatriNat, MNHN, Paris.

5.2 Tendances à long terme**5.2.1 - Période d'observation à long terme**

De 1985 à 2018

5.2.2 - Tendance à long terme

Tendance négative

27/10/2022

Fiche 2018 : *Crex crex*

8/15

Commentaires

Comparaison Atlas 1985/89 et Atlas 2009/2013 : -45.5% indices possibles exclus. 40, 50% proposés pour inclure la diminution observée depuis l'Atlas 2009/13

5.2.3 - Amplitude de la tendance à long terme en %

Changement minimal : -50%, Changement maximal : -40% et intervalle de confiance : non renseigné

5.2.4 - Méthode utilisée pour la tendance à long terme

Extrapolation de données partielles et/ou modélisation

Commentaires

Données possibles exclues.

5.2.5 - Sources bibliographiques

- . Da Costa H., Comolet-Tirman J. (2013) . Evaluation de l'état de conservation des Oiseaux (Article12) - Comparaison Atlas des oiseaux nicheurs de 1989 et Atlas 2009-2012
- x . PatriNat (2019) Calcul de l'évolution des aires de distribution pour l'exercice de rapportage 2013-2018 au titre de l'article 12 de la Directive Oiseaux. Comparaison de la base de données de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine 2008-2012 et les jeux de données naturalistes 2013-2018 livrés pour l'exercice. pp. 41. PatriNat, MNHN, Paris.

5.3 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

6.1 - Type de plan

SAP

Commentaires

Crockford N., Green R., Rocamora G., Schaffer N. & Stowe T. (1996) Action Plan for the Corncrake (*Crex crex*) in Europe. 57 p.

6.2 - Un plan national d'action a-t-il été mis en place en lien avec le plan international ?

Oui

Commentaires

Plan National de Restauration 2005-2009 Plan National d'Action 2013-2018 et Life+ Nature Rôle des Genêts <https://rale-des-genets.fr/>

6.3 - Si NON, décrire les mesures et initiatives prises en lien avec le plan international

Aucun commentaire.

6.4 - Evaluation de l'efficacité des plans d'action SAP pour les espèces menacées au niveau international (Art.12, Species Action Plans)

Se dégrade et s'éloigne des objectifs fixés par le plan d'action

6.5 - Evaluation de l'efficacité des plans d'action MP pour les espèces chassables dont le statut est non sécurisé (Art.3 et 7, Management Plans)

En détérioration

6.6 - Sources bibliographiques

- Crockford N., Green R., Rocamora G., Schaffer N. & Stowe T. (1996) . Action Plan for the Corncrake (*Crex crex*) in Europe

27/10/2022

Fiche 2018 : Crex crex

10/15

- Hennique S., Mourgaux G., Deceuninck B., Chanson C. (2013) . Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (*Crex crex*) 2013-2018

27/10/2022

Fiche 2018 : Crex crex

11/15

8.1 - Caractérisation des pressions et menaces**Pressions :**

- Captages actifs d'eaux de surface, souterraines ou mixtes pour l'agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Utilisation de produits chimiques phytosanitaires en agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Travail du sol (par ex. labour) en agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Conversion en terres agricoles depuis d'autres usages des sols (hors drainage et brûlis), niveau de pression : Importance élevée
- Irrigation de terres agricoles, niveau de pression : Importance moyenne
- Drainage en vue d'une utilisation agricole des terres, niveau de pression : Importance élevée
- Conversion en forêts depuis d'autres usages des sols, ou reboisement (hors drainage), niveau de pression : Importance moyenne
- Modification des régimes hydrologiques ou altération physique des masses d'eau pour l'agriculture (hors développement et fonctionnement de barrages), niveau de pression : Importance moyenne
- Fauche ou coupe de prairies, niveau de pression : Importance élevée
- Récolte de cultures et moissons, niveau de pression : Importance élevée

Menaces :

- Captages actifs d'eaux de surface, souterraines ou mixtes pour l'agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Utilisation de produits chimiques phytosanitaires en agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Travail du sol (par ex. labour) en agriculture, niveau de pression : Importance moyenne
- Conversion en terres agricoles depuis d'autres usages des sols (hors drainage et brûlis), niveau de pression : Importance élevée
- Irrigation de terres agricoles, niveau de pression : Importance moyenne
- Drainage en vue d'une utilisation agricole des terres, niveau de pression : Importance élevée
- Conversion en forêts depuis d'autres usages des sols, ou reboisement (hors drainage), niveau de pression : Importance moyenne
- Modification des régimes hydrologiques ou altération physique des masses d'eau pour l'agriculture (hors développement et fonctionnement de barrages), niveau de pression : Importance moyenne
- Fauche ou coupe de prairies, niveau de pression : Importance élevée
- Récolte de cultures et moissons, niveau de pression : Importance élevée

8.2 - Sources bibliographiques

- Hennique S., Mourgaux G., Deceuninck B., Chanson C. (2013) . Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (*Crex crex*) 2013-2018

8.3 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

8.1 - Statut des mesures

Des mesures sont-elles nécessaires ?

Oui

Statut des mesures

Mesures identifiées et mises en oeuvre

8.2 - Objectif principal des mesures

Maintenir la distribution actuelle, la population et/ou l'habitat d'espèce

8.3 - Localisation des mesures réalisées

Principalement dans le réseau Natura 2000

8.4 - Réponse attendue

Résultats à moyen terme (durant les deux prochaines périodes de rapportage 2019-2030)

8.5 - Liste des mesures

CA05 - Adapter la fauche, le pâturage, et autres pratiques agricoles similaires

CA07 - Recréer des habitats agricoles listés à l'Annexe I

CA04 - Rétablir des pratiques agricoles adaptées pour répondre à la déprise, incluant fauche, pâturage, brûlis ou autres mesures équivalentes

Commentaires

Selon la "Synthèse des résultats de l'enquête sur les mesures de gestion auprès des DREAL" : des Mesures sont "identifiées et mises en oeuvre", elles visent à "Maintenir la distribution, la population ou l'habitat d'espèce actuel", principalement "Dans le réseau Natura 2000", pour des résultats attendus à "Moyen terme (2019-2030)". Les mesures citées sont : CA05 Adapter la fauche, le pâturage, et autres pratiques agricoles similaires CA07 Recréer des habitats agricoles listés à l'Annexe I CA04 Rétablir des pratiques agricoles adaptées pour répondre à la déprise, incluant fauche, pâturage, brûlis ou autres mesures équivalentes

8.6 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

27/10/2022

Fiche 2018 : *Crex crex*

13/15

9.1 - Estimation de la taille des populations incluses dans le réseau de sites Natura 2000 (ZPS)

Unité : nombre de mâles chanteurs, minimum : 92, maximum : 201 et meilleure valeur numérique : 155

9.2 - Type d'estimation

Moyenne sur plusieurs années

9.3 - Méthode utilisée (taille de population)

Inventaire complet ou estimation statistiquement robuste

Commentaires

Aucun commentaire.

9.4 - Tendance à court terme des populations incluses dans le réseau

Tendance négative

Commentaires

Aucun commentaire.

9.5 - Méthode utilisée (tendance à court terme)

Extrapolation de données partielles et/ou modélisation

Commentaires

Aucun commentaire.

9.6 - Informations complémentaires

Aucun commentaire.

27/10/2022

Fiche 2018 : *Crex crex*

14/15

Liste des auteurs et contributeurs, dans l'ordre de citation de la fiche

G. Quaintenne (LPO - BirdLife) selon les synthèses réalisées par la LPO Anjou pour le suivi des nicheurs rares et menacés.

27/10/2022

Fiche 2018 : *Crex crex*

15/15

Annexe 2: Extrait du rapport sur l'analyse et les propositions d'amélioration de la PAC pour le Rôle

Rédaction par T.Hercé avec l'appui du réseau PNA Rôle -- 2021

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ACTUELLE

Plusieurs éléments développés dans la PAC actuelle sont à conserver et peuvent même être améliorés :

Animation du dispositif des MAEC

Il est indispensable de garder un lien technique entre les co-financeurs et que les DREAL soient toujours associées aux réunions stratégiques et au choix des PAEC pour avoir un regard sur les enjeux portés par le MTES. De même il conviendrait de garder ou favoriser le binôme composé d'un expert agricole (CA) et d'un **expert naturaliste qui doit être le premier moteur de l'animation**. Il faut également préserver le diagnostic qui est indispensable pour les mesures parcellaires dédiées aux enjeux espèces. Il doit obligatoirement être réalisé par un expert naturaliste afin de garantir une localisation pertinente par rapport aux enjeux recherchés.

L'animation est primordiale pour obtenir un niveau de contractualisation efficient. L'accompagnement tant sur le volet technique qu'administratif tout au long de la durée d'engagement joue un rôle essentiel pour avoir un dispositif dynamique et efficace sur un territoire. Il doit donc être maintenu des financements suffisants pour l'assurer

Amélioration générale des MAE

Il est important d'avoir une simplification des critères d'éligibilité pour favoriser au maximum le niveau d'engagement.

De même, les mesures système sont venues en concurrence financière avec les mesures localisées. Si elles sont maintenues, des enveloppes spécifiques seraient à prévoir pour permettre la prise en compte d'enjeux localisés. Sinon il conviendrait d'augmenter l'enveloppe globale des MAEC ou d'augmenter significativement le niveau d'exigence des mesures système afin qu'elles répondent réellement à la prise en compte des enjeux de biodiversité.

MAE Retard de fauche

Les MAE retard de fauche sont celles qui permettent un maintien de la population française de rôle. Comme évoqué précédemment, elles n'ont pas freiné le déclin de la population. Celui-ci est dû à de multiples facteurs mais cette mesure reste importante pour cette espèce.

Toutefois pour le Rôle des genêts, la limitation du nombre de retard de fauche à 40 jours à partir de la date de référence du site est insuffisante pour répondre à ses besoins. L'espèce réalise deux pontes avec un temps de développement des jeunes important (50 jours pour un jeune volant). Les dates dans la plupart des sites accueillant du rôle ne permettent pas de préserver un couvert sur cette durée.

De plus, l'indemnisation prend seulement en compte une perte de la qualité fourragère alors qu'il faudrait avoir la possibilité d'aller plus loin et d'avoir **une indemnisation sur la perte de fourrage** pour repousser le retard de fauche à mi-août minimum (idéalement à mi-septembre). Le plafond limité à 450€/ha est donc insuffisant pour la profession agricole afin de couvrir la perte que ce type d'engagement demande. Il est donc nécessaire d'ouvrir dans le **cadre d'enjeux très importants et localisés un plafond supérieur**.

Maintien des bandes refuges

La MAE Bande refuge a été développée et mise en œuvre dès 2015 et ouverte à l'ensemble du territoire national. L'objectif de cette mesure est de permettre la **mise en place de zone de refuge pour l'avifaune prairiale** pendant les fauches puis durant la période estivale. Cette bande peut avoir plusieurs fonctions pour l'avifaune : zone de protection pour le développement des jeunes et la mue des adultes, zone d'alimentation avant migration ou encore aire de repos. Elle semble particulièrement adaptée pour les prairies de fauche à enjeu Rôle des genêts.

Ces bandes refuges doivent être **privilegiées dans les zones à enjeux** définies par le projet de territoire, et pas systématiquement ajoutées aux MAE surfaciques. Ainsi, le budget alloué à cette mesure sera optimisé. Un **diagnostic individuel** sera nécessaire pour valoriser au maximum l'emplacement des bandes.

Afin d'éviter un salissement de la végétation voire l'enfrichement, **une rotation de l'emplacement** de la bande ou un entretien (fauche ou broyage) sont nécessaires au cours des 5 ans.

Cahier des charges

Mesure linéaire à superposer avec une mesure surfacique de type retard de fauche

Paramètres	Valeurs
Largeur de la bande	6m à 9m de large (moyenne =7,5 mètres)
Date d'interventions	<i>Pas d'entretien entre le X et X*</i> <i>Exemple : pas d'interventions entre le 1er avril et le 1er septembre</i> Entrée des animaux au regain possible
Placement	Selon diagnostic individuel
Rotation possible	Oui pour éviter l'enfrichement
Entretien sur les 5 ans	<i>X* entretiens obligatoires au cours des 5 ans*</i> <i>Exemple : 1 entretien au cours des 5 ans minimum</i>

Point à améliorer :

La localisation définie par un expert naturaliste : c'est essentiel pour avoir une cohérence au niveau territorial et augmenter l'efficacité. Ce n'est pas le cas sur certains territoires. Elle doit donc être discutée avec l'exploitant et obligatoirement validée chaque année avec l'expert naturaliste.

Il est impératif d'augmenter la largeur de la bande : La taille de la bande refuge aura un impact sur son attractivité pour être utilisée comme zone refuge efficace (à minima 15m de large).

La fauche est à réaliser l'année suivante et non à la fin de l'année de mise en œuvre : Cela permet de préserver les populations d'insectes et le cortège floristique (bande de graine, zone refuge hivernale...), qui permettront une recolonisation plus rapide sur le reste de la parcelle fauchée l'année suivante.

NOUVELLES APPROCHES EN REFLEXION

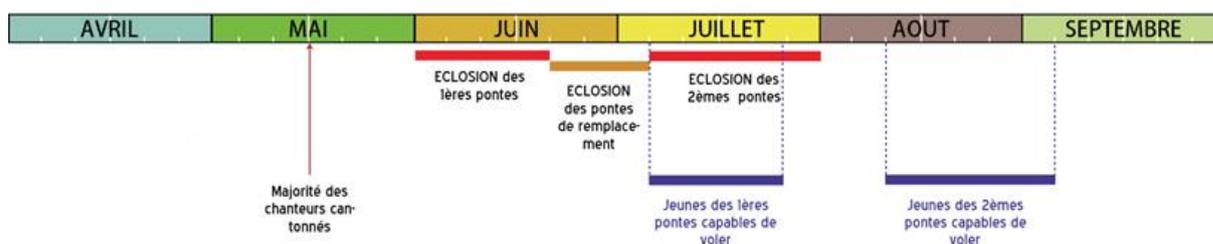
Dans l'objectif du PNA de restaurer le statut de l'espèce sur le territoire français, il est recherché des dispositifs plus adaptés et ambitieux. Plusieurs mesures ont été travaillées, pour certaines déjà expérimentées, et doivent être prises en compte dans la nouvelle PAC afin d'en disposer dès 2023. Elles sont le fruit d'un travail de concertation d'animateurs de territoires, de DREAL... dans le seul but de favoriser une meilleure prise en compte du rôle dans l'activité agricole.

Mesure d'urgence

C'est une mesure qui a été expérimentée sur plusieurs territoires avec des règles variables ces dernières années. Une harmonisation a été réalisée en 2020 à l'échelle du territoire national.

Toutefois, il est préconisé pour la France et dans le cadre des mesures d'urgence une prise en compte d'un **rayon de 200m, ce qui correspond à 12 ha/rôle**. C'est la surface optimale par mâle chanteur à protéger.

La période de mise en défens a été réfléchi pour permettre la réussite des deux nichées. Cela inclut la durée de couvain et de développement des juvéniles de chaque ponte. Le cycle s'organise de la sorte :



Notons qu'il peut être variable suivant les régions, où le rôle peut être présent plus tardivement et donc avoir un cycle correspondant potentiellement à la seconde nichée.

Il est indispensable de pouvoir préserver le couvert herbacé et de maintenir une zone de ressource alimentaire suffisante. Il y a donc nécessité de mettre en défens ces surfaces **entre mai et mi-septembre** dans l'idéal. Partant de ce principe, un travail doit être engagé avec la profession agricole pour définir le montant de l'indemnisation qui a pour but de **compenser la perte totale de fourrage** et non la perte de qualité. Pour les Basses Vallées Angevines, les réunions de concertation ont par exemple abouti à une évaluation du montant à 750€/ha (MAE souscrite à déduire).

Un cahier des charges a été rédigé et définit notamment :

- Les obligations de la structure en charge de l'indemnisation (rémunération de l'exploitation, modalités de règlement, suivi de la mise en œuvre)
- Les obligations de l'exploitant :
 - o Mise en œuvre des mesures de préservation des râles des genêts : 31 août sur les prés communs ou 14 septembre sur les autres prairies
 - o Exploitation par fauche, pâturage, ou entretien par broyage.
 - o Fauche dite sympa : en circulation centrifuge, à vitesse lente, avec un seul tracteur et sans utilisation de groupe de fauche
 - o Préconisation d'utilisation d'une barre d'effarouchement
 - o Tenue d'un cahier d'enregistrement.

Celle-ci est financée sur les fonds du MTES, de collectivités, financeurs privés... avec des fonds variables et non garantis chaque année. Elle est toutefois indispensable actuellement pour pallier les manques des MAE. Si toutefois dans le cadre de la nouvelle PAC, des mesures plus adaptées à l'écologie de l'espèce sont ouvertes (voir ci-dessous des propositions de dispositifs adaptés), la mesure d'urgence restera nécessaire pour les territoires n'ayant pas de PAEC ou mal adapté à l'espèce ou sur des zones de localisation non connues précédemment....

Ce dispositif permettrait d'avoir un **outil de transition** en attendant l'ouverture d'un PAEC sur ces territoires où les MAE pourraient ensuite prendre le relais pour la mise en place d'engagements plus durables. Cette progressivité pourrait également accompagner l'objectif de reconquête de l'espèce sur les zones historiques de présence du rôle.

Cadre nécessaire dans la future programmation :

- La possibilité d'avoir des enveloppes financières pour le dispositif « Mesure d'urgence » pour les espèces à enjeux (type PNA), qui ne répondent pas à la nécessité de passer par la mise en place d'un PAEC
- La possibilité de rémunérer l'**absence totale de récolte** de fourrage car le report de la fauche est trop important pour rémunérer seulement un pourcentage de perte de qualité
- La possibilité de définir les besoins et localisations après le 15 mai

Mesure collective

Dans le site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines, une étude est en cours sur la mise en place d'une **mesure collective de préservation de l'avifaune prairiale et notamment du Rôle des genêts**. En effet, le site est un des derniers bastions de l'espèce, qui fait partie des 3 espèces les plus en déclin à l'échelle française. Malgré l'engagement historique et très fort du territoire, les MAEC actuelles n'ont pas permis d'enrayer durablement le déclin. Dans le cadre du plan national d'action Rôle des genêts, les services du ministère de l'agriculture nous avaient incités à regarder la MAEC collective déployée pour le Grand Hamster en Alsace.

L'étude en cours, effectuée dans le cadre de l'appel à projets Paiements pour Services Environnementaux, permet de montrer que les PSE ne sont pas l'outil le plus adapté pour déployer une telle mesure puisque les enjeux sont très territorialisés, et à l'échelle d'une partie des exploitations. En revanche cela pourrait être déployé dans une MAEC si le cadre Français (et européen ?) était adapté dans la prochaine programmation PAC 23-27.

Proposition de MAEC :

Les acteurs du territoire (Angers Loire Métropole, LPO Anjou et Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) sont donc en réflexion pour construire un **dispositif plus efficace territorialement : pour transformer les engagements individuels à l'échelle d'ilots d'exploitations et figés pour 5 années, dans un engagement territorial dynamique, plus cohérent, mieux adapté aux contextes annuels changeants** et garantissant les meilleures chances de reproduction du rôle des genêts.

Cette mesure aurait en même temps l'objectif du **maintien de l'activité agricole et de l'élevage**, indispensables à long terme à la biodiversité du site.

Par ailleurs, dans un **objectif de simplification**, sur le territoire des BVA, cette MAEC viendrait remplacer les 6 mesures actuelles de pâturage, retards de fauche et bande refuge. Les 150 engagements individuels dans les différentes mesures du cœur de site, générant près de 400 décisions juridiques, seraient remplacés par **1 engagement unique collectif dans une mesure** (via une association d'agriculteurs par exemple). C'est ensuite l'association qui contractualiserait avec les exploitations et reverserait les sommes allouées à chacun (sur le modèle du fonctionnement alsacien).

Cahier des charges à l'étude :

Le collectif agricole s'engage à l'échelle du territoire sur :

- L'étalement des dates de fauche sur le territoire contractualisé, avec une date minimale *Exemple : les 3 dates de fauche 20 juin, 10 juillet, 20 juillet, réparties sur le territoire*
- Un pourcentage minimum de zones non récoltées placées annuellement et collectivement sur les zones de nidifications potentielles du Rôle des genêts, avec possibilité d'aller annuellement plus loin
Exemple : minimum 5% du territoire. Sur les BVA, on estime à une trentaine le nombre d'exploitations concernées par an sur les 150. Ces 5 % minimum seront mobiles.

- La participation à une réunion collective annuelle pour le choix des parcelles non récoltées et l'échange de fourrage si nécessaire
Exemple : une réunion 1 fois par an avant le 20 juin pour définir les 5%.
- Le maintien de zones pâturées de manière extensive
- Aucune fertilisation (hors pâturage)
- Aucun traitement phytosanitaire
- Reconnaissance de l'effort collectif : *le montant par hectare sera progressif avec l'engagement annuel sur les zones non récoltées : plus il sera fort, plus l'effort sera récompensé.*

Cadre nécessaire dans la future programmation :

Cette MAEC nécessiterait un cadre favorable au niveau européen et français pour la future programmation PAC :

- La possibilité **d'engager un collectif** dans une MAEC (les surfaces restant déclarées à la PAC par les exploitations)
- La possibilité de rémunérer **l'absence totale de récolte** de fourrage sur une partie du territoire (actuellement il n'y a qu'une perte de valeur du fourrage*)
- La possibilité d'avoir un **montant annuel variable dans les 5 ans**, en fonction des engagements
- L'introduction d'un **bonus collectif** qui inciterait financièrement les individus à faire le maximum permis par le contexte annuel pour le collectif (contexte climatique et/ou environnemental)

**Aujourd'hui le plafond communautaire est à 450 euros de l'hectare, ce plafond ne sera pas dépassé puisque la rémunération est globalisée.*

Des exemples de gestion globale contribue à l'amélioration de l'avifaune dans d'autres pays comme en Allemagne, où, en Bavière, des mesures similaires à la MAE collective montrent une **efficacité certaine** :

- Surface : grande surface ciblée, 1100 ha en gestion globale
- Augmentation des effectifs aviaires reproducteurs : 50 couples de Courlis cendrés, 60 couples de Barges à queue noire, 20 couples de Bécassines des marais, 3 couples de Chevaliers gambette, etc...
- Zone de tranquillité
- Paysage très ouvert et gestion des prairies favorable sur de grandes surfaces
- Travail en commun avec les agriculteurs
- Mobilisation de plusieurs outils (réglementaires, financiers, coordination, travail collaboratif, etc.).

Mesure de gestion prairiale globale exploitation

Dans le cadre de territoires de faible surface ou à paysage plus fragmenté, la mise en œuvre d'une MAE prairie globale, à l'ensemble de l'exploitation peut se substituer à une mesure collective et avoir de bons résultats avec une bonne animation territoriale. Dans le cadre du PNA Rôle des genêts, la DREAL PDL, la DRAAF et le Conseil Régional PDL ont travaillé à la création d'une mesure qui puisse répondre aux besoins du rôle tout en rentrant dans les règles de la PAC actuelle.

La mesure « gestion des prairies humides – rôle des genêts » vise à préserver les prairies des Basses Vallées Angevines par une exploitation agricole extensive et durable de ces milieux sans fertilisation azotée, spécialement adaptée pour optimiser les conditions d'accueil du Rôle Des Genêts. Cette mesure a pour objectif de permettre, chaque année, d'ajuster les conditions d'exploitation à la localisation effective des Rôles.

Ces prairies sont des milieux riches et diversifiés qui constituent des habitats pour une flore et une faune remarquable notamment pour les oiseaux migrateurs. La fauche tardive est favorable au cycle de reproduction de l'avifaune prairiale et notamment du Rôle des genêts

La mesure combine, en complément du maintien des prairies naturelles humides, l'interdiction de la fertilisation azotée et des retards de fauche échelonnés du 20 juin au 20 août. L'objectif de cette mesure est de recréer une mosaïque de milieux tout en protégeant les sites de nidification. La localisation des surfaces à faucher au 20 juin, 20 juillet ou 20 août sera déterminée selon les observations effectuées sur le terrain par un expert naturaliste.

La **mesure prévoit des engagements différenciés** sur une proportion fixe de la surface totale engagée dans la mesure (exemple développé pour le site des BVA et dans les règles de la PAC actuelle) :

- 35% des surfaces en fauche au 20 juin
- 40% des surfaces en fauche au 20 juillet
- 22% des surfaces en fauche au 20 août
- 3% de surfaces stratégiques (corridors biologiques) mises en défens jusqu'en septembre minimum

Avec une **localisation de ces engagements adaptée chaque année** à celle des râles, définie par un expert naturaliste.

Le plan de gestion est établi par une structure agréée (Chambre d'agriculture et expert naturaliste). Il présente les obligations à respecter au cours de la durée de l'engagement. Ces obligations sont présentées sous forme d'un tableau, où sont indiquées les interventions réalisées. Ce tableau servira de base d'enregistrement des pratiques et donc de document de contrôle.

Ce plan de gestion doit être établi de préférence avant le dépôt de la demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt. Il pourra être ajusté par les structures agréées au cours des 5 ans.

Cadre nécessaire dans la future programmation :

- simplification des MAE (mesure montée avec plusieurs TO pour aboutir à cette mesure qui reste difficile à ouvrir sur certains territoire)
- La possibilité de rémunérer **l'absence totale de récolte** de fourrage sur une partie du territoire (actuellement il n'y a qu'une perte de valeur du fourrage*)
- La localisation de la mesure après la date de dépôt au 15 mai
- L'introduction d'un **bonus** qui inciterait financièrement les individus à aller plus loin (contexte climatique et/ou environnemental)

**Aujourd'hui le plafond communautaire est à 450 euros de l'hectare, ce plafond ne sera pas dépassé puisque la rémunération est globalisée.*

Technique de fauche

Les techniques favorables de fauche proposées dans le cadre des MAE sur les prairies ont très souvent un statut de préconisation et non d'obligation. Pourtant, elles influencent l'efficacité de cette mesure.

La vitesse et le matériel peuvent avoir un impact sur le taux de mortalité. De telles mortalités annihilent à la fois la reproduction, affectant de fait la fécondité qui est le paramètre contribuant le plus à la dynamique des populations, mais aussi la survie des adultes représentant ainsi un impact potentiellement considérable sur les populations.

Afin de réduire la mortalité directe induite par les fauches, il est largement préconisé de réaliser **des fauches centrifuges et lentes en laissant des bandes refuges non fauchées de taille suffisante et bien localisées**. Le but de ces mesures est de permettre aux juvéniles et aux adultes en mue d'avoir le temps de fuir devant la faucheuse et de pouvoir se réfugier dans un habitat favorable accessible.

L'efficacité de fauches centrifuges pour assurer une meilleure survie des râles des genêts a été démontrée par comparaison avec l'impact des fauches centripètes par Broyer (1996). Dans cette étude, la mortalité

des juvéniles non volants a été de 17,5% lors des fauches centrifuges, et de 86% lors des fauches centripètes. Cela ne concerne pas seulement le Rôle des genêts mais toutes les espèces utilisant ces milieux (mammifères, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes).

Ce type de mesure est ouverte dans d'autres pays européens : **MAE « fauche centrifuge à la barre de coupe » à vitesse lente**. En Bavière cette MAE est rémunérée à hauteur de 120 €/ha/an, en plus des autres engagements unitaires. Pour que cela ne nuise pas à la mise en œuvre des autres mesures d'indemnisation de retard de fauche, cette mesure doit être complémentaire et nécessite donc l'augmentation du plafond pour les zones à forts enjeux.

Le matériel peut lui aussi être adapté et favorisé dans les secteurs à enjeux forts. L'utilisation d'une barre de coupe à double-lame (type Busatis) est la technique de fauche la moins impactante pour la faune, en comparaison avec les barres de coupe à disques et à tambours, mais surtout de la faucheuse-conditionneuse et du broyeur. Les avantages écologiques (et économiques) de la barre de coupe à double lame comparés aux barres de coupe à disques ou à tambours :

- Mortalité des amphibiens divisée par 9
- Nombre d'amphibiens blessés divisé par 2
- Nombre d'insectes blessés ou tués divisé par 5
- Puissance nécessaire de 2 à 3 fois moindre (diminution de la consommation de gasoil) à largeur égale.
- Coupe plus nette avec une meilleure repousse, et hauteur réglable jusqu'à 20 cm.
- Fourrage plus propre (pas de projection de terre lors de présence de taupinières)
- Pas de risque de projection de pierres

La barre d'effarouchement est également un matériel à privilégier. Elle doit être accompagnée d'une technique de fauche adaptée pour être efficace (vitesse et sens de fauche par exemple)

Il n'existe peu ou pas d'aide ou d'incitation en France pour l'achat ou l'usage de matériels plus respectueux de la faune tels que les barres de coupe à double-lame. Dans un souci de cohérence écologique, les **aides devraient être plus importantes, voire fléchées prioritairement vers le matériel permettant une gestion la plus écologique possible.**

Annexe 3: Avis CNPN-DREAL sur la demande de dérogation espèce protégée pour l'utilisation de la repasse – réseau Râle

1/2

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-02-17-00292 Référence de la demande : n°2022-00292-050-001

Dénomination du projet : Utilisation de repasse pour les comptages Râle des Genêts

Lieu des opérations : -Région(s) : France Entière,

Bénéficiaire : Hercé Tiphanie - Structure animatrice du PNA Râle des Genets

MOTIVATION ou CONDITIONS
<p>La demande de dérogation aux interdictions de perturbation intentionnelle dans le cadre d'étude de la population de Râle des genêts portée par la LPO Anjou, en qualité de structure animatrice nationale du PNA se compose :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'un CERFA pour la demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle des mâles adultes de Râle des genêts dans toute la France ;- d'un courrier de la DREAL pour la sollicitation de l'avis du CNPN ;- d'un dossier de 3 pages rédigé par la LPO Anjou pour expliquer le contexte (2 pages) et présenter le protocole national de dénombrement des mâles chanteurs de Râles des genêts. <p>Contexte : L'action 4.1 du Plan national d'action, prévoit la mise en place d'un suivi annuel de la population sur plusieurs sites à travers la France. Dans ce cadre, le protocole de comptage des mâles chanteurs prévoit que dans les secteurs à faible densité d'individus, la technique de la repasse soit utilisée. Une demande de dérogation pour dérangement intentionnel du Râle des Genêts au nom de l'animatrice nationale du PNA, est donc demandée pour un grand nombre de structures référentes compétentes lié à l'utilisation de la repasse, pour modifier le comportement des individus et les détecter.</p> <p>Commentaires du CNPN : La repasse est utilisée très souvent, et fait peu souvent l'objet de demande de dérogation. La démarche de la structure animatrice du PNA est donc très appréciée, et louable. Dans le dossier mis à disposition du CNPN, le protocole qui sera réalisé n'est pas suffisamment détaillé notamment sur les caractéristiques de la repasse utilisée.</p> <p>Avis : Afin d'évaluer la faisabilité de ce protocole et surtout l'intensité du dérangement que celui-ci pourrait engendrer sur une espèce aussi sensible que le râle des genêts, il est demandé à la structure de fournir un descriptif plus précis du protocole de repasse qui sera entrepris comme le type d'enregistrement qui sera utilisé (chant de mâle ?), la durée maximale de diffusion et son intensité (en dB). Cela paraît d'autant plus important que ce protocole soit déjà calé et standardisé pour que les dénombrements soient comparables entre sites au niveau national. L'avis favorable est soumis à la description de ces éléments de protocole, qui doivent représenter une perturbation raisonnable et courte dans le temps.</p>

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL		
AVIS : Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Fait le : 21 juin 2022	Signature : 	



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service ressources naturelles et paysages
Division biodiversité

Réf. : SRNP/DB/ZM/BF 22-216

Affaire suivie par : ZOË MALLET
Tél. : 02 72 74 76 27
zoe.mallet@developpement-durable.gouv.fr

Nantes, le - 9 AOUT 2022

La directrice régionale

à

**Monsieur le directeur départemental
des territoires de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX 1**

**À l'attention de Monsieur Laurent MAILLARD
Chef de l'unité cadre de vie biodiversité
SEEB/CVB**

Objet : Demande de dérogation au régime de protection des espèces pour le dérangement du Râle des genêts dans le cadre de comptages

PJ : dossier contenant le Cerfa 13 616*01, avis CNPN, compléments, liste des référents départementaux

Références Onagre : - Projet 2022-02-17-00292
- Demande 2022-00292-050-001

Vous avez sollicité mon avis sur une demande de perturbation intentionnelle du Râle des genêts dans le cadre de comptages pour une amélioration des connaissances de sa répartition.

La demande est déposée par Madame Tiphanie Hercé, animatrice nationale du PNA Râle des genêts, le 21 février 2022. La demande concerne l'ensemble du territoire national.

Le CNPN a rendu un avis favorable sous conditions le 21 juin 2022. Des compléments ont été apportés le 26 juillet 2022.

Le Râle des genêts est une espèce dont les effectifs ont diminué de 90% en 30 ans ce qui en fait dorénavant une espèce en danger selon les critères UICN. Deux plans nationaux d'actions (2005-2009 et 2013-2018) ont été mis en œuvre pour enrayer ce déclin. Le second plan national d'actions du Râle des genêts prévoyait à l'action 4.1, un suivi annuel des effectifs de mâles chanteurs sur les sites principaux de présence de l'espèce et une enquête nationale tous les quatre ans.

Pour préparer la rédaction du troisième plan national d'actions en faveur du Râle des genêts (2023-2033), un séminaire technique a été organisé en octobre 2021. Lors de ce séminaire, un groupe d'experts a statué sur le caractère prioritaire des comptages. Ils permettent en effet d'atteindre plusieurs objectifs comme la connaissance de l'évolution du nombre de mâles chanteurs et de leur distribution, de déterminer les éventuels sites de report, de déterminer la gestion à mettre en œuvre pour rendre ces sites attractifs pour le Râle en adaptant des pratiques de fauche tardive notamment.

...



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dre-al-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 283 NANTES cedex 2

Les suivis annuels et l'enquête nationale tous les 4 ans feront l'objet d'une nouvelle action dans le troisième PNA. Le protocole de comptage a déjà été actualisé par les experts (cf courrier de demande) lors du séminaire.

Le protocole de comptage des mâles chanteurs prévoit que dans les secteurs à faible densité d'individus, la technique de la repasse soit utilisée. En effet, les mâles ne chantent pas toutes les nuits et lorsqu'ils sont peu nombreux, les individus chanteurs ne se stimulent pas mutuellement. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement. La repasse permet alors de localiser des mâles qui pourraient passer inaperçus.

La demande de dérogation pour perturbation intentionnelle du Rôle des genêts par utilisation de la technique de la repasse lors des comptages s'inscrit dans une action du PNA en faveur de cette espèce et dans un protocole national cadré par des experts. Elle est nécessaire pour évaluer au mieux les effectifs des populations du territoire national.

En qualité de structure animatrice nationale du PNA, la LPO Anjou (Tiphany Hercé) coordonne la demande de dérogation pour l'ensemble des structures compétentes sur le territoire métropolitain. Ces structures sont listées en annexe du présent courrier et elles participent déjà activement à la mise en œuvre du PNA sur leur territoire.

La période de la demande de dérogation (mai 2022-juillet 2027) est pertinente, elle permettra de faire un bilan à mi-parcours du troisième PNA (2023-2033) et d'évaluer la reconduction de la dérogation pour la seconde partie du PNA.

En conséquence, la DREAL des Pays de la Loire émet un **avis favorable** à cette demande de dérogation au régime de protection des espèces pour la perturbation intentionnelle du Rôle des genêts. Je vous propose d'organiser la consultation du public et de prendre le projet d'arrêté ci-joint.

la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
par délégation,
le chef du service ressources naturelles
et paysages



Xavier HINDERMEYER

Annexe 4 : Liste des MAEC entre 2015 et 2022 recensés sur des sites favorables pour le rôle

<i>Région</i>	Territoire	Code mesure	Nom mesure
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	Planèze de Saint-Flour	AU_PSF5_HE05	Mise en défens
	Planèze de Saint-Flour	AU_PSF5_ZH03	Retard de fauche au 10 juillet
	ZIP Natura2000 dans l'Ain	RA_VDS1_HE02	Retard de fauche au 5 juillet (incluant l'absence de fertilisation)
	ZIP Natura2000 dans l'Ain	RA_VDS1_HE03	Retard de fauche au 15 juillet (incluant l'absence de fertilisation)
	ZIP Natura2000 dans le Rhône élargi	RA_VDS2_HE12	Retard de fauche au 5 juillet (incluant l'absence de fertilisation)
	ZIP Natura2000 dans le Rhône élargi	RA_VDS2_HE02	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables, absence de fertilisation et remise en état après inondations hors zone natura2000
	Sud Isère – ZIP Natura2000	RA_SUD1_HE03	Retard de fauche [au 15 juillet] sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Natura2000	RA_SUD1_HE05	Retard de fauche au 15 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Natura2000	RA_SUD1_HE06	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Natura2000	RA_SUD1_HE07	Entretien de bande refuge sur prairies
	Sud Isère – ZIP Biodiversité ENS	RA_SUD4_HE03	Retard de fauche [au 15 juillet] sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité ENS	RA_SUD4_HE04	Retard de fauche au 15 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité ENS	RA_SUD4_HE05	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité ENS	RA_SUD4_HE06	Entretien de bande refuge sur prairies
	Sud Isère – ZIP Biodiversité zones humides	RA_SUD5_HE03	Retard de fauche [au 15 juillet] sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité zones humides	RA_SUD5_HE04	Retard de fauche au 15 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité zones humides	RA_SUD5_HE05	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité zones humides	RA_SUD5_HE06	Entretien de bande refuge sur prairies
	Sud Isère – ZIP Biodiversité espèces PNA	RA_SUD7_HE02	Retard de fauche [au 15 juillet] sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité espèces PNA	RA_SUD7_HE03	Retard de fauche au 15 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité espèces PNA	RA_SUD7_HE04	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables
	Sud Isère – ZIP Biodiversité espèces PNA	RA_SUD7_HE05	Entretien de bande refuge sur prairies
	Bièvre Liers Valloire – ZIP 8 : Biodiversité	RA_BLV8_HE07	Mise en défens temporaire de milieux remarquables

	Bièvre Liers Valloire – ZIP 8 : Biodiversité	RA_BLV8_HE08	Entretien de bande refuge sur prairies
	Bièvre Liers Valloire – ZIP N2000 Grand Lemps et Chambaran	RA_BLV9_HE07	Mise en défens temporaire de milieux remarquables
	Bièvre Liers Valloire – ZIP N2000 Grand Lemps et Chambaran	RA_BLV9_HE10	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
	Chartreuse – ZIP N2000 : I20 FR8201740, I24 FR8201741, I25 FR8201742 et FR8201770	RA_CHR1_HE03	Absence de fertilisation couplée à un retard de fauche [au 30 juin/10 juillet]
	Chartreuse – ZIP N2000 : I20 FR8201740, I24 FR8201741, I25 FR8201742 et FR8201770	RA_CHR1_HE04	Mise en défens temporaire de milieux remarquables
	Chartreuse – ZIP Zones humides (hors N2000)	RA_CHR3_HE01	Absence de fertilisation couplée à un retard de fauche [au 30 juin/10 juillet]
	Chartreuse – ZIP Prairies remarquables (hors N2000)	RA_CHR5_HE01	Absence de fertilisation couplée à un retard de fauche [au 30 juin/10 juillet]
	Belledune – ZIP zones humides	RA_BEL3_HE02	Absence de fertilisation avec retard de fauche [au 5 juillet] sur prairies et habitats remarquables
	Vercors – ZIP sites Natura 2000 hors alpages	RA_VER1_HE03	Fauche tardive [au 16 juillet] et absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables
	Vercors – ZIP les 4 Montagnes et le Royan Isère	RA_VER4_HE03	Fauche tardive [au 15 juillet] et absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	Basse vallée du Doubs (71)	BO_BVDO_BR01	Entretien de bandes refuges
	Basse vallée du Doubs (71)	BO_BVDO_GC02	Reconversion avec retard de fauche
	Basse vallée du Doubs (71)	BO_BVDO_HE03	Fauche à partir du 1er juillet
	Basse vallée du Doubs (71)	BO_BVDO_HE04	Fauche à partir du 15 juillet
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_GC02	Remise en herbe de cultures avec retard de fauche modulé
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_HE02	Retard de fauche au 5 juillet et pâturage des regains
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_HE03	Retard de fauche au 15 juillet et pâturage des regains
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_HE12	Retard de fauche au 5 juillet sur périmètres de captage et pâturage des regains
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_HE13	Retard de fauche au 15 juillet sur périmètres de captage et pâturage des regains
	Saône Grosne Seille	BO_VDSE_HE16	Retard de fauche au 15 juillet et pâturage des regains
	Prairies DOR	FC_GIEE_PF01	Prairies fauchées fauche après le 14 juillet
	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PF02	Retard de fauche au 15 juin (incluant l'absence de fertilisation) + mise en défens 5 août
	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PH02	Absence de fertilisation sur prairies humides et retard d'utilisation au 15 juillet

	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PH03	Absence de fertilisation sur prairies humides et retard d'utilisation au 30 juillet
	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PH03	Prairie humide avec retard de fauche au 31 juillet
	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PH04	Absence de fertilisation sur prairies humides et retard d'utilisation au 9 août
	Parc Naturel Régional du Haut Jura	FC_HJOO_PH04	Prairie humide avec retard de fauche au 10 août
	Vallées de la Loue et du Lison	FC_LLOO_HE02	Retard de fauche et absence de fertilisation
	Vallées de la Loue et du Lison	FC_LLOO_HE07	Création de bande refuge
	Vallées de la Loue et du Lison	FC_LLOO_ZH03	Retard de fauche et absence de fertilisation
	Sites N2000 Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	FC_MAHD_PH01	Rôle des genêts - Fauche tardive 1er août
	Sites N2000 Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	FC_MAHD_PH02	Rôle des genêts - Fauche tardive 15 août
	Sites N2000 Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	FC_MAHD_ZH01	Zones humides - Fauche tardive 15 juillet
	Sites N2000 Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	FC_MAHD_ZH02	Retard de fauche au 15 juillet et absence de fertilisation des zones humides
	Basse vallée du Doubs (39)	FC_VDOO_GC02	Cultures - Reconversion avec fauche retardée
	Basse vallée du Doubs (39)	FC_VDOO_PF01	Prairies de fauche - Retard de fauche au 01/07 sans fertilisation
	Basse vallée du Doubs (39)	FC_VDOO_PM02	Prairies mésophiles - Retard de fauche au 01/07 sans fertilisation
	Vallée de la Lanterne	FC_VLO1_HE01	Entretien de bandes refuges
	Vallée de la Lanterne	FC_VLO1_PF03	Gestion extensive des prairies de fauche patrimoniales avec fauche à partir du 1er juillet
	Vallée de la Saône	FC_VSO3_GC02	Reconversion de cultures en prairies assortie d'une gestion favorable au Rôle des genêts
	Vallée de la Saône	FC_VSO3_GC02	Reconversion de cultures en prairies assortie d'une gestion favorable au Rôle des genêts
	Vallée de la Saône	FC_VSO3_HE01	Mise en place de bandes refuges jusqu'au 1er septembre
	Vallée de la Saône	FC_VSO3_PF02	Gestion des prairies patrimoniales avec fauche à partir du 1er juillet
	Vallée de la Saône	FC_VSO3_PF03	Gestion des prairies patrimoniales avec fauche à partir du 15 juillet
<i>Bretagne</i>	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE14	entretien de bande refuge pour avifaune
	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE20	Retard de fauche à partir du 10 juillet
<i>Centre-Val de Loire</i>	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE01	Gestion des prairies avec mise en défens de 20 % en zonage prioritaire
	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE02	Gestion extensive des prairies inondables avec mise en défens de 20% et retard de fauche au 20 juin en zonage prioritaire

	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE03	Gestion extensive des prairies inondables et retard de fauche au 1er juillet
	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE04	Gestion extensive des prairies inondables et retard de fauche au 14 juillet
	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE07	Conversion de terres arables en prairie extensive
	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	CE_37VI_HE08	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique»
Grand Est	Ried de l'III et Bande rhénane - Hors Natura 2000	AL_1RIB_PI11	gestion des prairies inondées avec bandes mise en défens
	Ried de l'III et Bande rhénane - Hors Natura 2000	AL_1RIB_PM12	gestion des prairies humides avec fauche tardive au 1 ^{er} septembre
	Ried de l'III et Bande rhénane - Hors Natura 2000	AL_1RIB_PM13	gestion des prairies inondées avec fauche tardive au 1 ^{er} sept, absence de fertil
	Ried de l'III et Bande rhénane - Hors Natura 2000	AL_1RIB_PP22	fauche au 1er septembre avec absence de fertilisation
	Ried de l'III et Bande rhénane - Hors Natura 2000	AL_1RIB_ZH15	gestion des prairies humides avec fauche tardive au 1 ^{er} juillet
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_HE13	Fauche tardive à partir du 1er juillet avec absence de fertilisation Natura 2000
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_PI11	gestion des prairies inondées avec bandes mise en défens
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_PM11	fauche au 1er septembre avec absence de fertilisation
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_PM12	gestion des prairies humides avec fauche tardive au 1 ^{er} septembre
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_PM13	gestion des prairies inondées avec fauche tardive au 1 ^{er} sept, absence de fertilisation
	Ried de l'III et Bande rhénane - Natura 2000	AL_2RIB_ZH15	gestion des prairies humides avec fauche tardive au 1 ^{er} juillet
	Vallée de l'Aube et rôle des genêts	CA_AURA_HE01	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
	Vallée de l'Aube et rôle des genêts	CA_AURA_HE02	Fauche tardive des prairies (à partir du 15 juillet)
	Site N2000 de la Vallée de la Voire	CA_NAVO_HE01	Fauche tardive au 14 juillet prairies sans fertilisation
	Site N2000 de la Vallée de la Voire	CA_NAVO_HE02	Fauche tardive 1er juillet prairies sans fertilisation
	Site N2000 de la Vallée de la Voire	CA_NAVO_HE03	Fauche tardive 1er juillet prairies
	Site N2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_GC02	Retard de fauche au 10 juillet (incluant l'absence de fertilisation)
	Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_GC03	Remise en herbe, absence de fertilisation azotée et retard de fauche après le 30/06
	Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_HE04	Retard de fauche à partir du 30 juin
	Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_HE06	Retard de fauche à partir du 30 juin, absence de fertilisation azotée
Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_RA01	Rôle des genêts: Fauche après le 30 juin et Absence de fertilisation azotée	
Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_RA02	Rôle des genêts: Fauche après le 20 juillet et Absence de fertilisation azotée	

	Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_RA03	Rôle des genêts: Bandes refuges de 6 à 9 m de large
	Site Natura 2000 Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille	LO_SEIL_RA04	Retard de fauche à partir du 30 juin, absence de fertilisation azotée, mise en défens de 10%
	Vallée de la Meuse secteur de Stenay	LO_STEN_HE03	Fauche tardive à partir du 30 juin
	Vallée de la Meuse secteur de Stenay	LO_STEN_RG03	Fauche tardive à partir du 20 juillet
	Vallée de la Meuse secteur de Stenay	LO_STEN_RG03	Mise en place d'une bande refuge de 7,5 mètres de largeur, non fauchée/pâturée avant le 15 Août
	Vallée de la Meuse, zone humide favorable aux oiseaux	LO_VAME_BR01	Bande refuge fauchée à partir du 15 août
	Vallée de la Meuse, zone humide favorable aux oiseaux	LO_VAME_PR04	Fauche tardive à partir du 1er juillet
	Vallée de la Meuse, zone humide favorable aux oiseaux	LO_VAME_PR05	Fauche tardive à partir du 20 juillet
	Bassin versant de l'Armance	CA_ARMA_HE07	Gestion des prairies par fauche tardive à partir du 30 juin - Bassin versant de l'Armance
	Bassin versant de l'Armance	CA_ARMA_HE11	Gestion des prairies avec absence fertilisation azotée et fauche tardive à partir du 30 juin
	Vallée de la Seine	CA_SEIN_HE05	Fauche tardive des prairies à partir du 1er juillet
	Vallée de la Seine	CA_SEIN_HE06	Fauche tardive des prairies à partir du 1er juillet et absence totale de fertilisation azotée
	Vallée de la Seine	CA_SEIN_HE07	Fauche tardive des prairies à partir du 15 juillet et absence totale de fertilisation azotée
	Vallée de la Marne	CA_ZVMA_HE05	Fauche tardive au 1er juillet sans fertilisation
	Vallée de la Marne	CA_ZVMA_HE07	Fauche tardive, 15 juillet, sans fertilisation
<i>Hauts-de-France</i>	Haute Vallée de l'Oise	PI_5HVO_HE26	Retard de fauche après le 30 juin avec absence de fertilisation et absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
	Haute Vallée de l'Oise	PI_5HVO_HE95	Entretien de bande refuge sur prairies
	Haute Vallée de l'Oise	PI_5HVO_HEF8	Retard de fauche (30 jours) avec absence de fertilisation azotée (UN=125u) et absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables
	Haute Vallée de l'Oise	PI_5HVO_LIN8	Entretien de bande refuge sur prairies
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HE21	Retard de fauche (30 jours) et absence de fertilisation azotée
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HE22	Retard de fauche (40 jours) et absence de fertilisation azotée
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HE26	Retard de fauche (30 jours) avec absence de fertilisation azotée et absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HE27	Retard de fauche (40 jours) avec absence de fertilisation azotée et absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HEF8	Retard de fauche (30 jours) avec absence totale de fertilisation azotée et absence de

			pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables(UN=125u)
	Moyenne Vallée de l'Oise	PI_5MVO_HEF9	Retard de fauche (40 jours) avec absence totale de fertilisation azotée et absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables (UN = 125u)
Normandie	Marais du Cotentin et du Bessin	BN_COBE_FO02	Bande refuge avec fauche après le 25 août
	Marais du Cotentin et du Bessin	BN_COBE_HE03	Retard de fauche à partir du 25 juillet
	Marais du Cotentin et du Bessin	BN_COBE_HE04	Retard de fauche à partir du 25 août
	Marais du Cotentin et du Bessin	BN_COBE_HE05	Retard de fauche à partir du 10 août
	Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normandie	HN_PBSN_HE06	Absence de fertilisation et gestion tardive
	Zones humides du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande	HN_ZHSN_HE06	Absence de fertilisation et gestion tardive
Nouvelle-Aquitaine	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	PC_CHAM_HE01	Gestion d'une prairie avec interdiction de fauche au 15/07
	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	PC_CHAM_HE02	Création de couvert herbacé et absence de fertilisation et retard de fauche
	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	PC_CHAM_HE03	Création d'une prairie avec interdiction de fauche au 30/06
	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	PC_CHAM_HE04	Gestion milieux humides et absence de fertilisation et retard de fauche
	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême	PC_CHAM_HE05	Retard de fauche et de pâturage sur prairie du 1er mai au 1er juillet sur 50% de l'ilot et interdiction de fertilisation azotée
	Marais charentais	PC_MACH_RA01	Retard de fauche à partir du 15 juillet
	Marais charentais	PC_MACH_RE01	Maintien d'une bande refuge jusqu'au 15 août
	Marais Poitevin	PL_MAPO_BR3A	Mise en place d'une bande refuge
	Marais Poitevin	PL_MAPO_RA3A	Prairies à râle des genêts sans fertilisation, avec retard de fauche
Pays de la Loire	Marais de l'estuaire de la Loire, de Haute-Perche et de Giguenais	PL_ESTU_BR3A	Bande refuge au 31 août
	Marais de l'estuaire de la Loire, de Haute-Perche et de Giguenais	PL_ESTU_ZH2B	Retard de fauche à partir du 1 ^{er} juillet
	Basses Vallées Angevines	PL_LBVA_BR3A	Mesure bande refuge en linéaire
	Basses Vallées Angevines	PL_LBVA_MO2A	Gestion des prairies par fauche au 10 juillet
	Basses Vallées Angevines	PL_LBVA_ZH2A	Gestion des prairies par fauche au 10 juillet
	Basses Vallées Angevines	PL_LBVA_ZH2B	Gestion des prairies par fauche au 20 juillet
	Marais de Grandlieu	PL_LIEU_BR3A	Bande refuge jusqu'à 1 septembre

	Marais de Grandlieu	PL_LIEU_ZH2C	Retard de fauche à partir du 15 juillet
	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé, vallées affluentes et milieux secs associés	PL_VALL_BR3A	Mise en place d'une bande refuge
	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé, vallées affluentes et milieux secs associés	PL_VALL_MO2B	Gestion des prairies humides par fauche 1 ^{er} juillet périmètre râle - niveau 2
	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé, vallées affluentes et milieux secs associés	PL_VALL_ZH2C	Gestion des prairies humides par fauche en périmètre râle - niveau 2
	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé, vallées affluentes et milieux secs associés	PL_VALL_ZH2D	Gestion des prairies humides par fauche tardive en périmètre râle - niveau 2

Prendre en compte

La Biodiversité

Pendant

La Fauche



RETARDER LA FAUCHE

Une fauche tardive permet aux espèces de terminer sereinement leurs cycles de reproduction. Préférez ainsi une fauche à partir du mois d'août.

ADOPTER UNE FAUCHE "SYMPA"

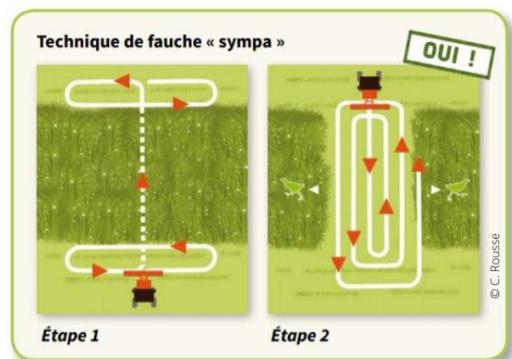
La mise en place d'une fauche centrifuge, de l'intérieur vers l'extérieur, couplée à une vitesse de fauche inférieure à 8 km/h, permettent aux animaux présents dans la parcelle de s'enfuir en toute sécurité.

DIMINUER LES RISQUES

L'utilisation d'une barre d'effarouchement devant la barre de fauche, et l'abandon de barres de fauche multiples restent les meilleures solutions pour éviter de faucher un animal. La dissuasion acoustique est pour le moment peu efficace. L'agitation du fourrage au plus tôt 10h après la fauche permet également de diminuer les risques de blessures sur la faune.

LAISSER DES REFUGES

Le maintien de bandes enherbées non fauchées de quelques mètres de large, dites "refuges", permettent à la biodiversité prairiale de terminer ses différents cycles de reproduction.



Annexe 6: Protocole national Rôle des genêts



PNA RALE DES GENETS

- PROTOCOLE DE DENOMBREMENT DES MALES CHANTEURS

DE RALES DES GENETS -

(PROTOCOLE ENQUETE NATIONALE)

- Mars 2023 -

Dans le cadre de l'animation du Plan National d'Actions en faveur du Rôle des genêts, l'action 4.1 du Plan national d'action, prévoit la mise en place d'un suivi annuel de la population avec des suivis annuels sur sites principaux, et une enquête nationale tous les 4 ans. 2022 est une année d'enquête nationale et donc un fort particulier est demandé pour couvrir le territoire de façon la plus exhaustive possible.

Ce comptage est réalisé à l'échelle nationale sous la coordination de la structure animatrice. Dans le cadre d'un séminaire pour la rédaction du nouveau PNA, organisé en octobre 2021, un groupe d'experts a travaillé à l'actualisation du protocole, toujours considéré comme prioritaire et retenu comme à renouveler dans le prochain PNA. Ce comptage permet d'atteindre plusieurs objectifs comme suivre l'évolution du nombre de mâles chanteurs et de leur distribution, de déterminer les éventuels sites de report, de mettre en œuvre pour rendre ces sites attractifs pour les rôles en mettant en place de mesures de conservation adaptées.

Dans la mesure où le Rôle des genêts reste dissimulé en permanence dans les hautes herbes, il est difficile de recenser les individus reproducteurs autrement qu'en dénombant les mâles chanteurs la nuit. Les études conduites sur cette espèce par suivis télémétriques démontrent que les femelles ne chantent habituellement pas en conditions naturelles, et qu'en moyenne, le nombre de mâles chanteurs est proche du nombre de femelles reproductrices.

Protocole

Prospection à réaliser entre la fin avril et fin juillet, de nuit, par beau temps (pas de vent, pas de pluie, température clémente) entre 23h00 et 2h00 (heure d'été). Possibilité le faire également 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après le lever du soleil.

Deux passages seront communs à toutes les zones prospectées :

- entre 21 mai et le 29 mai
- entre le 11 juin et le 19 juin.

Pour le troisième passage, le choix est laissé aux structures locales quant à la période la plus pertinente. Il devra être effectué soit un passage précoce (entre le 28 avril et le 7 mai), soit un passage plus tardif (entre le 27 juin et le 9 juillet) pour s'adapter aux dates d'arrivée/report des oiseaux.

Dans les secteurs à faible densité, il est conseillé d'inciter les mâles à chanter en faisant usage de la repasse, car ils ne chantent pas toutes les nuits. Lorsqu'ils sont peu nombreux, les individus chanteurs ne se stimulent pas mutuellement et chantent moins. La repasse permet alors de localiser des mâles qui pourraient passer inaperçus. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement. À



cette période, les chanteurs peuvent cependant réagir à la repasse. Mais celle-ci est à proscrire si un mâle est déjà chanteur et à arrêter dès lors qu'un râle répond, pour limiter au maximum le dérangement. Une dérogation espèce protégée est nécessaire pour l'utilisation de la repasse. Elle a été demandée à l'échelle nationale et chaque structure doit se rapprocher de sa structure coordinatrice (DREAL) pour se voir accorder ce droit (listing en annexe).

La repasse est disponible sur demande auprès de l'animatrice nationale ou des structures animatrices régionales.

L'utilisation d'enregistreurs passifs est également possible pour ceux ou celles qui le souhaitent afin de couvrir plus de territoire ou s'assurer de la fidélité du râle sur le secteur sans nécessité de dérogation mais l'accord des propriétaires doit être demandé.

Les prospections des zones favorables sont menées à partir de stations d'écoute distantes de 350 à 500 mètres au maximum. La direction de provenance des chants est portée sur une carte au 1/25 000e et la position des mâles chanteurs est repérée par une simple triangulation à partir d'un ou plusieurs points d'écoute complémentaires. Cela permet de localiser les mâles avec une bonne précision et d'éviter les doubles comptages.

En présence d'une femelle, la fréquence d'émission du chant diminue significativement (12 % du temps). Les mâles ont donc tendance à chanter en journée. Si des individus sont contactés en journée, cela est considéré comme un indice de reproduction avéré. Une attention particulière doit être accordée à ces zones et rechercher la mise en œuvre de mesures de protection fortes (type mesure d'urgence)

Afin de quantifier au mieux les tendances, il est demandé aux structures qui réalisent les prospections de bien veiller à organiser une couverture complète des sites favorables à l'espèce, en renseignant aussi les absences constatées du râle sur les sites prospectés.

Restitution

Un module de saisie sur Naturalist est ouvert spécifiquement pour le râle. Chaque personne qui souhaite saisir ces données sur cette application, devra en faire la demande pour l'attribution des droits à la LPO France (theo.herve@lpo.fr ou philippe.jourdes@lpo.fr).

L'avantage de ce module sur l'application permet d'avoir les données de localisation de râles durant la saison de reproduction et non plus après coup et ainsi pouvoir réagir et alerter plus rapidement les référents si besoin pour des mises en protection, de l'accompagnement ou autre.

Pour ceux et celles qui ne peuvent ou ne veulent pas saisir sur cette application, les localisations des mâles contactés ou non avec les secteurs prospectés en format Shape est demandé ainsi que l'estimation du nombre de mâles chanteurs. Toutes autres informations pertinentes sont également à transmettre (contact avec des femelles, poussins, jeunes non volants, nid trouvé...). Les données sont à envoyer par mail à l'animatrice nationale (tiphanie.herce@lpo.fr) et/ou à votre structure animatrice régionale (listing en annexe). Un retour d'ici fin octobre serait apprécié pour pouvoir vous communiquer les effectifs nationaux à la fin de l'année. Ces données ne seront pas retransmises à d'autres structures, les données seront restituées au réseau via une carte à la maille 10x10 km et à l'échelle départementale.

Tiphanie HERCÉ de la LPO ANJOU, animatrice nationale du PNA Râle des genêts

Mai 2023

Rédaction :

Tiphanie Hercé (LPO Anjou)

Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

Et les membres du comité de rédaction :

Soumaya Belghali – CEFE-CNRS, Olivier Patrimonio -MTECT, Nicolas Terrel et Guillaume Blondet - EPTB Saône et Doubs, Benoit Pontgerard – MASA, Marie Racapé - LPO AURA, Marie Deligny - LPO Champagne-Ardenne, Théo Hervé - LPO France, Olivier Riquet - PNR Loire Anjou Touraine, Laurie-May Gonzales - CPIE Meuse

Thibault Cottineau et Alexandra Landais.

PAO - mise en page : Tiphanie Hercé (LPO Anjou)

Crédit photo : Louis Marie Préau – Photographe : couverture (photos en haut à gauche et celle de droite), page 7, 8, 27,73 et 75. Jean Luc Ronne : couverture (photo en bas à gauche) page 39. Edouard Beslot-chargée de mission LPO Anjou : page 7, 79. Helge Sørensen – Photographe : page 6,114.

Citation recommandée : Hercé T. et al, Plan National d'Actions en faveur du Rôle des genêts *Crex crex* – 2023-2032. Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (2023). 114 p



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agir pour
la biodiversité**